



CAC40

LE VÉRITABLE BILAN

ANNUEL

ÉDITION 2020

OBSERVATOIRE DES MULTINATIONALES

SOCIAL, ÉCOLOGIQUE, POLITIQUE

Publié par l'Observatoire
des multinationales,
novembre 2020

Coordination et rédaction :
Olivier Petitjean, avec Maxime Combes
pour le chapitre 1 « Allô Bercy ».

Graphisme et mise en pages :
Guillaume Seyral

Remerciements :
Nicolas Camier, Sophie Chapelle,
Rachel Knaebel, Frédéric Peylet,
Nathalie Quiroga, Ivan du Roy.

Publié sous licence Creative Commons
CC BY NC ND
(www.creativecommons.org)

Les photos et icônes, sous licence
Creative Commons CC BY-NC-ND 2.0
& CC BY-ND 2.0, sont issues des sites
flickr.fr, wikimedia.org, unsplash.com,
pxhere.com, freepik.com
et thenounproject.com

AVANT-PROPOS

L'Observatoire des multinationales est heureux de vous présenter la troisième édition de CAC40 : le véritable bilan annuel.

Nous y révélons les profonds déséquilibres qui continuent à caractériser la gestion et la stratégie des grandes entreprises françaises, notamment en matière d'accaparement des richesses par les actionnaires et les dirigeants des groupes.

Nous y mettons également en lumière, sur des sujets comme l'égalité entre hommes et femmes ou la sauvegarde du climat, l'abîme qui sépare trop souvent les professions de foi publiques du CAC40 et la réalité des faits.

La troisième édition de ce « véritable bilan annuel » est inévitablement placée sous le signe de l'épidémie de Covid-19. Cette crise a justifié des mesures économiques exceptionnelles, en particulier des aides publiques sans précédent – et sans réelles contreparties – dont ont largement bénéficié les groupes du CAC40.

Derrière les appels à la solidarité nationale et les invocations du « monde d'après », les grandes entreprises françaises ne montrent pour l'instant aucun signe de vouloir réellement remédier aux déséquilibres et aux lacunes pointées dans cette publication. Pire : dans beaucoup de cas, elles ont plutôt cherché à tirer partie de la crise pour se renforcer.

À nos lecteurs de se saisir de cet outil pour contribuer, chacun à sa manière et à son niveau, à changer les choses.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| AVANT-PROPOS | 3 |
| CHIFFRES CLÉS | 6 |
| CHAPITRE 1 ALLÔ BERCY ? | 8 |
| RUISSELLEMENT D'ARGENT PUBLIC..... | 10 |
| LES FINANCES PUBLIQUES AU SERVICE DU CAC40..... | 11 |
| UNE "NATIONALISATION SANS PRÉCÉDENT DES SALAIRES"..... | 13 |
| DES ACTIONNAIRES TRÈS PEU MIS À CONTRIBUTION..... | 14 |
| UNE TRANSITION EN TROMPE-L'ŒIL..... | 19 |
| ENTOURLOUPES FISCALES..... | 21 |
| QUI TOUCHE LES DIVIDENDES DU CAC40 ?..... | 22 |
| CHAPITRE 2 DES PATRONS AU SERVICE DE QUI ? | 23 |
| LES RÉMUNÉRATIONS PATRONALES CÔTOIENT TOUJOURS LES SOMMETS..... | 24 |
| DES DIRIGEANTS ALIGNÉS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS..... | 25 |
| LA VRAIE MESURE DES INÉGALITÉS SALARIALES..... | 27 |
| CHAPITRE 3 UN FARDEAU CROISSANT POUR LA PLANÈTE | 29 |
| DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE QUI NE BAISSENT PAS VRAIMENT..... | 30 |
| MONTAGNES DE DÉCHETS, OCÉANS D'EAU, AMAS DE PLASTIQUE..... | 32 |
| ZOOM SUR QUELQUES GROUPES..... | 34 |
| CHAPITRE 4 LE PRIX DE L'INFLUENCE | 35 |
| LES DÉPENSES DE LOBBYING À PARIS, BRUXELLES ET WASHINGTON..... | 36 |
| LA CONFUSION GRANDISSANTE DU PUBLIC ET DU PRIVÉ..... | 38 |

| | |
|--|-----------|
| CHAPITRE 5 LES FEMMES ET LES HOMMES DU CAC40 | 39 |
| 4,8 MILLIONS DE SALARIÉS | 40 |
| LE POUVOIR TOUJOURS ENTRE LES MAINS DES HOMMES | 41 |
| DES INDICATEURS SOCIAUX FRAGMENTAIRES | 42 |
| | |
| CHAPITRE 6 LE CAC40, LA FRANCE ET LE MONDE | 43 |
| 17 000 FILIALES, DONT 15 % DANS DES PARADIS FISCAUX | 44 |
| LA PLACE DE LA FRANCE DANS LE CAC | 46 |
| VINGT ANS APRÈS : COMMENT LE CAC40 A CHANGÉ DEPUIS L'AN 2000 | 49 |
| | |
| CHAPITRE 7 LE CAC40 EN TEMPS DE COVID | 51 |
| LES PERDANTS ET LES (QUELQUES) GAGNANTS DE L'ÉPIDÉMIE | 52 |
| SAUVETAGES ET RELANCE SOUS INFLUENCE | 54 |
| LA FINANCE AU CENTRE DU JEU | 57 |
| « BIG PHARMA » : SOLUTION OU PROBLÈME ? | 58 |
| DERRIÈRE LA CRISE, LA LOI DE LA JUNGLE | 60 |
| ACHATS PUBLICS COVID : LE TROU NOIR | 62 |
| LE BUSINESS FLORISSANT DES CENTRES D'APPEL | 64 |
| DROIT DU TRAVAIL SOUS TENSION | 65 |
| LA RESPONSABILITÉ DES MULTINATIONALES À L'ORDRE DU JOUR | 67 |
| LE CAC40 FACE À L'ÉPIDÉMIE, ENTRE GÉNÉROSITÉ ET HYPOCRISIE | 69 |
| | |
| NOTES | 71 |

67,5 MILLIONS D'EUROS



Ce sont les dépenses de lobbying déclarées par le CAC40 à Paris, Washington et Bruxelles pour 2019. Airbus et Sanofi sont les champions français du lobbying avec 6 et 6,9 millions d'euros de dépenses déclarées, en raison de leur forte présence à Washington. Ils sont suivis par Total (4,7 millions) et Engie (3,8).

64,7 MILLIARDS D'EUROS

C'est la somme record qui aurait dû être redistribuée aux actionnaires au titre de l'exercice 2019, si la crise du coronavirus n'était pas survenue. Avec les réductions de dividendes décidées ce printemps, elle sera finalement de 41,8 milliards, dont 30,3 milliards d'euros de dividendes et 11,5 milliards de rachats d'actions.



60 000

C'est le nombre de suppressions d'emploi annoncées par les groupes du CAC40 depuis les débuts de la crise sanitaire, les plus importantes étant chez Airbus, Renault et Safran. Ce n'est toutefois probablement qu'un début, et cela n'inclut ni les intérimaires congédiés, ni les sous-traitants et fournisseurs. Rendez-vous l'année prochaine pour un premier vrai bilan.



4 822 907

C'est l'effectif mondial total du CAC40 au 31 décembre 2019. Le chiffre global est en légère baisse par rapport au 31 décembre 2018. Les plus gros employeurs de l'indice boursier parisien sont Teleperformance et Carrefour. Sans l'entrée de Teleperformance dans le CAC40 en septembre, cette baisse des effectifs aurait été beaucoup plus marquée.

55



C'est le nombre d'accidents mortels au travail répertorié par le CAC40 en 2019, dont 21 rien qu'au sein d'ArcelorMittal. Mais les données publiées dans ce domaine sont peu fiables et fragmentaires.



543 236 €

Ce sont les dividendes moyens touchés par les PDG à titre personnel en plus de leur rémunération, grâce aux actions qu'ils détiennent dans leur propre entreprise. Abstraction faite des holdings familiales, le champion dans ce domaine en 2019 est Jean-Paul Agon de L'Oréal, avec 4,57 millions d'euros de dividendes pour 2019.

+269%



-12%

C'est, respectivement, l'évolution des dividendes versés et celle de l'effectif français entre 2000 et 2020 pour les groupes du CAC40 qui figuraient dans l'indice boursier parisien à ces deux dates.

707 MILLIONS DE TONNES



Ce sont les déchets générés par le CAC40, selon les déclarations disponibles (36 firmes sur 40). C'est l'équivalent de 68 000 fois le poids de la tour Eiffel. Le chiffre est en hausse de 12% sur deux ans. C'est – de très loin – Carrefour qui déclare le plus de déchets.



15 %

C'est la proportion moyenne des filiales du CAC40 basées dans des paradis fiscaux. Les groupes les plus présents dans les paradis fiscaux sont LVMH (plus de 27 % de ses filiales), Axa (25 %) et Michelin (24,2 %).



300 000

C'est l'équivalent en piscines olympiques de la consommation d'eau du CAC40 en 2019, d'après les déclarations de 33 groupes sur 40. Cela représente 750 millions de mètres cubes, en hausse de 0,88 % sur un an. Total est le premier consommateur d'eau du CAC.



Ce sont les émissions de CO2 déclarées par le CAC40 en 2019, équivalentes à celles de la Russie. Ces émissions sont sans doute sous-estimées, de nombreuses firmes comme Carrefour, BNP Paribas ou LVMH ne publiant que des bilans très partiels.



30 %

C'est la part de Total dans les émissions de CO2 du CAC40, avec 469 millions de tonnes, soit davantage que celles du Brésil ou du Mexique. Les émissions de Total sont en augmentation de 3,3 % depuis 2017.



3 ANS, 5 MOIS, 7 JOURS, 19 HEURES, 23 MINUTES ET 50 SECONDES

C'est le temps nécessaire pour qu'un salarié moyen de Teleperformance gagne autant que le PDG Daniel Julien en une journée (sans compter les dividendes qu'il touche).

Entrée dans le CAC40 en septembre 2020, la firme spécialisée dans les centres d'appel est de loin la plus inégalaire de l'indice.



C'est le nombre de groupes du CAC40 qui ont vraiment supprimé leurs dividendes pour préserver leur trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire. C'est aussi le nombre de groupes qui ont totalement maintenu leurs dividendes, bien qu'ils aient tous reçu une forme ou une autre d'aides publiques. Huit d'entre eux ont même augmenté leurs dividendes.



24 731 879 €

C'est la plus grosse rémunération reçue en 2019 par un patron du CAC40 : Bernard Charlès de Dassault Systèmes, suivi par François-Henri Pinault de Kering. La rémunération moyenne d'un PDG du CAC apparaîtrait presque modeste par comparaison : 5,49 millions d'euros.

0



C'est le nombre de femmes à la tête d'un groupe du CAC40. Une seule femme détient la présidence (non exécutive) d'un conseil d'administration, Angeles Garcia-Poveda chez Legrand. 0, c'est aussi le nombre de femmes dans les comités exécutifs d'ArcelorMittal, Bouygues, ST Micro, Vivendi et EssilorLuxottica – alors que ces deux derniers groupes ont une majorité de femmes dans leur effectif. 0, c'est aussi le nombre d'entreprises du CAC40 qui ont une majorité de femmes dans leur comité exécutif.

CHAPITRE 1

ALLÔ

BERCY ?

Toutes les firmes du CAC40 ont bénéficié de plusieurs formes d'aides au moins indirectes dans le cadre de la crise sanitaire. En plus du chômage partiel, des prêts garantis par l'État et des reports de charges, il y a aussi eu les plans de sauvetage et de relance sectoriels, les achats d'obligations par la Banque centrale européenne, les apports en capitaux pour protéger des entreprises "stratégiques", et la baisse de 20 milliards d'euros d'impôts de production.

Le gouvernement a beaucoup communiqué sur le fait que ces aides massives étaient assorties de «contreparties» en matière de partage des richesses, de protection de l'emploi ou d'écologie. Le présent rapport montre que **ces promesses n'ont pas été tenues.**

- ▶ Malgré des appels à la "modération", de nombreuses firmes ont maintenu le versement de dividendes tout en bénéficiant d'aides indirectes, comme Total, Sanofi ou Danone. **Seulement un petit tiers du CAC40 a effectivement supprimé ses dividendes, et certains ne les ont réduits que de manière symbolique. Huit firmes du CAC40 ont même augmenté leurs dividendes par rapport à l'année dernière.**
- ▶ Un tiers du CAC40 a versé de **généreux dividendes alors que des milliers de leurs salariés étaient rémunérés sur fonds publics** via le chômage partiel.
- ▶ Plusieurs **entreprises dont l'État est actionnaire** ont maintenu le versement de leurs dividendes, en contradiction avec l'engagement du gouvernement.
- ▶ Les groupes du CAC40 qui ont bénéficié d'aides publiques directes ou indirectes, comme Renault, Airbus, Sanofi ou

Schneider, ont commencé à annoncer des **dizaines de milliers de suppressions de postes en France et dans le monde.**

- ▶ **Aucune contrepartie réelle n'a été exigée des entreprises ni en matière environnementale, ni en matière fiscale.** Les engagements climatiques des groupes soutenus sont inexistants ou en trompe-l'oeil. Une proportion significative de leurs filiales reste située dans des pays considérés comme des paradis fiscaux et judiciaires.

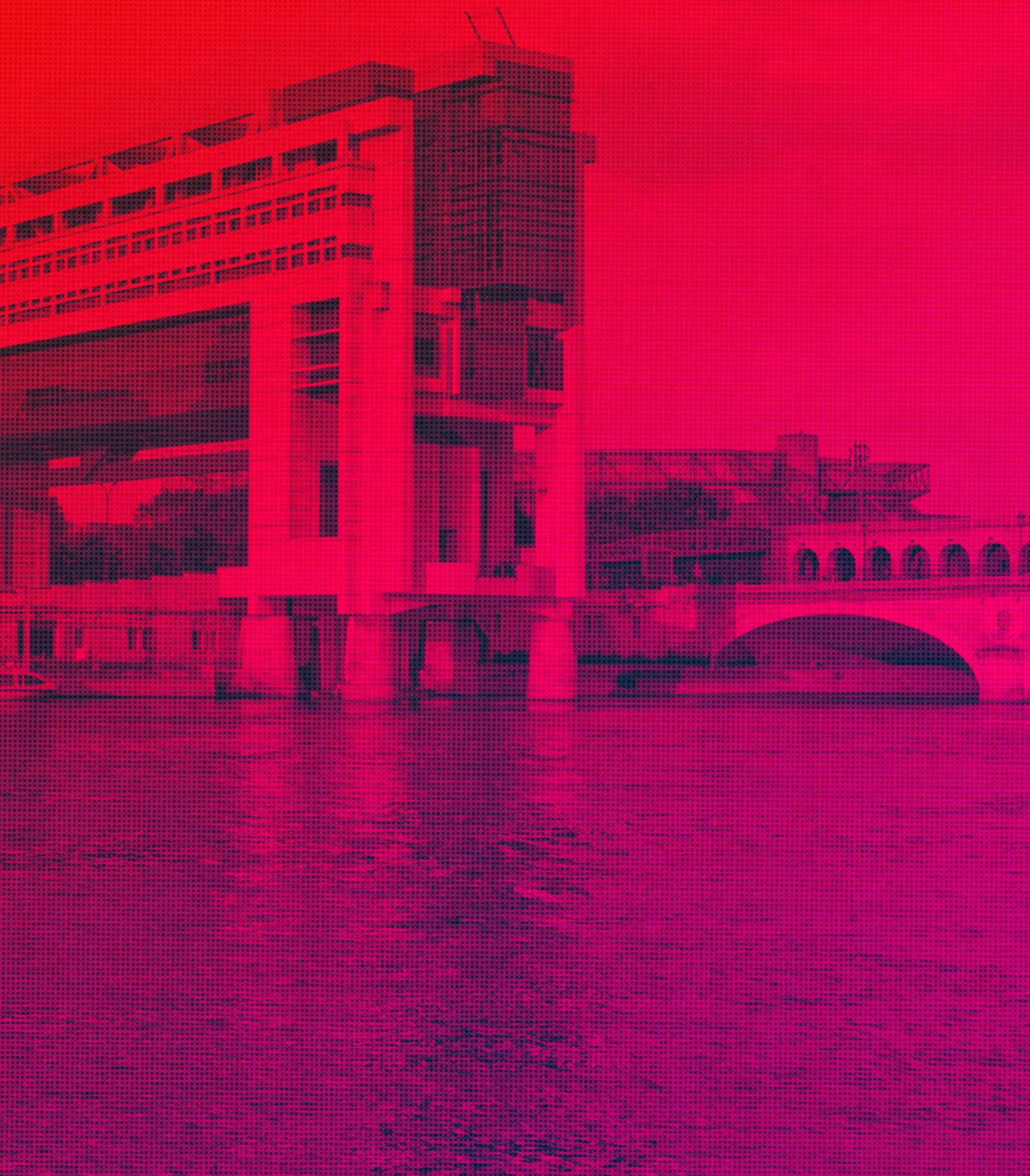
Soulignons pour finir **l'opacité qui continue de régner en matière d'aides publiques aux entreprises.** On ne sait presque rien du montant des aides effectivement versées ou débloquées, notamment en ce qui concerne les reports de charge, le chômage partiel ou la montée au capital d'entreprises "stratégiques".

Si ce rapport se focalise sur les multinationales du CAC40 et quelques cas emblématiques, elles ne sont pas les seules «corona-profiteurs» et de nombreuses autres exemples d'entreprises, cotées ou non, pourraient être cités. ■

DEUX EXIGENCES DÉMOCRATIQUES EN DÉCOULENT :

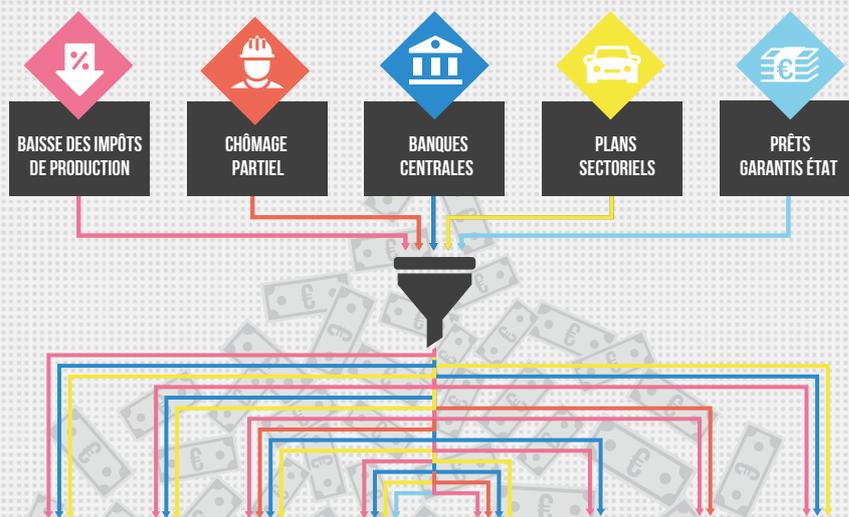
Des **conditions contraignantes** aux aides publiques directes et indirectes aux entreprises, en matière fiscale, sociale et environnementale, dont le respect ou le non-respect soit vérifié de manière indépendante et au besoin sanctionné. Les "engagements" volontaires et les "recommandations" ne suffisent à l'évidence pas.

Une **véritable transparence** sur les aides publiques aux entreprises, société par société et groupe par groupe, incluant tous types d'aides directes et indirectes, à travers la mise en place d'un observatoire public indépendant.



RUISSELLEMENT D'ARGENT PUBLIC VERS LE CAC 40

Les groupes du CAC40 ont bénéficié d'aides publiques directes et indirectes à l'occasion de l'épidémie, mais beaucoup ont augmenté leurs dividendes tout en supprimant des emplois. Ils n'ont rien changé à leurs pratiques environnementales ou fiscales.



QUI EN PROFITE
POUR AUGMENTER
SES DIVIDENDES ?



| TOTAL | SANOI | SCHNEIDER ELECTRIC | RENAULT | THALES | DANONE | MICHELIN | AIR LIQUIDE |
|------------|------------|--------------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|
| 6,93 | 3,94 | 1,40 | — | 0,13 | 1,37 | 0,5 | 1,31 |
| MILLIARD € | MILLIARD € | MILLIARD € | MILLIARD € | MILLIARD € | MILLIARDS € | MILLIARDS € | MILLIARD € |
| ↑ | ↑ | ↑ | — | ↑ | ↑ | ↑ | ↑ |

DIVIDENDES VERSÉS AUX ACTIONNAIRES

QUI EN PROFITE
POUR SUPPRIMER
DES EMPLOIS ?



| TOTAL | SANOI | SCHNEIDER ELECTRIC | RENAULT | THALES | DANONE | MICHELIN | AIR LIQUIDE |
|-----------|--------------------|--------------------|--------------------|-----------|--------|----------|-------------|
| 1 150 | 1 700 | 400 | 15 000 | 1 070 | — | — | — |
| EN FRANCE | 1 000 EN FRANCE | EN FRANCE | 4 600 EN FRANCE | EN FRANCE | | | |

EMPLOIS SUPPRIMÉS

QUI EN PROFITE
POUR CARBONISER
LE CLIMAT ?



| TOTAL | SANOI | SCHNEIDER ELECTRIC | RENAULT | THALES | DANONE | MICHELIN | AIR LIQUIDE |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 469 | 7 | 1 | 96 | 17 | 27 | 143 | 28 |
| MILLIONS DE T. CO2 |

LES PLUS GROS ÉMETTEURS DE CO₂ DU CAC40

QUI EN PROFITE
POUR OCCUPER LES
PARADIS FISCAUX ?



| TOTAL | SANOI | SCHNEIDER ELECTRIC | RENAULT | THALES | DANONE | MICHELIN | AIR LIQUIDE |
|----------|----------|--------------------|----------|----------|----------|----------|-------------|
| 168 | 24 | 56 | 25 | 6 | 94 | 87 | 65 |
| FILIALES | FILIALES | FILIALES | FILIALES | FILIALES | FILIALES | FILIALES | FILIALES |

NOMBRE DE FILIALES DANS DES PARADIS FISCAUX ET JUDICIAIRES

AIDES DIRECTES ET INDIRECTES

LES FINANCES PUBLIQUES AU SERVICE DU CAC40

En France, comme ailleurs, la pandémie de Covid-19 a poussé les gouvernements à ouvrir grande leur bourse pour protéger l'économie, sauver des emplois, préserver des entreprises de la faillite. Près de 300 milliards d'euros de prêts garantis par l'État, plan d'urgence à 110 milliards d'euros dont 7 milliards d'euros pour Air France et 5 milliards pour Renault, plan tourisme, plan automobile, plan aéronautique, relocalisation industrielle, baisses d'impôts, 100 milliards pour le plan de relance, chômage partiel pour 31 milliards, reports ou annulations de charge sociales et fiscales (76 milliards)... Les sommes annoncées sont d'une ampleur inédite. Elles profitent largement aux grands groupes et à leurs actionnaires, malgré d'importantes liquidités disponibles et les dividendes records versés des dernières années.

Ces chiffres illustrent à quel point le secteur privé – et en particulier les grandes entreprises – est abreuvé d'argent public. Avant la crise sanitaire, les aides aux entreprises représentaient déjà 150 mil-

liards d'euros par an¹. Avec la pandémie, ce soutien est devenu encore plus massif et plus visible. Il est désormais impossible d'échapper aux débats sur les conditions sociales ou environnementales qui devraient l'accompagner.

Au-delà des formes d'aides directes les plus évidentes, il y en a beaucoup d'autres, indirectes ou très techniques, que les entreprises évitent d'évoquer. Les achats d'obligation par la BCE en sont un bon exemple (voir encadré). Autour de tous ces soutiens publics règne une grande opacité à laquelle conspirent à la fois l'État



CERTAINES FIRMES QUI AFFIRMENT HAUT ET FORT NE PAS AVOIR FAIT APPEL AUX AIDES D'ÉTAT BÉNÉFICIENT EN RÉALITÉ D'AIDES INDIRECTES SUBSTANTIELLES.

LE SOUTIEN DISCRET (MAIS MASSIF) DES BANQUES CENTRALES

Fin mars, Total annonçait dans un communiqué de presse qu'il « *ne sollicitera[it] pas le soutien de l'État pour faire face aux difficultés économiques créées par le Covid-19 que ce soit sous forme de soutien de trésorerie (prêts bancaires garantis, report de paiement des charges sociales ou fiscales) ou de recours au dispositif exceptionnel de chômage partiel* »². Le groupe pétrolier bénéficie pourtant de formes indirectes de soutien public, comme les achats d'obligations d'entreprises par les banques centrales. Alors que l'épidémie s'étendait en Europe, la Banque centrale européenne a fortement étendu son programme de soutien à la trésorerie des entreprises via l'achat de leur dette : l'émission d'obligations permet aux multinationales de renforcer leur trésorerie à travers un emprunt à long terme sur les marchés financiers. La BCE a ainsi acheté (via la Banque de France) des obligations de plusieurs dizaines de groupes français, dont quatre émises pendant le confinement par Total. D'autres grandes entreprises tricolores qui ont maintenu leurs dividendes malgré la pandémie ont également bénéficié de ce soutien financier discret, comme Sanofi, Schneider Electric ou Air Liquide. Interpellé à ce sujet, le groupe pétrolier a répondu que cela ne compte pas car « *Total n'a pas sollicité ce soutien des pouvoirs publics* »³. Saint-Gobain est beaucoup plus honnête dans sa communication, présentant explicitement les achats d'obligation de la BCE comme une « *source de financement* »⁴. ■

et les entreprises, invoquant le secret fiscal ou le secret des affaires. Impossible de savoir précisément quelles sociétés ont eu recours au chômage partiel ou au report d'impôts ou de cotisations sociales, et pour quels montants. C'est le cas aussi des milliards d'euros confiés à l'Agence des participations de l'État et Bpifrance pour protéger des entreprises jugées « stratégiques » contre les appétits étrangers, dont l'utilisation est discrétionnaire.

Ce tableau dresse un état des lieux non exhaustif des aides directes et indirectes débloquées au profit du CAC40 à l'occasion de la crise sanitaire. On y voit notamment que certaines firmes qui affirment haut et fort ne pas avoir fait appel à l'État (pour se justifier de n'avoir pas supprimé leurs dividendes) bénéficient en réalité d'aides indirectes substantielles. ■

LE SECTEUR FINANCIER, VULNÉRABLE MAIS AUSSI PROFITEUR DE CRISE

Il y a de bonnes raisons de s'inquiéter de la stabilité du système bancaire, à mesure que les effets économiques de l'épidémie de Covid-19 se feront sentir. Faillites d'entreprises et chute des revenus risquent d'affecter le bilan des banques, d'autant plus que plusieurs années d'argent facile ont conduit de nombreuses firmes à s'endetter excessivement : leur endettement approche 2 000 milliards d'euros, dont 216 milliards de plus entre juin 2019 et juin 2020. Cependant, les grandes banques ne se portent pas trop mal. Elles sont au premier rang des plans de sauvetage via les prêts garantis par l'État : elles sont invitées à prêter à bas taux, mais c'est l'État qui garantit le risque de défaillance de l'emprunteur. Elles touchent une rémunération sur les émissions obligataires des gouvernements (500 millions d'euros pour les seuls pays européens au premier semestre⁵) et des grandes entreprises. Elles ont emprunté 1 300 milliards d'euros à taux négatif auprès de la Banque centrale européenne⁶. Sous prétexte de faciliter le crédit, elles ont obtenu l'assouplissement ou l'abandon de règles prudentielles mises en place après la crise de 2008. Elles oeuvrent enfin en coulisse pour que la BCE accepte de réexaminer sa recommandation aux banques de ne pas verser de dividendes⁷. ■

LE CAC40 ET LES AIDES PUBLIQUES COVID

Ce tableau dresse un état des lieux non exhaustif des aides directes et indirectes débloquées au profit du CAC40 à l'occasion de la crise sanitaire. On y voit notamment que certaines firmes qui affirment haut et fort ne pas avoir fait appel à l'État (pour se justifier de n'avoir pas supprimé leurs dividendes) bénéficient en réalité d'aides indirectes substantielles.

| | CHÔMAGE PARTIEL | REPORT DE CHARGES | PGE | BAISSE DES IMPÔTS «(DE PRODUCTION)» | PLANS SECTORIELS | SOUTIEN BCE | PROTECTION D'ENTREPRISES «(STRATÉGIQUES)» | DIVIDENDE ? | PERTES EMPLOI | PARTICIPATION DE L'ÉTAT (CDC, BPD) |
|--------------------|-----------------|-------------------|-----|-------------------------------------|-----------------------------------|-------------|---|-------------|---------------|------------------------------------|
| AIR LIQUIDE | | | | OUI | OUI (HYDROGÈNE) | OUI | ? | MAINTENU | | |
| AIRBUS | OUI | ? | | OUI | OUI (AÉRIEN) | OUI | ? | SUPPRIMÉ | OUI | ÉTAT: 10,96% |
| ALSTOM | OUI | ? | | OUI | OUI (FERROVIAIRE - HYDROGÈNE) | | ? | N/A | | CDC: 0,96% |
| ARCELORMITTAL | OUI | ? | | OUI | | | ? | SUPPRIMÉ | OUI | |
| ATOS | OUI | ? | | OUI | OUI (NUMÉRISEMENT) | | ? | SUPPRIMÉ | | |
| AXA | | ? | | OUI | | | ? | RÉDUIT | | |
| BNP PARIBAS | | ? | | OUI | | OUI | ? | SUPPRIMÉ | | |
| BOUYGUES | OUI | ? | | OUI | | OUI | ? | RÉDUIT | | |
| CARREFOUR | OUI | ? | | OUI | OUI (NUMÉRISEMENT) | | ? | RÉDUIT | | |
| CREDIT AGRICOLE | | ? | | OUI | | OUI | ? | RÉDUIT | | |
| DANONE | | ? | | OUI | | OUI | ? | MAINTENU | | CDC: 1,6% |
| DASSAULT SYSTEMES | | ? | | OUI | OUI (NUMÉRISEMENT) | | ? | MAINTENU | | |
| ENGIE | OUI | ? | | OUI | OUI (HYDROGÈNE) | OUI | ? | SUPPRIMÉ | OUI | ÉTAT: 23,64% + CDC: 2,62% |
| ESSILORLUXOTTICA | OUI | ? | | OUI | | OUI | ? | SUPPRIMÉ | | |
| HERMES | | ? | | OUI | | | ? | RÉDUIT | | |
| KERING | OUI (OTA+ALL) | ? | | OUI | | OUI | ? | RÉDUIT | OUI | CDC: 2,45% |
| LEGRAND | | ? | | OUI | | OUI | ? | RÉDUIT | | |
| L'ORÉAL | | ? | | OUI | | | ? | RÉDUIT | | |
| LMVH | OUI (OTA+ALL) | ? | | OUI | | OUI | ? | RÉDUIT | | |
| MICHELIN | OUI | ? | | OUI | | | ? | RÉDUIT | | |
| ORANGE | | ? | | OUI | OUI (NUMÉRISEMENT) | OUI | ? | RÉDUIT | OUI | ÉTAT: 13,39% + BPIFRANCE: 9,66% |
| PERNOD RICARD | | ? | | OUI | | OUI | ? | MAINTENU | | CDC: 1,49% |
| PSA | OUI | ? | | OUI | OUI (AUTOMOBILE) | OUI | ? | SUPPRIMÉ | | BPIFRANCE: 12,23% |
| PUBLICIS | OUI | ? | | OUI | | | ? | RÉDUIT | | |
| RENAULT | OUI | ? | OUI | OUI | OUI (AUTOMOBILE) | | ? | SUPPRIMÉ | OUI | ÉTAT: 15,01% |
| SAFRAN | OUI | ? | | OUI | OUI (AÉRIEN) | | ? | SUPPRIMÉ | OUI | ÉTAT: 11,23% |
| SAINTE-GOBAIN | OUI | ? | | OUI | OUI (RENOUVELLEMENTS BÂTIMENTS) | OUI | ? | SUPPRIMÉ | | |
| SANOFI | | ? | | OUI | OUI (RELOCALISATION) | OUI | ? | MAINTENU | OUI | |
| SCHNEIDER ELECTRIC | OUI | ? | | OUI | OUI (RENOUVELLEMENTS ÉNERGÉTIQUE) | OUI | ? | MAINTENU | OUI | |
| SOCIÉTÉ GÉNÉRALE | | ? | | OUI | | OUI | ? | SUPPRIMÉ | OUI | CDC: 2,41% |
| ST MICRO | | ? | | OUI | | | ? | RÉDUIT | | BPIFRANCE: 14,1% |
| TELEPERFORMANCE | OUI | ? | | OUI | | | ? | MAINTENU | | |
| THALES | OUI | ? | | OUI | OUI (AÉRIEN) | OUI | ? | RÉDUIT | OUI | SECTEUR PUBLIC: 25,68% |
| TOTAL | | ? | | OUI | OUI (BATTERIES - HYDROGÈNE) | OUI | ? | MAINTENU | OUI | |
| UNIBAIL | OUI | ? | | OUI | | OUI | ? | RÉDUIT | | |
| VEOLIA | OUI | ? | | OUI | OUI (PLAN DE RELANCE) | OUI | ? | RÉDUIT | | CDC: 5,97% |
| VINCI | OUI | ? | | OUI | | OUI | ? | RÉDUIT | OUI | |
| VIVENDI | OUI | ? | | OUI | | | ? | MAINTENU | | CDC: 3,23% |
| WORLDLINE | | ? | | OUI | OUI (NUMÉRISEMENT) | OUI | ? | N/A | | |

CHÔMAGE PARTIEL

UNE “NATIONALISATION SANS PRÉCÉDENT DES SALAIRES”

«**S**oyez exemplaires : si vous utilisez le chômage partiel, ne versez pas de dividendes.» Cette demande exprimée par Bruno Le Maire fin mars 2020 est restée lettre morte. Très rapidement, le gouvernement a fait comme si le chômage partiel n'était pas une aide publique à destination des entreprises mais un « bouclier anti-licenciement » visant à empêcher les plans sociaux et profitable aux salariés. Il a donc écarté toute possibilité d'en conditionner l'accès.

Résultat : l'État a couvert le chômage partiel de près de 12,9 millions de salariés d'entreprises privées alors que, dans le même temps, une partie d'entre elles ont versé de généreux dividendes. L'un des patrons les plus influents de la place de Paris, Laurent Burelle, président de Plastic Omnium et de l'AFEP (Association française des entreprises privées, le lobby qui regroupe les plus grandes entreprises françaises) n'a pas hésité une seconde : 90 % de ses salariés ont été mis au chômage partiel, mais son entreprise a versé un généreux dividende de 73 millions d'euros, dont lui et son entourage sont les principaux bénéficiaires.

Jamais utilisé à si grande échelle, le chômage partiel a vu ses modalités d'éligibilité largement assouplies. Il a permis aux entreprises de confier la charge de la rémunération d'une partie de leurs salariés, dans la limite de 4,5 Smic par salarié (4 800 euros nets environ), à l'État et l'Unedic. Emmanuel Macron a même parlé d'une « nationalisation sans précédent des salaires »⁸, permettant aux entreprises de conserver des salariés formés et compétents pour un coût réduit. 68 % des grandes entreprises (500 salariés ou plus), censées être plus solides et disposant de liquidités parfois très significatives, n'ont pas hésité à recourir à cette assistance de l'État⁹.

Au moins 24 membres du CAC40 ont ainsi profité du chômage partiel, et 14 d'entre eux ont versé un généreux dividende :

Bouygues, Caggemini, Carrefour, Kering, LVMH, Michelin, Publicis, Schneider, Teleperformance, Thales, Unibail, Veolia, Vinci, Vivendi. Hors CAC40, signalons le chimiste Solvay qui a versé 397 millions d'euros de dividendes et lui aussi largement bénéficié du chômage partiel.

EFFETS D'AUBAINE

Le groupe Veolia, qui a versé 284 millions d'euros de dividendes et qui est aujourd'hui prêt à débloquer 10 milliards d'euros ou plus pour racheter son concurrent Suez, a pu compter sur l'argent public pour plus de 20 000 de ses salariés pris en charge par le chômage partiel. Le groupe Teleperformance (leader mondial des centres d'appel) réussit la performance d'avoir augmenté son dividende de 26,3 % tout en mettant une partie de ses salariés, souvent peu payés, au chômage partiel.

Les sommes en jeu sont importantes : Caggemini a ainsi reçu au moins 91 millions d'euros de la part de l'État pour le chômage partiel de 3 000 de ses employés (sur 25 000)¹⁰. Plusieurs membres du CAC40 sont par ailleurs épinglés pour avoir abusé de ce dispositif : Bouygues est ainsi accusé de possibles abus au chômage partiel dans sa filiale bâtiment¹¹. Le ministère du Travail

revendique 50 000 contrôles et 225 millions d'euros de fraude avérée, soit moins de 1 % du dispositif, ce qui paraît bien peu pour les observateurs.

Le gouvernement a décidé de proposer un nouveau dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) doté de 7 milliards d'euros, qui permettra aux entreprises de réduire le temps de travail de leurs salariés jusqu'à 40 %, en couvrant 85 à 100 % de leurs salaires. Soumise à un accord d'entreprise ou de branche, ce dispositif est perçu par les syndicats comme le moyen d'un chantage à l'emploi, permettant d'imposer aux salariés des baisses de salaire et des pertes d'acquis sociaux. Les exemples de Valeo et Derichebourg, qui ont versé des dividendes tout en supprimant des emplois, tendent à confirmer ces craintes. ■

“

AU MOINS 24 MEMBRES DU CAC40 ONT PROFITÉ DU CHÔMAGE PARTIEL, ET 14 D'ENTRE EUX ONT VERSÉ UN GÉNÉREUX DIVIDENDE.



DIVIDENDES ET RACHATS D'ACTION

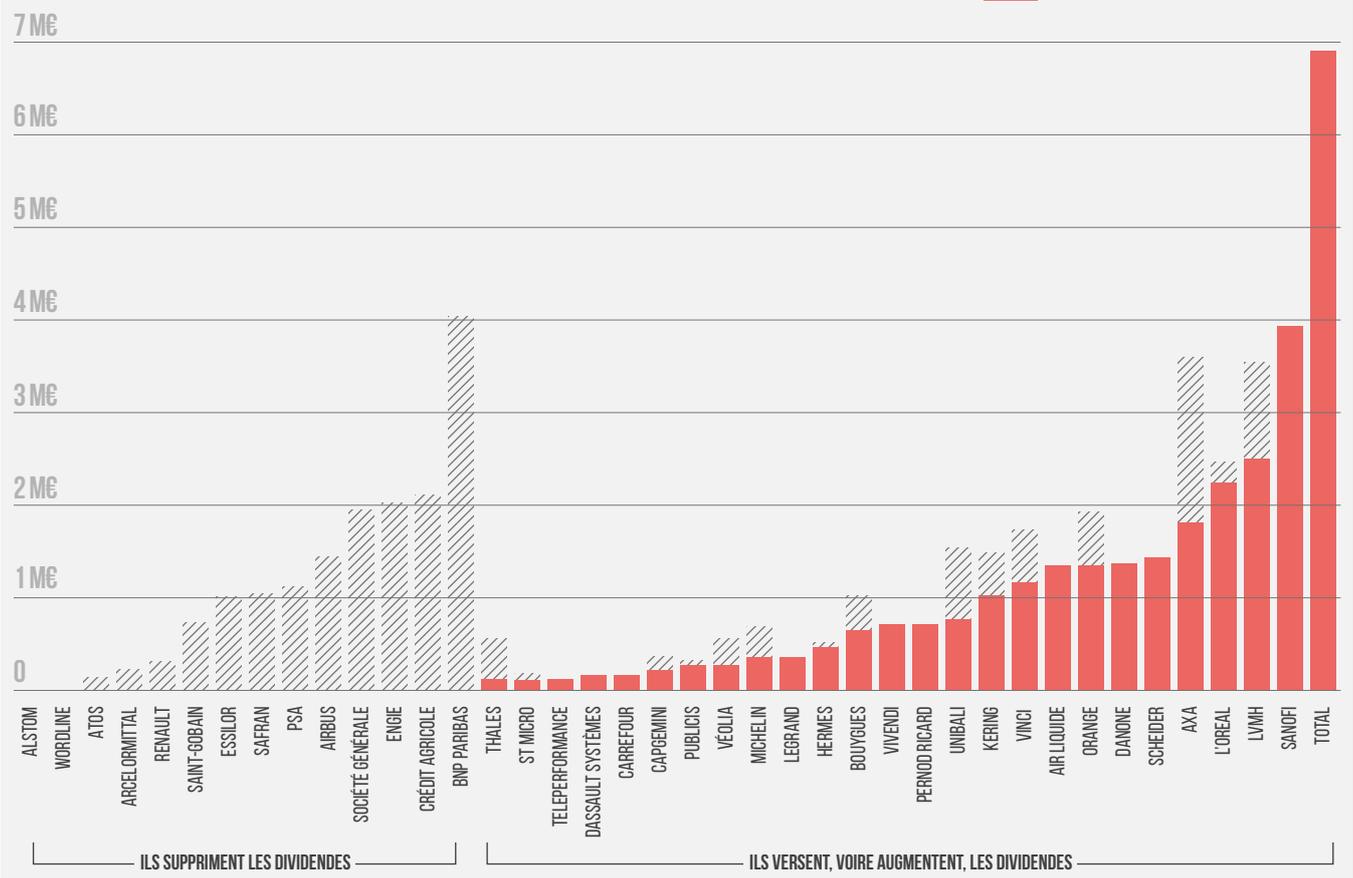
DES ACTIONNAIRES TRÈS PEU MIS À CONTRIBUTION

C'est en pleine période de pandémie et de confinement du pays que les multinationales du CAC40 auraient dû annoncer de nouveaux records en matière de versement de dividendes, au moment de leurs assemblées générales annuelles (mai-juin pour la plupart) : 53,2 milliards d'euros, sans compter les rachats d'actions¹². Très vite, conscients que ces records annoncés ne seraient pas perçus favorablement par l'opinion, pouvoirs publics et organisations pro-

fessionnelles ont multiplié les appels à la modération. Le gouvernement français, après moult tergiversations, a consenti à faire du non versement de dividendes et de rachats d'actions une condition formelle pour bénéficier d'un prêt garanti de l'État ou d'un report de cotisations, mais pas pour bénéficier du chômage partiel ou de l'appui des banques centrales. L'AFEP, lobby du CAC40, a finalement « recommandé » à tous ses membres de réduire leurs dividendes prévus de 25 %.

Au sein du CAC40, et plus généralement de toutes les grandes entreprises françaises, ces demandes ont été très diversement suivies. Seul un petit tiers du CAC 40 (treize firmes) ont annulé ou suspendu le versement des dividendes initialement prévus. Il s'agit essentiellement des grandes banques (BNP Paribas, Crédit agricole, Société générale) qui y ont été indirectement obligées pour pouvoir avoir accès au refinancement bancaire via la BCE, ainsi que de grands groupes ayant

DIVIDENDES CEUX QUI LES ONT SUPPRIMÉS ET LES AUTRES



un urgent besoin d'aides publiques pour survivre à la période (Airbus, PSA, Renault, Safran). Plusieurs n'ont pas totalement abandonné l'idée de verser un dividende plus tard dans l'année.

Les deux tiers du CAC40 ont soit maintenu, soit réduit leur dividende, même quand ils ont bénéficié d'aides directes ou indirectes conséquentes. Huit groupes ont même augmenté le dividende versé par rapport à l'année précédente : Teleperformance (+26,3 %), Vivendi (+20 %), Schneider Electric (+8,5 %), Danone (+8,2 %), Dassault Systèmes (+7,7 %), Total (+4,7 %), Sanofi (+2,6 %), Air Liquide (+1,9 %). Bouygues, Hermès, Legrand et L'Oréal ont maintenu inchangé le montant de leur dividende (ou renoncé à des augmentations).

Certaines "réductions" de dividendes annoncées sont manifestement de façade : pour Hermès, L'Oréal et Legrand, elles sont de moins de 10 %. Malgré leurs "réductions", L'Oréal et LVMH distribuent tout de même plus de 2 milliards d'euros à leurs actionnaires, et Axa n'est pas loin derrière.

Au final, le CAC40 versera cette année 30,3 milliards d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2019, soit un peu plus de la moitié de ce qui était prévu. Les rachats d'actions de l'exercice 2019 s'élèvent à 3,7 milliards pour le premier semestre 2020 (qui s'ajoutent aux 11 milliards d'euros au titre de l'exercice 2019). Les actionnaires ont donc reçu 34 milliards d'euros alors même que la pandémie sévissait et que l'économie était à l'arrêt. ■



SI VOUS AVEZ BÉNÉFICIÉ DE LA TRÉSORERIE DE L'ÉTAT, VOUS NE POUVEZ PAS VERSER DE DIVIDENDES ET VOUS NE POUVEZ PAS RACHETER DES ACTIONS

BRUNO LE MAIRE

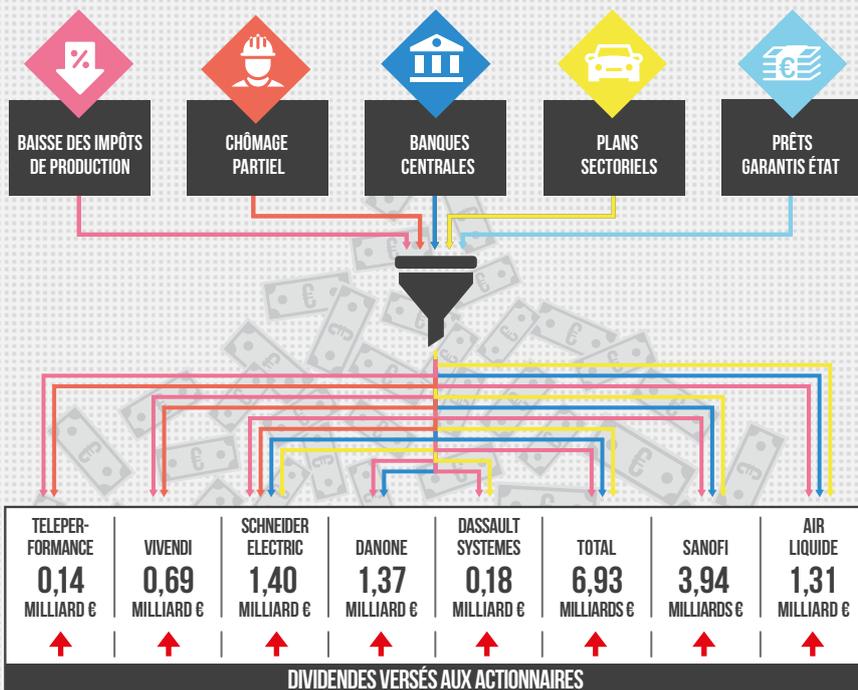
GROS PLAN SUR LES RACHATS D'ACTION EN 2020

Au cours du premier semestre 2020, le CAC40 a encore procédé à plus de 3,7 milliards d'euros de rachats d'actions. Sans surprise, ce sont souvent les mêmes firmes qui ont maintenu leurs dividendes qui ont procédé aux rachats les plus massifs : Vivendi (719 millions d'euros), Total (611 m€), Pernod-Ricard (523 m€), Sanofi (361 m€), Vinci (336 m€). On retrouve à nouveau dans la liste ST Micro (111,60 m€), dont l'État est un actionnaire majeur.

De quoi s'agit-il ? Contrairement aux dividendes qui sont un versement direct aux actionnaires, cette pratique consiste à faire monter artificiellement le cours boursier d'une entreprise (et donc le patrimoine des actionnaires) en utilisant sa trésorerie pour racheter ses propres actions sur les marchés, et ensuite les annuler.



RUISSELLEMENT D'ARGENT PUBLIC VERS LE CAC 40
QUI EN PROFITE POUR AUGMENTER SES DIVIDENDES ?





L'ÉTAT, UN ACTIONNAIRE PAS TRÈS EXEMPLAIRE

Au début du confinement, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud avait indiqué que l'État français demanderait « aux entreprises dont il est actionnaire de ne pas verser de dividendes par solidarité »¹³. Cet engagement est loin d'avoir été respecté. Ainsi Orange (dont l'État détient directement 13,39 % et 9,56 % via Bpifrance) a seulement réduit son dividende, en versant tout de même 1,3 milliard d'euros. Son PDG Stéphane Richard a annoncé qu'il proposerait un retour au dividende initialement prévu (soit 530 millions supplémentaires) « dès 2020 »¹⁴. Si Engie n'a pas versé de dividendes, le groupe a largement bénéficié de généreux dividendes de GTT (120 millions) et Suez (280 millions) dont il est un actionnaire majeur. Hors CAC40, la Française des jeux (FDJ) a versé plus de 85 millions d'euros de dividendes.

ST Micro est un autre cas emblématique du non-respect de cet engagement gouvernemental. Alors que le groupe est détenu à hauteur de 27,5 % par les États français et italien, et que son conseil de surveillance était même présidé par Nicolas Dufourcq, actuel directeur général de Bpifrance, il a versé un dividende de 138 millions d'euros et racheté pour 112 millions d'euros d'actions.

Enfin, trois firmes dont l'État est actionnaire via la Caisse des dépôts et consignations ont maintenu leur dividende : Danone, Pernod-Ricard et Vivendi, et deux l'ont à peine diminué, Kering et Veolia. ■

EMPLOI

UNE ÉPIDÉMIE DE PLAN SOCIAUX

À quoi servent les aides publiques dont bénéficient les grandes entreprises ? Manifestement, pas à préserver l'emploi. L'État annonce une aide de plusieurs milliards à Renault et un plan de soutien à l'automobile. Quelques jours plus tard, Renault annonce la suppression de 15 000 emplois, dont 4 600 en France.

L'État a garanti un prêt de 7 milliards à Air France, à quoi s'ajoute un plan de relance pour le secteur aéronautique. Air France va supprimer 7 500 emplois.

En juin, Emmanuel Macron se rend dans une usine Sanofi pour annoncer un soutien à la relocalisation de l'industrie pharmaceutique. Quelques jours plus tard, Sanofi annonce 1 700 suppressions d'emploi en Europe, dont 1 000 en France.

Également bénéficiaire du plan aéronautique, Airbus va supprimer 15 000 postes dans le monde, dont 5 000 en France, et ses sous-traitants lui emboîtent le pas.

Valeo, qui a profité du chômage partiel et dont l'État est actionnaire via Bpifrance (5,13 %), a pourtant versé un dividende. Le groupe prévoit aujourd'hui de supprimer 2 000 emplois et souhaite conclure un accord de performance collective pour faire baisser les coûts salariaux en France de 10 %.

En tout, selon les chiffres que nous avons pu récolter, le CAC40 a déjà annoncé près de 60 000 suppressions d'emplois, dont le quart en France. Une partie de ces suppressions concerne des firmes qui ont maintenu le versement de leurs dividendes : Total, Sanofi ou encore Schneider.

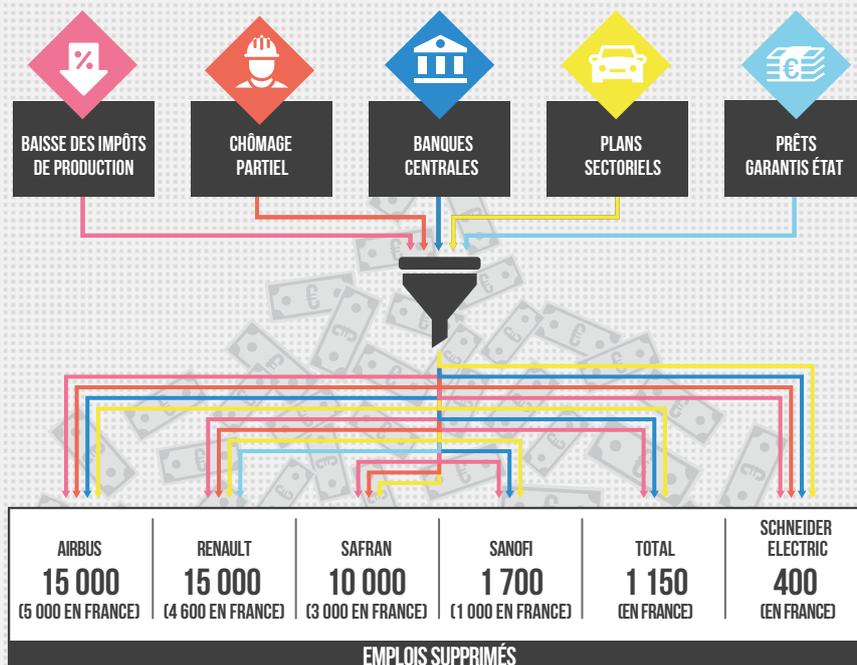
Si les annonces de plans sociaux au sein des poids lourds du CAC40 font grand bruit, il ne faut pas oublier que leurs salariés ne sont pas forcément les plus exposés. Ceux de leurs fournisseurs et sous-traitants subissent de plein fouet, sans attirer autant l'attention, à la fois les conséquences directes de la crise et celles des "plans d'économie" mis en oeuvre par les grands groupes, qui se traduiront par une baisse des achats et >>>

“ LE CAC40 A DÉJÀ ANNONCÉ PRÈS DE 60 000 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS, DONT LE QUART EN FRANCE. ”



RUISSELLEMENT D'ARGENT PUBLIC VERS LE CAC 40

QUI EN PROFITE POUR SUPPRIMER DES EMPLOIS ?





CC BY-SA 2.0



UNE PARTIE DE **CES SUPPRESSIONS CONCERNE DES FIRMES QUI ONT MAINTENU LE VERSEMENT DE LEURS DIVIDENDES** : TOTAL, SANOFI OU ENCORE SCHNEIDER ELECTRIC.

» des commandes et par une pression supplémentaire sur les coûts.

Ainsi la branche aviation de Derichebourg, un groupe qui a versé un dividende de 17,5 millions d'euros, a menacé de supprimer 700 emplois puis obtenu par un "accord de performance collective" une baisse des salaires de 1 200 salariés et la suppression de 163 postes alors qu'elle bénéficie du plan d'urgence et du plan de relance, ainsi que du chômage partiel.

Beaucoup des suppressions de postes annoncées à la faveur de l'épidémie ne sont en réalité pas directement liées à la Covid-19. Alors que le "plan de relance" annoncé début septembre prévoit 20 milliards d'euros d'allègements fiscaux pour les entreprises (qui s'ajoutent à la baisse programmée de l'impôt sur les sociétés), mettre des conditions contraignantes en termes d'emploi à ces aides est plus que jamais à l'ordre du jour. ■

PRESSIONS SUR LES SALARIÉS

Beaucoup des salariés et salariées du CAC40 se sont retrouvés en première ligne durant l'épidémie : ceux de la grande distribution et des services collectifs essentiels, mais aussi ceux d'usines reconverties pour produire des masques, du gel ou des respirateurs. Les conditions sanitaires de poursuite ou de reprise du travail ont été fortement contestées par les salariés dans plusieurs groupes, comme Teleperformance ou ST Micro¹⁵. Seule une partie des salariés en première ligne durant la crise ont bénéficié de primes, souvent modestes. Certains groupes comme Danone ou Legrand ont obligé leurs employés à prendre des jours de congés ou de RTT¹⁶. Passé le confinement, les mêmes se retrouvent exposés au risque de pertes d'emploi ou au chantage à la baisse des salaires pour préserver leur poste. Par comparaison, la plupart des dirigeants des entreprises du CAC40 ont annoncé des réductions de leur rémunération, mais souvent partielles (seulement de leur rémunération fixe et/ou seulement pour quelques mois), et l'argent a généralement été versé aux fondations d'entreprise, ce qui permettra de bénéficier de crédits d'impôts mécénat. ■

CLIMAT

UNE TRANSITION EN TROMPE-L'ŒIL

Une bonne partie des aides débloquées par le gouvernement a bénéficié à des entreprises et des secteurs très polluants, à commencer par celui de l'automobile (prêt de 5 milliards d'euros à Renault, plan de soutien de 8 milliards d'euros au secteur et plusieurs milliards via le plan de relance) et celui du transport aérien (prêt de 7 milliards à Air France et plan sectoriel). Même le groupe pétrolier Total, l'un des premiers responsables historiques de la crise climatique, a bénéficié de soutiens publics indirects via la baisse des impôts de production – qui profite principalement aux secteurs les plus nocifs – et les achats d'obligation de la Banque de France. Hors CAC40, le groupe parapétrolier Vallourec devrait bénéficier d'un apport en capital de la part de Bpifrance.

Lorsque les aides publiques à Air France et Renault ont été annoncées, de nombreuses voix se sont élevées au Parlement et dans la société civile pour exiger qu'elles soient conditionnées

à des objectifs et des critères clairs et ambitieux en matière environnementale. En vain.



LES PLANS DE RELANCE MASSIFS ADOPTÉS DANS TOUS LES PAYS SONT UNE OCCASION HISTORIQUE DE TRANSFORMATION DE NOS MODÈLES ÉCONOMIQUES ET DE DÉVELOPPEMENT.

EMMANUEL MACRON
DISCOURS LORS DE L'AG DE L'ONU PAR VISOCONFÉRENCE,
22 SEPTEMBRE 2020

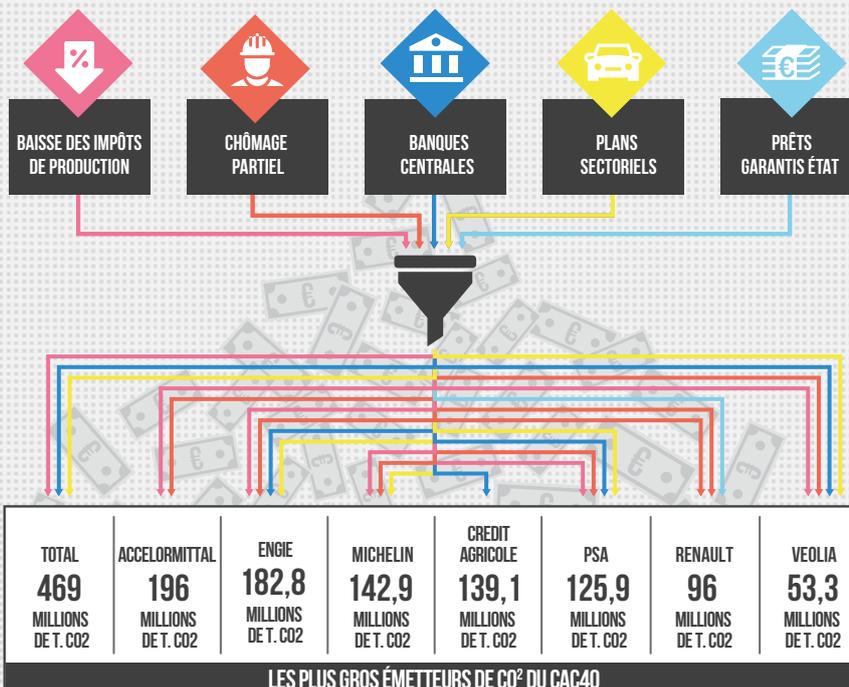
ENGAGEMENTS SANS SUBSTANCE

Le gouvernement a beaucoup communiqué sur les « engagements » verts que prenaient Renault et Air France, justifiant qu'il ne fallait pas ajouter de conditions contraignantes inutiles.

En ce qui concerne Air France, les "engagements" de l'entreprise ont été annoncés par le gouvernement, mais on n'en trouve aucune trace dans la communication du groupe¹⁷. Le principal de ces "engagements", la suppression de certaines lignes intérieures, a été dénoncé comme insuffisant par les associations écologistes¹⁸ pour réduire véritablement les émissions de gaz à effet de serre >>>



RUISSellement D'ARGENT PUBLIC VERS LE CAC 40 QUI CONTINUE À CARBONISER LE CLIMAT ?





LE SOUTIEN DE L'ÉTAT À AIR FRANCE S'ACCOMPAGNE D'ENGAGEMENTS ÉCOLOGIQUES PRÉCIS.

ELISABETH BORNE
LE 27 AVRIL SUR TWITTER

» du trafic aérien français. Il se pourrait bien que ces lignes soient maintenues ou simplement transférées à des filiales.

En ce qui concerne Renault, le président du constructeur a déjà déclaré que les engagements demandés par le gouvernement n'étaient « *pas très compliqués*¹⁹ », puisqu'il ne s'agit que de respect des délais de paiement aux fournisseurs et de mise en conformité avec les objectifs climat en vigueur – bref, ce que le groupe était déjà censé faire.

SUBVENTIONS POUR DE FAUSSES SOLUTIONS

La plus grande partie des promesses écologiques mises en avant par le gouvernement et les groupes du CAC40 sont en réalité des “fausses solutions” : elles reposent sur le déploiement de technologies qui changent le moins possible le modèle industriel établi et les sources de profit des multinationales, et dont les bienfaits réels sont limités, voire inexistants.

La voiture électrique, mise en avant à l'occasion du prêt accordé à Renault et du plan de soutien au secteur automobile, en est l'exemple typique. Elle ne représente véritablement un progrès que si l'électricité générée n'occasionne pas elle-même des émissions importantes de gaz à effet de serre ou d'autres pollutions. Elle ne change rien aux émissions liées aux pneumatiques et aux systèmes de freinage. Enfin, il faut tenir compte de l'ensemble du cycle de vie des véhicules.

Il en va de même pour “l'avion vert” dont il a abondamment été question lors de l'annonce du plan de soutien à l'aéronautique, et qui semble surtout une vue

de l'esprit. Les solutions privilégiées aujourd'hui par les industriels du secteur sont le recours aux agrocarburants et la compensation carbone, qui entraînent des changements d'utilisation des terres (y compris de la déforestation) encore plus néfastes pour le climat.

Une bonne partie du volet “vert” du plan de relance semble lui aussi taillé pour les besoins des industriels, avec par exemple le soutien massif (7 milliards d'euros) à la filière hydrogène (qui, rappelons-le, n'est pas à l'heure actuelle une énergie “propre” et ne pourra pas le devenir avant de nombreuses années). Il inclut même un appui au nucléaire...

Même sur la rénovation énergétique des bâtiments, le groupe de travail mis en place pour plancher sur le sujet était présidé par le groupe Saint-Gobain et n'a laissé aucune place aux acteurs syndicaux ou associatifs²⁰. « *On va avoir un plan et on va pouvoir surfer sur la rénovation énergétique pendant cinq ans*, déclarait le PDG de Saint-Gobain en juillet dernier. *Il y a beaucoup d'argent à Bruxelles.* » Tout est dit. ■

IMPÔTS

ENTOURLOUPES FISCALES

Outre l'interdiction des dividendes et rachats d'actions, l'autre condition formelle posée par le gouvernement à ses aides (prêts garantis ou reports de charges) stipule que les entreprises aidées ne doivent pas avoir de présence dans les paradis fiscaux²¹. Comment justifier en effet que d'un côté des entreprises bénéficient d'un soutien financier de l'État et que de l'autre elles évitent de payer leur juste part d'impôts ? Le critère imposé par le gouvernement apparaît donc de bon sens. En réalité, il s'agit à nouveau d'un trompe-l'oeil.

La liste officielle des paradis fiscaux sur laquelle se base le gouvernement ne comporte qu'une poignée d'archipels tropicaux, qui ne sont pas les territoires où les grands groupes français pratiquent effectivement l'optimisation fiscale, qui sont souvent des pays européens comme le Luxembourg, la Belgique ou les Pays-Bas.

Par exemple, les deux constructeurs Renault et PSA – bénéficiaires d'un soutien de l'État dans le cadre de la crise sanitaire – se sont vus épinglés pour leurs pratiques d'évitement de l'impôt via des filiales à Malte²². Engie, qui a bénéficié du chômage partiel, a été épinglé pour un énorme scandale fiscal au Luxembourg²³. D'après un décompte réalisé en 2019, une filiale de Renault sur huit est basée dans un territoire considéré par les associations spécialisées comme un paradis fiscal et judiciaire (12,64 %). Parmi les entreprises qui ont eu recours au chômage partiel, beaucoup affichent des proportions encore supérieures (14,16 % pour Engie, 18 % pour Capgemini, 20,5 % pour Atos, 17 % pour Michelin, etc.)²⁴.

Derrière ce débat sur les pratiques fiscales des grands groupes français et leur présence dans certains territoires et juridictions à la réputation sulfureuse, il y a une question encore plus importante, et de plus long terme : qui va payer au final pour les aides financières massives

débloquées par l'État ? Le gouvernement a d'ores et déjà annoncé qu'il ne reviendrait pas sur la baisse programmée du taux de l'impôt sur les sociétés, et a même annoncé 20 milliards d'exonérations supplémentaires sur les "impôts de production". Pas plus qu'il ne mettrait à contribution les plus riches du pays ou qu'il allait œuvrer pour une annulation de tout ou partie de la dette publique. Il apparaît donc inévitable que ce soient les autres, c'est-à-dire les citoyennes et citoyens, qui paieront au final d'une manière ou d'une autre la facture de la crise et des aides publiques aux entreprises. ■

“

IL VA DE SOI QUE SI UNE ENTREPRISE A SON SIÈGE FISCAL OU DES FILIALES DANS UN PARADIS FISCAL, JE VEUX LE DIRE AVEC BEAUCOUP DE FORCE, ELLE NE POURRA PAS BÉNÉFICIER DES AIDES DE TRÉSORERIE DE L'ÉTAT.

BRUNO LE MAIRE



CMA-CGM : L'ILLUSTRATION DES INCOHÉRENCES DE L'ÉTAT

L'armateur français CMA-CGM, numéro 4 mondial du transport maritime de conteneurs, a lui aussi bénéficié d'un prêt garanti par l'État de 1,05 milliard d'euros, ainsi que du chômage partiel. L'État français, via Bpifrance, est actionnaire du groupe à hauteur de 7 %. Ces deux conditions auraient du conduire la CMA-CGM à ne pas verser de dividendes à ses propriétaires : plus de 85,5 millions de dollars ont pourtant été versés en 2020²⁵. Par ailleurs, nombre de ses navires sont affrétés sous des pavillons de complaisance²⁶ : Malte, Chypre, Bahamas, Liberia, et même au Panama alors que le Panama fait partie de la liste des "territoires non-coopératifs" du gouvernement justifiant le refus d'une aide publique. Comment le gouvernement peut-il prétendre que la CMA-CGM respecte les critères de versement d'aides publiques qu'il a lui-même édicté ? ■

IMPÔTS

QUI TOUCHE LES DIVIDENDES DU CAC40 ?

Comme les années précédentes, la famille Arnault, l'État français et le fonds d'investissement BlackRock sont les principaux bénéficiaires de la générosité du CAC40. Mais ils ont été affectés très différemment par les baisses de dividendes liées à la crise sanitaire.

Le principal bénéficiaire des dividendes versés au titre de 2019 par le CAC40 est le groupe familial Arnault avec 1,16 milliard d'euros, principalement issus du dividende de LVMH (et dans une moindre mesure de Carrefour). Immédiatement derrière vient le fonds d'investissement BlackRock (1,155 milliard), présent au capital de virtuellement tous les groupes du CAC, et notamment des gros distributeurs que sont Total et Sanofi. En troisième position, l'État français touche directement et indirectement (via la Caisse des dépôts et consignations) 726 millions d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2019. Juste derrière, la famille Bettencourt (L'Oréal) empoché 723 millions d'euros.

Ces chiffres montrent que les grands actionnaires de l'indice parisien ont été très diversement affectés par la baisse des dividendes liée à l'épidémie de Covid-19. Si l'on considère les dividendes initialement prévus, l'État français devait toucher plus de 2 milliards d'euros, dont 1,5 milliard directement et 536 millions via la Caisse des dépôts. C'est lui qui a subi la baisse la plus drastique, avec des dividendes réduits des deux tiers globalement. Cette baisse est néanmoins très contrastée entre d'un côté les participations directes (groupes

énergétiques ou d'armement : Engie, Safran, Thales) ou via Bpifrance (Renault, PSA, Orange), qui baissent de 75 %, et de l'autre côté les participations de la Caisse des dépôts et consignations, qui baissent de 30 %. Rappelons que le gouvernement avait demandé « aux entreprises dont il est actionnaire de ne pas verser de dividendes par solidarité »²⁷. Par comparaison, BlackRock a vu ses dividendes diminués de 40 % et la famille Arnault de 30 %.

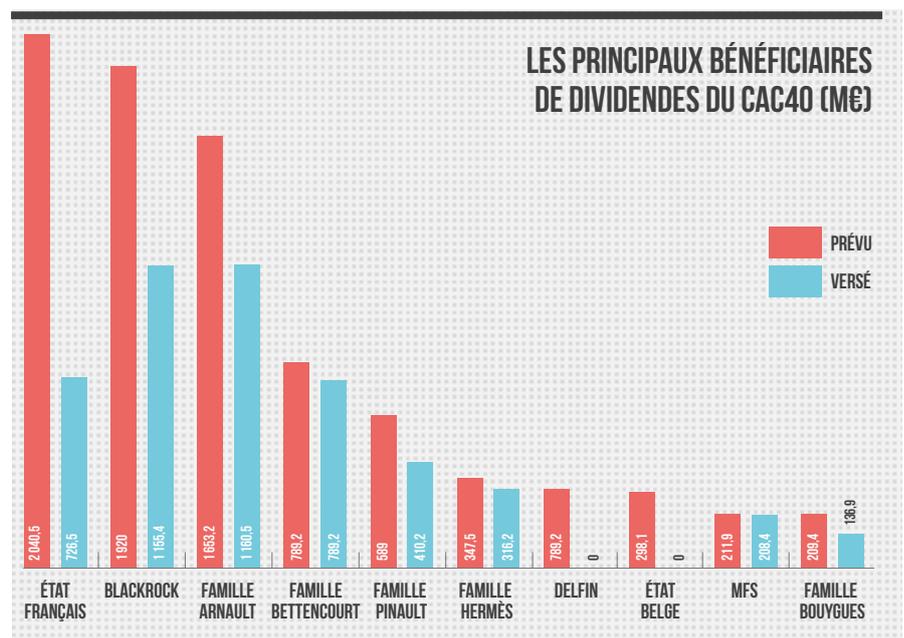
Quant à la famille Bettencourt, ses dividendes ont été réduits de seulement 8%, et ceux de la famille Hermès de 9%. Ce qui illustre le caractère très symbolique des « réductions » de dividendes annoncées par les firmes concernés. Tout aussi bien loti : le fonds d'investissement Massachusetts Financial Services (MFS). Présent au capital de firmes qui ont maintenu ou seule-

ment modestement réduit leur dividende (Danone, Dassault Systèmes, Legrand et Pernod Ricard), il voit ses dividendes amputés de... 1,6 %. À l'extrême opposé, l'État belge (actionnaire de BNP Paribas) et Delfin (la société de Leonardo del Vecchio, actionnaire d'EssilorLuxottica) voient leurs dividendes réduits à rien. ■

Ces chiffres sont basés sur les informations publiques relatives à l'actionnariat du CAC40. Ces données ne sont rendues publiques qu'à partir de certains seuils de détention, généralement 5 % du capital. Des fonds d'investissement comme BlackRock (ou des institutions financières publiques comme la Caisse des dépôts) possèdent généralement des faibles pourcentages de chaque firme, qui n'apparaissent pas forcément dans les données publiques, et qui changent constamment. Pour ce type d'actionnaires (au contraire des grands actionnaires que sont les fondateurs ou l'État), les montants donnés ne sont donc que des approximations, probablement sous-estimées.



LES GRANDS ACTIONNAIRES DE L'INDICE PARISIEN ONT ÉTÉ TRÈS DIVERSEMENT AFFECTÉS PAR LA BAISSÉ DES DIVIDENDES LIÉE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19.



CHAPITRE 2

DES PATRONS AU SERVICE

DE QUI ?



5,5 MILLIONS D'EUROS EN 2019

LES RÉMUNÉRATIONS PATRONALES CÔTOIENT TOUJOURS LES SOMMETS

L'exercice 2019 a encore été très lucratif pour les grands patrons français, avec une rémunération annuelle moyenne de 5,49 millions d'euros – soit l'équivalent de 300 Smic. Les dirigeants de Kering et de Dassault Systèmes sont comme l'année dernière en tête du classement, tandis que le PDG de Teleperformance fait une entrée remarquée.

Les dirigeants du CAC40 ont touché en moyenne une rémunération de 5 491 258 euros au titre de l'année 2019, un montant en légère hausse de 0,8 % par rapport à 2018. Le 2 janvier à 5 h 12 du matin, un patron moyen a donc déjà gagné l'équivalent d'un Smic annuel. À la fin de l'année, il en aura touché 300.

Ce chiffre cache toutefois de fortes disparités, une poignée de patrons se distinguant par des rémunérations encore plus stratosphériques que les autres. En tête du classement, on retrouve comme l'année dernière le dirigeant de Dassault Systèmes Bernard Charlès (24,7 millions d'euros) et celui de Kering François-Henri Pinault (16,6 millions), bénéficiant tous les deux de très généreuses rémunérations « exceptionnelles ». Il faut environ trois années et huit mois pour qu'un smicard gagne autant que Bernard Charlès en une journée, et deux années et demi pour qu'il gagne autant que François-Henri Pinault en un jour.

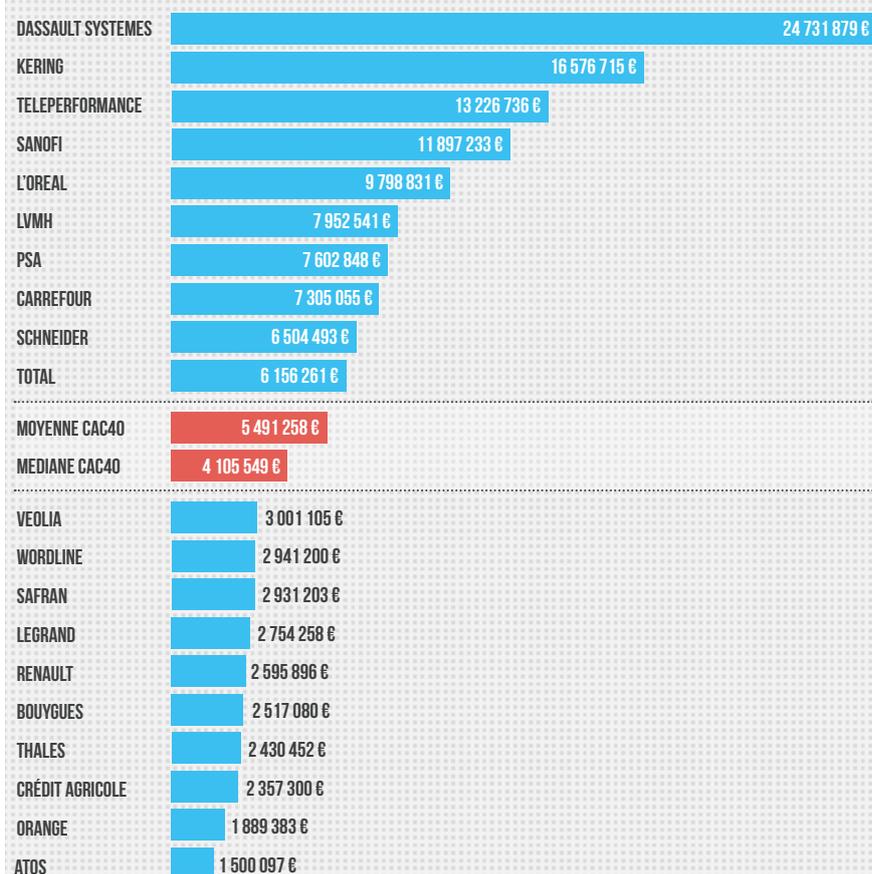
En troisième position vient le patron de Teleperformance Daniel Julien, dont la firme a fait son entrée dans le CAC40 en 2020, avec 13,2 millions. Il est suivi par

Olivier Brandicourt et Paul Hudson de Sanofi (11,9 millions), Jean-Paul Agon de L'Oréal (9,8 millions) et Bernard Arnault de LVMH (7,95 millions).

À l'autre bout de l'échelle, les dirigeants d'Atos n'ont gagné « que » 1,5 million d'euros, en partie en raison du passage de témoins

entre Thierry Breton et Elie Girard en 2019. Le patron d'Orange Stéphane Richard, comme il s'en plaint régulièrement, est un habitué du bas du classement du fait des injonctions de l'État actionnaire, avec tout de même 1,88 million d'euros pour 2019. De même pour Patrice Caine, le patron de Thales, avec 2,43 millions d'euros. ■

RÉMUNÉRATION 2019 DES PATRONS DU CAC40



IL FAUT **TROIS ANNÉES ET HUIT MOIS** POUR QU'UN SMICARD GAGNE AUTANT QUE LE PATRON DE DASSAULT SYSTEMES EN UNE JOURNÉE.

INCITATIONS FINANCIÈRES

DES DIRIGEANTS ALIGNÉS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

Les dividendes versés aux actionnaires et les rémunérations patronales suivent depuis des années la même courbe fortement ascendante. Aucun hasard à cela : les sommes touchées par les dirigeants du CAC sont désormais étroitement liées à la satisfaction des actionnaires.

Il y a quelques décennies, le patron typique d'une grande entreprise touchait son salaire fixe, plus souvent une rémunération variable en fonction d'objectifs opérationnels précis. En théorie au moins, il était le garant des intérêts et de la pérennité de son entreprise dans son ensemble, y compris ceux des salariés, au besoin contre les pressions d'actionnaires trop gourmands ou court-termistes. Sa rémunération était confortable, mais raisonnable. En 2000 encore, tout le comité exécutif de Carrefour, soit onze personnes, touchait 6,11 millions d'euros au total – moins que les 7 millions touchés en 2019 par Alexandre Bompard, PDG du géant de la grande distribution.

Aujourd'hui, les sommes empochées par les patrons n'ont plus grand chose à voir avec la performance opérationnelle de leurs entreprises, et encore moins avec les rémunérations des simples salariés. En revanche, elles collent étroitement à la rémunération des actionnaires, c'est-à-dire les dividendes et rachats d'action. Depuis 2000, les versements aux actionnaires et les rémunérations patronales ont augmenté de 70 et 60 % respectivement, tandis que le salaire moyen au sein du CAC40 augmentait trois fois moins vite, à 20 %²⁸.



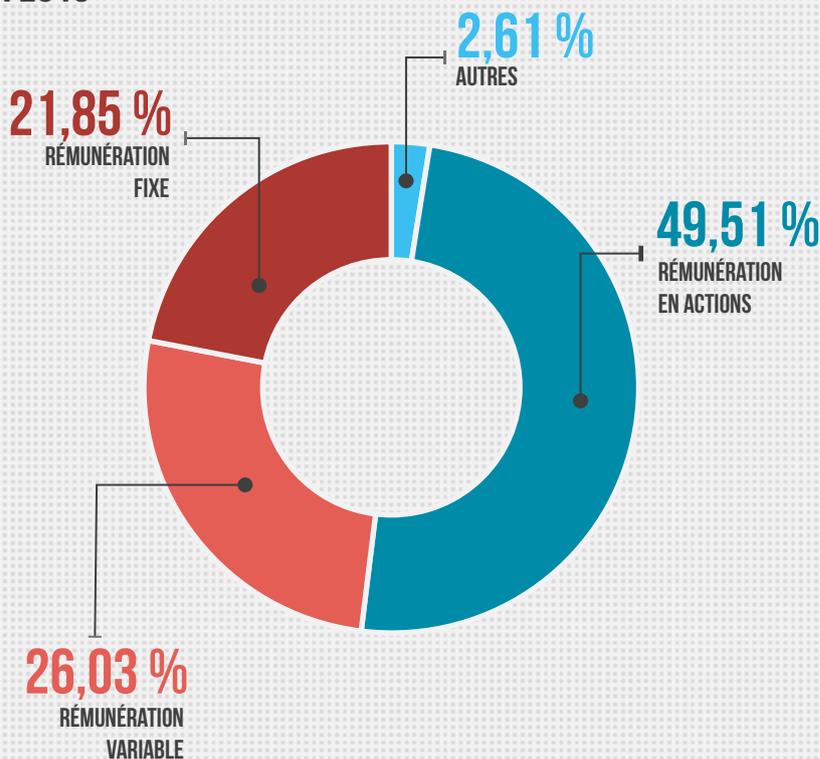
LES TROIS QUARTS DE LA RÉMUNÉRATION DES PATRONS DU CAC40 SONT LIÉS À DES CRITÈRES FINANCIERS ET BOURSIERS.

Que s'est-il passé ? La structuration des rémunérations patronales a été profondément modifiée sous l'impulsion des marchés financiers et des préceptes de l'économie néolibérale. Désormais le « vrai » salaire d'un patron – sa rémunération fixe – ne représente plus que moins d'un quart de sa paye (21 %). Sa rémunération variable – calculée principalement en fonction d'objectifs financiers, parfois assortis d'objectifs sociétaux ou environnementaux – en représente 26 %. Quant à la rémunération

en actions, elle représente en moyenne la moitié des sommes touchées par un patron du CAC40. Au final, donc, les trois quarts de leur rémunération sont directement ou en grande partie liés au cours de l'action de leur entreprise. De quoi s'assurer qu'ils n'oublient jamais les intérêts des actionnaires.

Les plus grosses rémunérations du CAC40 sont directement liées à l'importance des paiements en actions. Pour les deux « recordmen » de »

STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION PATRONALE MOYENNE EN 2019





LE PDG DE L'ORÉAL VA TOUCHER 4,57 MILLIONS D'EUROS DE DIVIDENDES AU TITRE DE 2019, EN PLUS DE SA RÉMUNÉRATION DE 9,8 MILLIONS.

» Dassault Systèmes et Kering, la rémunération en actions représente plus de 80 % des sommes touchées. Cette proportion est de 74 % chez Sanofi et de 64 % à Teleperformance. À l'inverse, trois firmes ne rémunèrent pas leur patron en actions : Atos en raison du passage de relais à la tête de la firme, mais aussi Hermès et Bouygues, parce que leurs patrons en sont déjà actionnaires dominants. « *Martin Bouygues ne perçoit pas de rémunération variable long terme compte tenu de sa situation personnelle*

qui garantit déjà un alignement de ses intérêts avec ceux des actionnaires », explique le groupe de BTP²⁹. Les autres PDG-actionnaires principaux du CAC40, comme Bernard Arnault (LVMH) ou François-Henri Pinault (Kering), ne se privent pas, eux, de rémunération en actions.

DIVIDENDES : LA CERISE SUR LE GÂTEAU

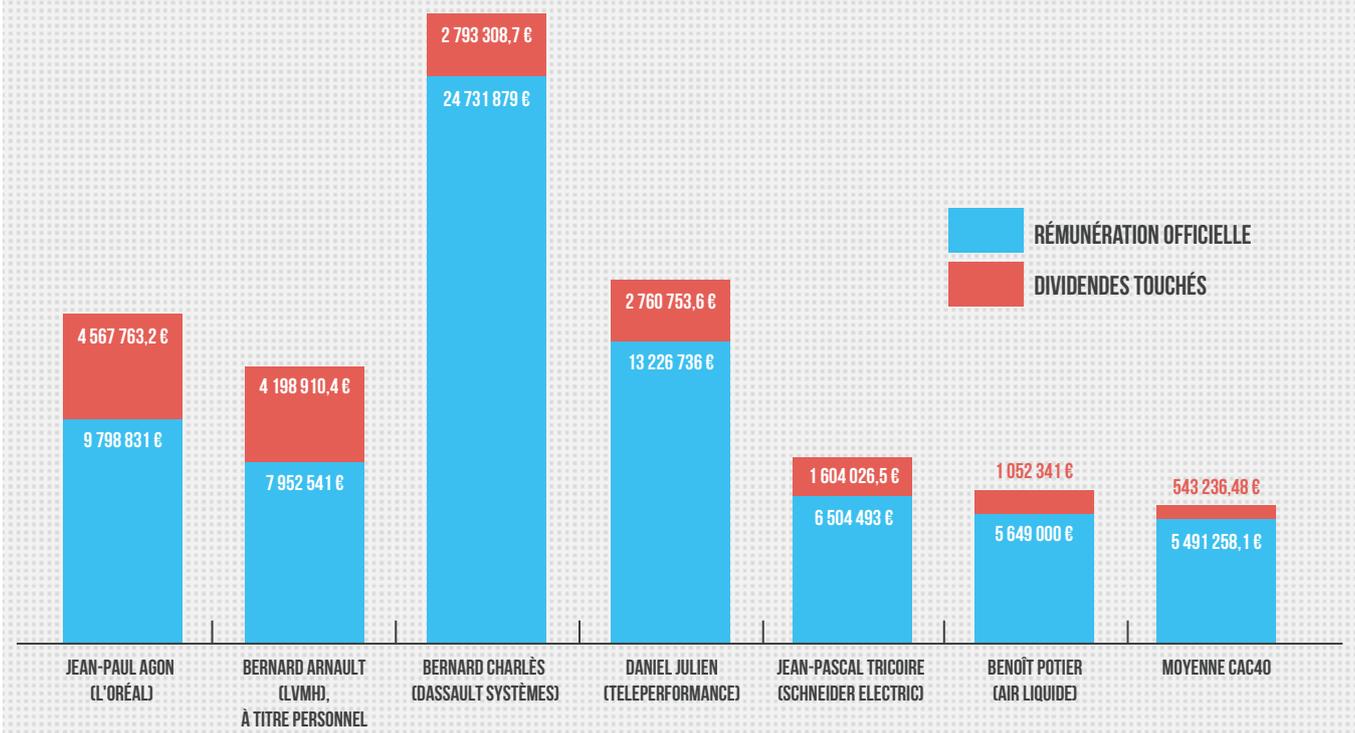
Généralement, il y a aussi un bonus caché. Les sommes touchées par les patrons du CAC40 ne se limitent pas à leur rémunération « officielle ». Ils sont à peu près tous également actionnaires de l'entreprise qu'ils dirigent dans des proportions variables, ce qui signifie qu'eux-mêmes touchent aussi... des dividendes. L'alignement entre leurs intérêts et ceux des marchés financiers est alors total.

Même en excluant les cas où les PDG sont les actionnaires majoritaires de leur entreprise via une holding familiale (LVMH, Kering, Bouygues, ArcelorMittal...), le supplément de rému-

nération qui en résulte peut parfois être très conséquent. Le champion dans ce domaine est le PDG de L'Oréal Jean-Paul Agon, qui va toucher la bagatelle de 4,57 millions d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2019, ce qui porte sa rémunération totale pour cet exercice de 9,8 millions (le chiffre officiel) à 14,4 millions. Les patrons de Dassault Systèmes et Teleperformance touchent chacun environ 2,8 millions d'euros de dividendes pour 2019, qui s'ajoutent à leurs rémunérations déjà spectaculaires. Ceux de Schneider Electric et Air Liquide s'adjugent quant à eux un supplément de rémunération de 1,6 et 1 million d'euros respectivement.

Au titre de l'exercice 2019, un patron du CAC40 va toucher en moyenne la bagatelle de 543 236 euros de dividendes – soit 30 Smic annuels – qui s'ajoutent aux 5,49 millions de leur rémunération officielle moyenne. Et ce chiffre aurait pu être largement supérieur sans les baisses de dividendes liées à la crise de la Covid-19. ■

RÉMUNÉRATIONS ET DIVIDENDES TOUCHÉS PAR LES PATRONS DU CAC40



VOUS AVEZ DIT « ÉQUITÉ » ?

LA VRAIE MESURE DES INÉGALITÉS SALARIALES

Cette année, pour la première fois, les groupes du CAC40 doivent rendre public un « ratio d'équité » comparant la rémunération de leur PDG à celle des salariés. Mais la formule retenue par la plupart des groupes pour mesurer ce ratio est incroyablement trompeuse.

Depuis cette année, les groupes du CAC40 sont tenus de rendre public un « ratio d'équité » permettant de comparer la rémunération accordée à leurs dirigeants et le revenu moyen et médian des salariés en leur sein, ainsi que l'évolution de ces rémunérations au fil des ans. Sur le papier, c'est un vrai progrès. Le problème réside dans la manière dont ce ratio est calculé.

Respectant la lettre mais non l'esprit de la loi, de nombreuses firmes du CAC40 ont pris pour base les seuls salariés de la « société mère », autrement dit la structure juridique qui chapeaute l'ensemble des sociétés et filiales qui composent le groupe. Or, dans la plupart des cas, ces sociétés mères ne comptent que quelques dizaines de salariés, parfois moins, qui sont souvent les principaux cadres dirigeants du groupe. Les ratios d'équité sont donc calculés sur une fraction marginale de quelques dixièmes de pourcent de l'effectif, où les salariés bien payés sont sur-représentés. Une vraie supercherie.

L'exemple le plus caricatural est sans doute celui de Teleperformance, dont la société mère ne compte que 41 employés, contre plus de 330 000 pour l'ensemble des filiales du groupe, ce qui lui permet d'afficher un ratio de « seulement » 88 pour la rémunération moyenne, alors que le vrai chiffre est largement supérieur (voir

ci-dessous). Une douzaine d'autres firmes du CAC40 se livrent à la même manipulation en ne publiant des chiffres que sur des effectifs très réduits : Air Liquide, Carrefour, Danone, Hermès, Kering, L'Oréal, LVMH, Pernod-Ricard, Saint-Gobain, Vinci et Vivendi. Sans surprise, ce sont souvent des firmes très inégalitaires.

L'arnaque est telle que beaucoup de groupes du CAC40 n'ont pas osé se contenter de ces chiffres biaisés, et ont fourni des ratios

d'équité sur la base d'une grande partie de leur effectif français.

DES CHIFFRES PLUS FIABLES

Pour donner une indication plus fiable sur les écarts de rémunération au sein des groupes du CAC40, permettant de les comparer entre eux, nous utilisons un autre indicateur : les dépenses annuelles moyennes par salarié. Cet indicateur est basé sur les seules données que toutes les entreprises publient »

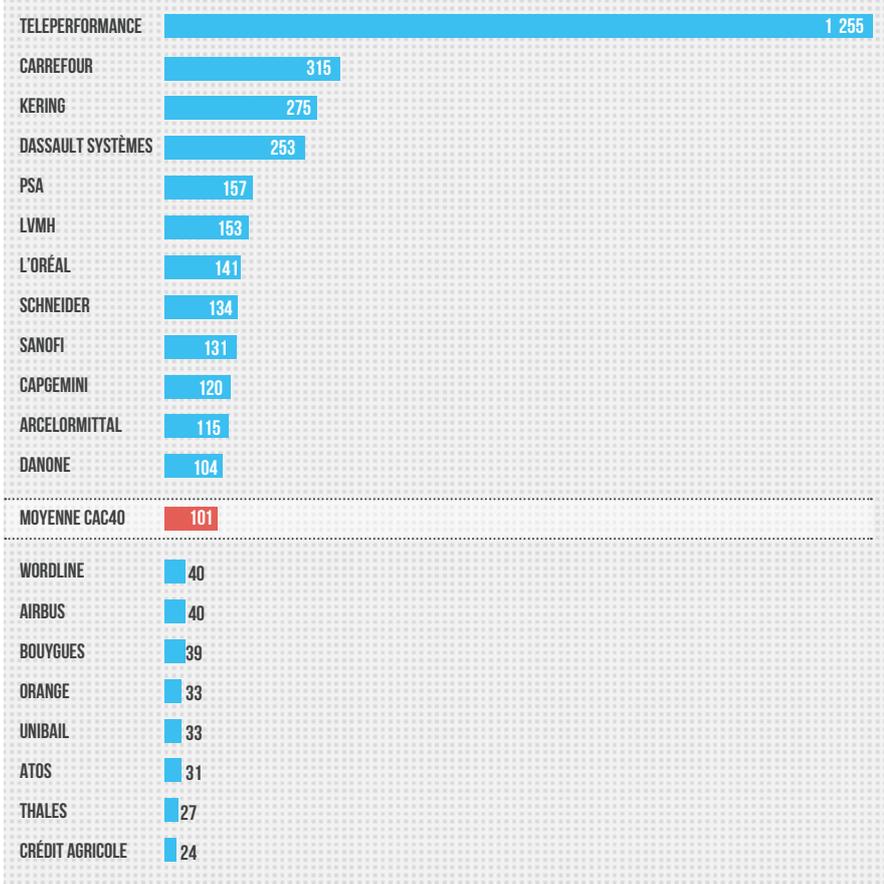
| | RATIO SUR RÉMUNÉRATION MOYENNE | RATIO SUR RÉMUNÉRATION MÉDIANE |
|--------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| DASSAULT SYSTÈMES | 268 | 321 |
| PSA | 136 | 174 |
| SANOFI | 107 | 135 |
| SAINT-GOBAIN | 106 | |
| MICHELIN | 78 | 100 |
| CAPGEMINI | 77 | 96 |
| AXA | 70 | 92 |
| SCHNEIDER ELECTRIC | 64 | 78 |
| TOTAL | 58 | 77 |
| ESSILORLUXOTTICA | 58 | 75 |
| BOUYGUES | 57 | 70 |
| RENAULT | 56 | 70 |
| VEOLIA | 56 | 65 |
| ENGIE | 56 | |
| ALSTOM | 55 | 69 |
| LEGRAND | 48 | 58 |
| SAFRAN | 47 | 53 |
| SOCIÉTÉ GÉNÉRALE | 47 | 65 |
| WORDLINE | 46 | 55 |
| BNP PARIBAS | 44 | 66 |
| UNIBAIL RW | 40 | 60 |
| ORANGE | 38 | 43 |
| CRÉDIT AGRICOLE | 36 | 48 |
| THALES | 33 | 36 |
| PUBLICIS | 29 | 37 |

Ce tableau regroupe les ratios publiés et calculés sur un périmètre suffisamment large, en ce qui concerne les effectifs français. Plus ces ratios sont importants, plus inégalitaires sont les revenus au sein des firmes. Ces ratios sont systématiquement supérieurs pour les rémunérations médianes que pour les rémunérations moyennes, ce qui suggère l'existence de forts écarts salariaux au sein même des groupes, au-delà du seul cas du PDG.



LE CALCUL DES RATIOS D'ÉQUITÉ REPOSE SOUVENT SUR UNE MÉTHODOLOGIE BIAISÉE, QUI FAUSSE TOTALEMENT LES CHIFFRES.

ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION EN 2019



» de manière systématique et à peu près cohérente : les effectifs et les charges de personnel.

Cet indicateur est moins fin que les ratios d'équité (quand ils sont bien calculés), car il ne permet pas de faire la différence entre les salariés français et les autres, ni entre les salariés à temps partiel ou à temps plein, et inclut aussi bien les salaires proprement dits que les cotisations sociales, les paiements en actions et d'autres formes d'avantages ou de prestations. Il ne peut donner qu'une valeur moyenne et non médiane, qui serait sans doute plus

pertinente pour mesurer les écarts réels au sein des firmes. Mais il n'en donne pas moins des indications utiles.

En 2019, la dépense annuelle moyenne par salarié du CAC40 était de 54 168 euros. Ces dépenses destinées aux salariés sont en baisse, puisque ce chiffre était l'année précédente de 57 300 euros (sur le périmètre 2018). Cela représente un ratio d'environ 101 par rapport à la rémunération patronale moyenne (hors dividendes) de 5,49 millions d'euros. En d'autres termes, un groupe du CAC40 dépense en moyenne 101 fois plus pour rémunérer son patron

| | RATIO SUR RÉMUNÉRATION MOYENNE PUBLIÉ PAR L'ENTREPRISE | RATIO RÉEL |
|-----------------|---|------------|
| CARREFOUR | 42 | 314 |
| DANONE | 35 | 103 |
| HERMÈS | 18 | 42 |
| KERING | 54 | 275 |
| LVMH | 26 | 153 |
| TELEPERFORMANCE | 88 | 1255 |
| VINCI | 41 | 101 |
| VIVENDI | 21 | 44 |

que pour rémunérer un salarié moyen – et évidemment encore davantage pour un salarié tout en bas de l'échelle.

À cette aune, le groupe le plus inégalitaire du CAC est – et de loin – Teleperformance avec un ratio de 1 255. Autrement dit, il faut trois ans et demi pour un salarié moyen de Teleperformance pour gagner autant que le PDG Daniel Julien en une journée. La firme spécialisée dans les centres d'appels affiche à la fois une rémunération patronale très élevée (plus de 13 millions d'euros) et des dépenses moyennes par salarié très basses (10 538 euros annuels) en rai-



LE GROUPE **LE PLUS INÉGALITAIRE**
DU CAC EST – ET DE LOIN –
TELEPERFORMANCE.

son des implantations internationales du groupe et de son profil social. Les autres écarts importants s'expliquent également par la faiblesse des dépenses par salariés (Carrefour) ou par le niveau des rémunérations patronales (Kering et Dassault Systèmes). À l'autre bout du tableau, les firmes les moins inégalitaires sont généralement celles où les rémunérations patronales restent contenues, comme le Crédit agricole et Thales, ou bien où les dépenses moyennes par salarié sont importantes (Airbus, Unibail).

Le tableau ci-dessous présente les différences les plus flagrantes entre les ratios très partiels publiés par certaines entreprises sur la base de la rémunération moyenne de la société mère, et le ratio que nous calculons avec notre propre méthode.

On constate également des différences significatives entre notre ratio et celui publié par Capgemini et Schneider Electric sur un périmètre suffisamment complet (120 contre 77 et 134 contre 64 respectivement), mais elles sont probablement dues aux différences de rémunération entre salariés français et étrangers, les deux firmes comptant une proportion très faible de leur effectif en France (autour de 11-12 %). Dans les autres cas, les ratios que nous obtenons sont proches de ceux publiés par les firmes. ■

CHAPITRE 3

**UN FARDEAU CROISSANT
POUR LA PLANÈTE**



CLIMAT

DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE QUI NE BAISSENT PAS VRAIMENT

Les données environnementales rendues publiques par les groupes du CAC40 sont loin d'être aussi précises et complètes que celles qu'elles publient en matière financière. Mais elles offrent un aperçu de l'empreinte des grandes entreprises françaises sur la planète et ses ressources, et mettent en lumière la faiblesse des efforts produits pour limiter leurs impacts malgré les beaux discours verts.

En se basant sur les données d'émissions déclarées les plus complètes, les groupes du CAC40 ont émis directement et indirectement environ 1,6 milliard de tonnes de CO₂ dans l'atmosphère en 2019. Cela représente environ 5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, un niveau d'émission comparable à celui de la Russie.

En valeur absolue, Total représente près de 30 % des émissions du CAC, suivi par ArcelorMittal (12,2 %), Engie (11,4 %), Michelin (8,9 %), Crédit agricole (8,7 %), PSA (7,9 %) et Renault (6 %). Mais ces chiffres sont biaisés par les différences de transparence et d'exhaustivité. Parmi

les banques, seul le Crédit agricole tient partiellement compte des émissions liées aux projets et firmes qu'il finance, ce qui explique qu'il figure dans cette liste et pas BNP Paribas ou la Société générale. D'autres gros émetteurs potentiels, comme Carrefour, ne publient pas de données complètes sur les émissions dans leur chaîne d'approvisionnement.

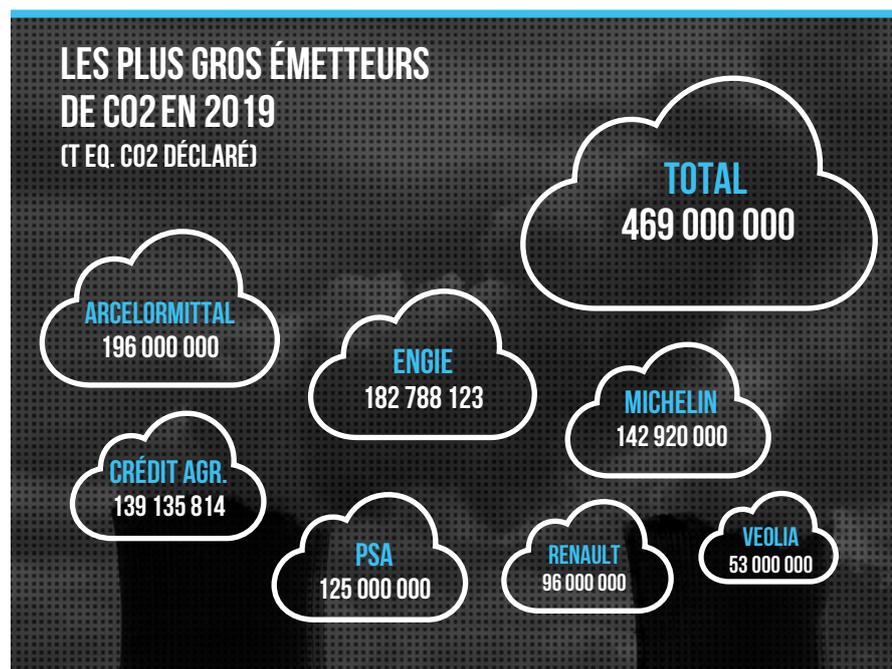
Globalement, les émissions du CAC40 ont baissé de 1,16 % entre 2018 et 2019, et de 3,13 % depuis 2017. Mais cette baisse plutôt modeste doit tout à Engie, l'un des plus gros émetteurs de gaz à effet de serre du CAC40, qui s'est lancé depuis quelques années dans une politique de

désinvestissement de ses nombreux actifs liés au charbon. Si l'on enlève Engie, les émissions du CAC40 sont en réalité en hausse de 1,2 % entre 2018 et 2019, et de 2,6 % depuis 2017. Or il faut remarquer qu'Engie n'a souvent fait que revendre ses centrales et mines charbon à des investisseurs moins sensibles à l'opinion publique. Ces opérations n'ont donc pas entraîné de baisse réelle des émissions globales ; elles n'ont fait que redorer le bilan carbone d'Engie, et donc du CAC40.

Il y a presque cinq ans, à l'occasion de la COP21 et de la signature de l'Accord de Paris, les grandes entreprises françaises avaient fait preuve d'une belle unanimité pour défendre la cause du climat et réclamer des objectifs ambitieux. Dans l'édition 2019 de ce « véritable bilan du CAC40 », nous avons montré que seul un tiers du CAC avait effectivement réduit ses émissions depuis lors³⁰.



LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU CAC40 REPRÉSENTENT AU MOINS **5 % DES ÉMISSIONS MONDIALES**, L'ÉQUIVALENT DE CELLES DE LA RUSSIE.



Les chiffres de cette année confirment la tendance. Vingt firmes de l'indice boursier parisien ont encore augmenté leurs émissions entre 2017 et 2019, dont le groupe pétrolier Total (+3,3 % en deux ans). Les plus fortes augmentations d'émissions entre 2017 et 2019 sont à mettre à l'actif de Dassault Systèmes (émissions multipliées par 3,5), Unibail (émissions multipliées par deux), Essilor (+60 %), Vivendi (+55 %), PSA (+50,9 %), Teleperformance (+35 %) et Danone (+25,8 %). Ces augmentations sont parfois liées, partiellement, à des acquisitions. Les réductions d'émissions les plus importantes se trouvent du côté de Carrefour, Publicis et Engie. Mais comme on l'a déjà noté, le bilan carbone de Carrefour est extrêmement partiel, et ne peut donc être considéré comme sincère.

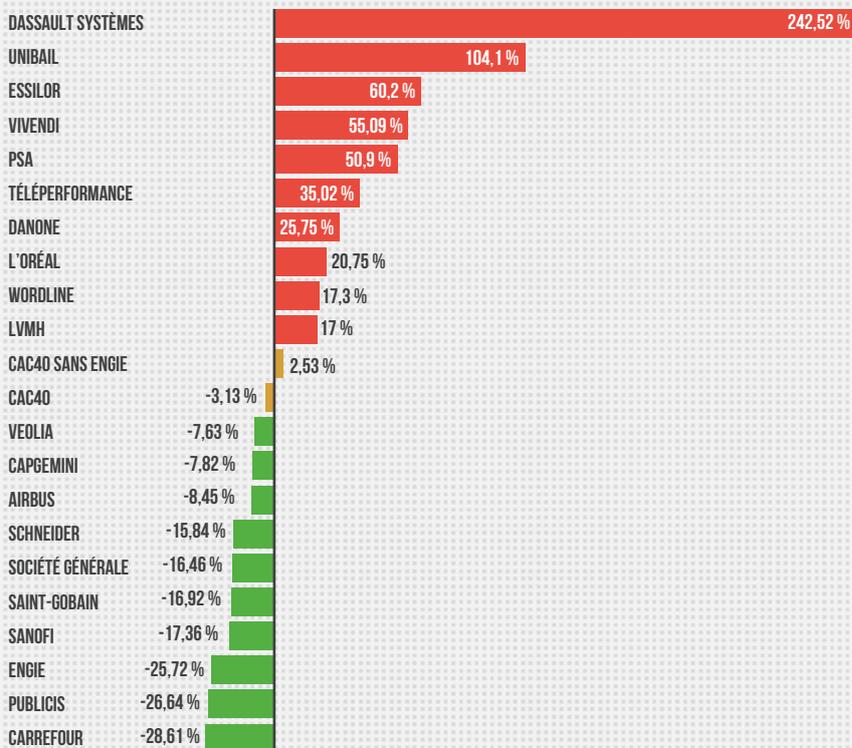
LES ÉMISSIONS AUGMENTENT-ELLES MOINS VITE QUE LE CHIFFRE D'AFFAIRES OU L'EFFECTIF ?

De nombreux groupes du CAC40 préfèrent mettre en avant non pas le chiffre de leurs émissions en valeur absolue, mais leurs émissions de CO2 rapportées au chiffre d'affaires ou au nombre de salariés. Cela suggère qu'elles restent guidées par un paradigme d'« efficacité » ou de « découplage », selon lequel il serait acceptable de continuer d'accroître ses activités et ses émissions de gaz à effet de serre, pourvu que celles-ci augmentent moins vite que les revenus.

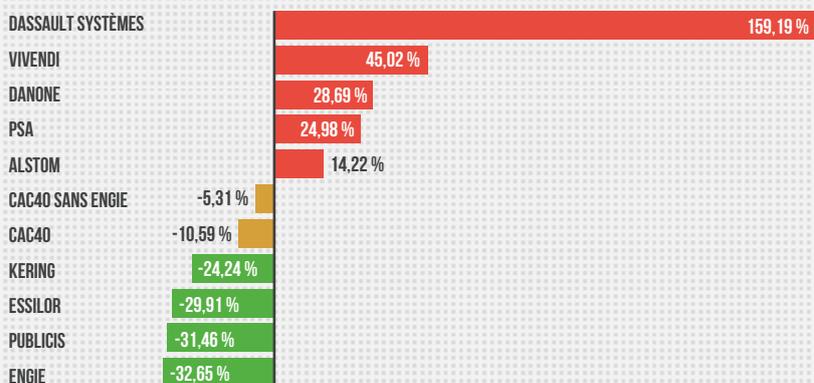
Si l'on regarde les chiffres globaux des émissions rapportées au chiffre d'affaires et aux effectifs, ils sont effectivement plus flatteurs pour le CAC, avec une baisse de -11 % et de -10,6 % respectivement entre 2017 et 2019. Là aussi, les données d'Engie affectent fortement le résultat final : ces baisses ne sont plus que de -6,5 % et -5,3 % sans le groupe énergétique.

Douze firmes du CAC40 augmentent malgré tout leurs émissions rapportées au chiffre d'affaires entre 2017 et 2019, et quinze voient enfler leurs émissions rapportées aux effectifs. Ces « cancre du climat » (toujours avec la précaution nécessaire sur la qualité des données publiées par d'autres firmes) sont Dassault Systèmes, Danone, PSA, Unibail, Vivendi, Pernod Ricard – dans une moindre mesure L'Oréal et Axa. ■

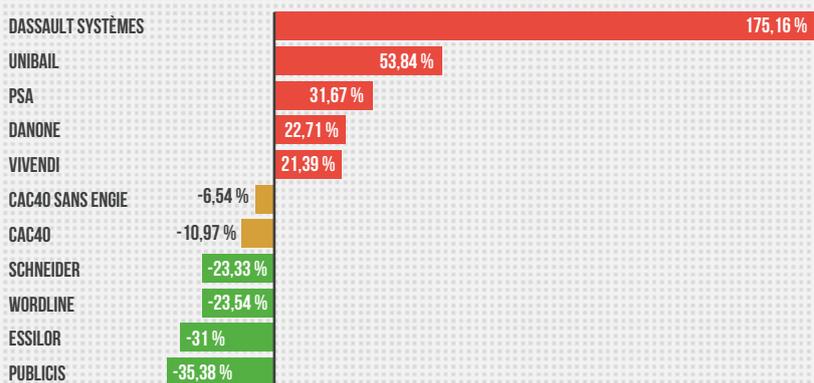
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE CO2 DÉCLARÉES (ÉVOLUTION 2017-2019)



ÉMISSIONS DE CO2 PAR EMPLOYÉ (ÉVOLUTION 2017-2019)

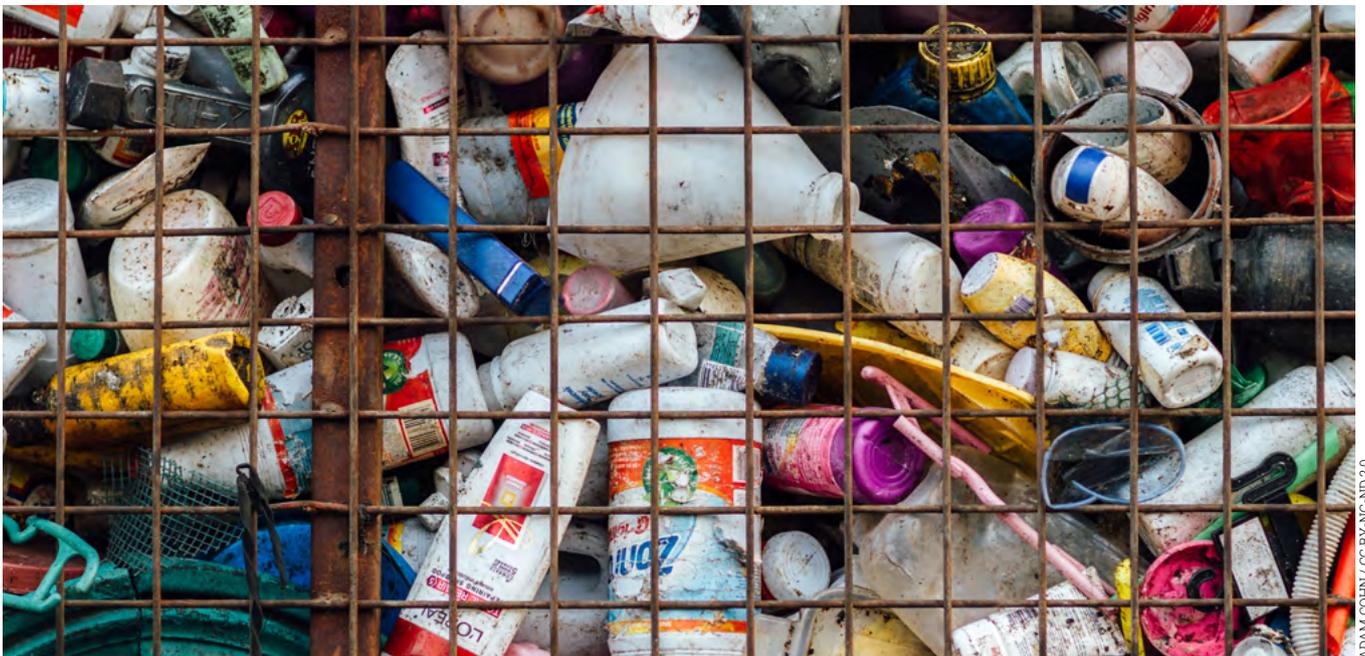


ÉMISSIONS DE CO2 SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRE, (ÉVOLUTION 2017-2019)



EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

MONTAGNES DE DÉCHETS, OCÉANS D'EAU, AMAS DE PLASTIQUE



ADAM COHN / CC BY-NC-ND 2.0

Les autres données environnementales publiées par le CAC40 sont encore plus difficilement exploitables que celles sur les émissions de gaz à effet de serre. Beaucoup de groupes – mais pas tous – chiffrent leur consommation d'eau et la quantité de déchets générés par leur activité, mais ces données sont très loin d'être standardisées. Elles ne tiennent pas toujours compte des consommations indirectes. Elles



**SUR DES ENJEUX COMME LE SOJA,
L'HUILE DE PALME OU LE PLASTIQUE,
LES GROUPES DU CAC40
COMMUNIQUENT BEAUCOUP MAIS
DONNENT PEU DE CHIFFRES.**

permettent néanmoins, de mettre en lumière quelques tendances.

Globalement, le CAC40 (moins quatre groupes qui ne donnent pas de chiffres, dont Bouygues et ArcelorMittal) déclare ainsi avoir généré 707 millions de tonnes de déchets en 2019. C'est plus de 68 000 fois le poids de la tour Eiffel. Le groupe de grande distribution Carrefour représente plus de 98 % de ces déchets (696 millions de tonnes). Il est suivi – selon les données partielles disponibles - par Engie, Vinci et Saint-Gobain.

Là aussi, ce chiffre est en augmentation : le CAC40 a généré 11,9 % de déchets de plus en 2019 qu'en 2017 (+15,1 % sans Carrefour). En proportion, les entreprises dont les déchets augmentent le plus sont Danone, EssilorLuxottica, Teleperformance, Unibail et Kering. Seulement un tiers du CAC a produit moins de déchets en 2019 qu'en 2017.

La consommation globale d'eau s'élève à 750 millions de mètres cube en 2019 pour les 33 groupes du CAC40 qui publient des chiffres. Soit l'équivalent de 300 000 piscines olympiques. Ce chiffre est en baisse de 2 % entre 2017 et 2019, mais en hausse de 0,88 % sur un an. Les plus gros consommateurs d'eau du CAC sont Total (en légère baisse) et L'Oréal (en hausse), suivis par Engie et Air Liquide.

Là encore, la consommation d'eau d'Engie (pour le refroidissement des centrales) affecte fortement le chiffre global du CAC40. La politique de sortie du charbon se traduit également par une baisse de la consommation d'eau. Sans le groupe énergétique, la consommation d'eau du CAC40 est en hausse de 2,56 % entre 2017 et 2019. Les groupes affichant les plus importantes hausses de leur consommation d'eau sur deux ans sont Capgemini, LVMH, Unibail et PSA.



LE CAC40 A GÉNÉRÉ 11,9% DE DÉCHETS DE PLUS EN 2019 QU'EN 2017.

Certains groupes du CAC40 publient également des données partielles sur les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, oxydes de soufre, composés organiques volatils), généralement orientées à la baisse à quelques exceptions près comme Air Liquide.

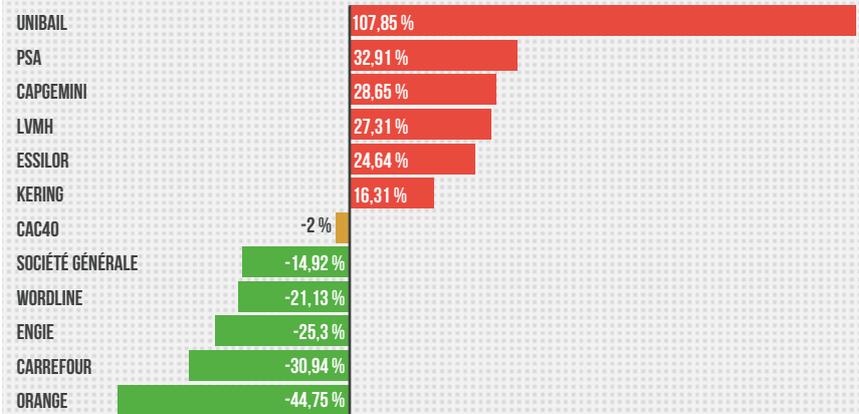
Un autre sujet d'importance est celui de la consommation de matières premières comme l'huile de palme ou le soja, dont la production industrielle génère déforestations et dégâts environnementaux en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie. Les firmes du CAC40 en parlent beaucoup dans leurs documents de communication officiels, mais généralement sans donner de chiffres. Seuls Danone et L'Oréal déclarent une consommation de 68 000 et 70 000 tonnes respectivement d'huile de palme et de dérivés, en forte hausse sur deux ans pour le premier (+74 %) et en baisse de 5,5 % pour le second.

La pollution plastique, enfin, est devenue un enjeu environnemental extrêmement sensible, sur lequel les grandes entreprises françaises ont là aussi beaucoup communiqué. Danone (800 000 tonnes), LVMH (13 000 tonnes), L'Oréal (1 065 tonnes) et Vivendi (18 000 tonnes) sont les seuls à fournir des chiffres sur leur utilisation du plastique, en hausse d'une année sur l'autre sauf pour L'Oréal. ■

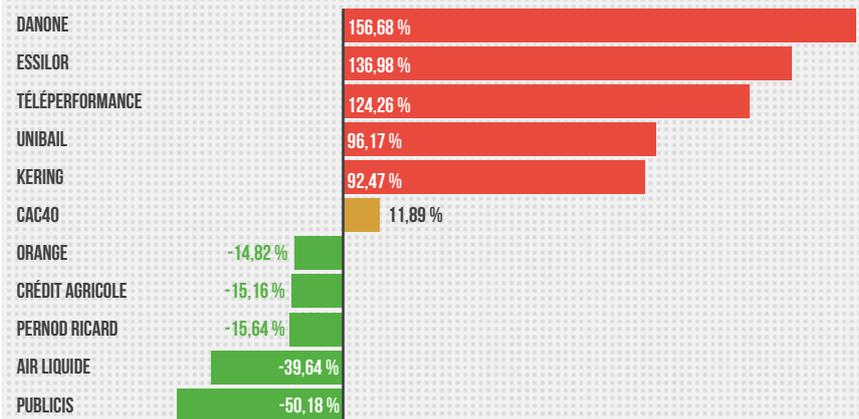


LA CONSOMMATION D'EAU ANNUELLE DU CAC40 ÉQUIVAUT AU MOINS À 300 000 PISCINES OLYMPIQUES.

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU DÉCLARÉE, 2017-2019

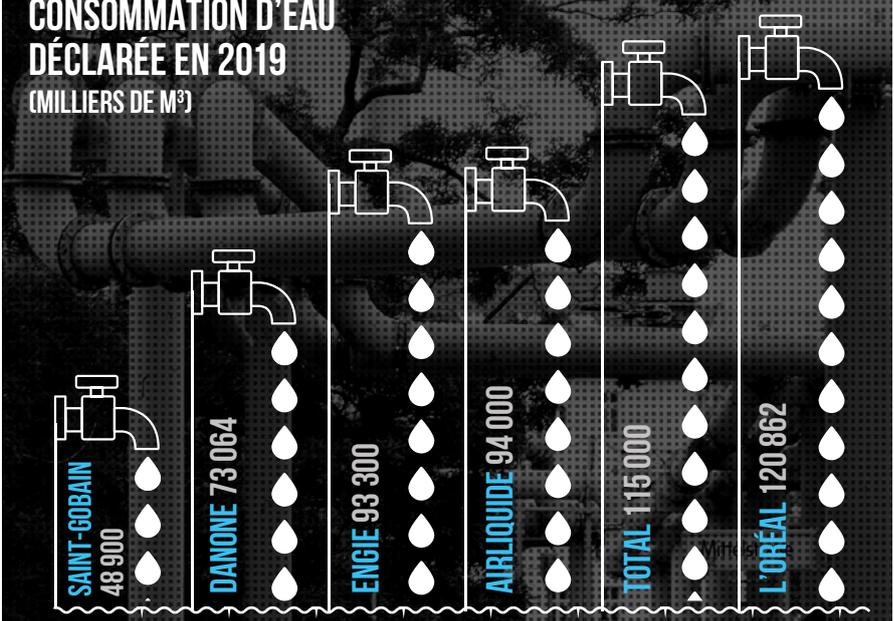


AUGMENTATION DES DÉCHETS GÉNÉRÉS, 2017-2019



CONSOMMATION D'EAU DÉCLARÉE EN 2019

(MILLIERS DE M³)



MOUTONS NOIRS ?

ZOOM SUR QUELQUES GROUPES



« Améliorer la santé », « préserver la planète », « construire le futur ». Si l'on s'en tient à sa communication et à ses campagnes publicitaires, le groupe Danone semble un modèle en matière d'éthique et de protection de l'environnement. Il s'est même décerné cette année le statut d'« entreprise à mission » lors de son assemblée générale – un statut créé sur mesure pour l'entreprise dirigée par Emmanuel Faber dans le cadre de la loi dite « Pacte » de 2019. Ce marketing vert et responsable est sans doute indispensable pour un groupe dont les revenus reposent sur des produits coûteux, qui affectent fortement les écosystèmes, et qui n'apparaissent pas toujours très indispensables : l'eau en bouteille, les substituts à l'allaitement et les yaourts.

Si l'on regarde les chiffres, la réalité est beaucoup moins reluisante. Entre 2017 et 2019, tous les indicateurs environnementaux du groupe sont au rouge : émissions de gaz à effet de serre, déchets, eau, plastique, huile de palme. Cette mauvaise performance s'explique en partie par l'expansion de Danone aux

États-Unis avec l'acquisition en 2017 du « champion du lait bio et végétal » Whitewave. Mais en partie seulement, parce que les indicateurs restent orientés à la hausse même quand ils sont rapportés au chiffre d'affaires et aux effectifs. Au moins peut-on reconnaître à Danone de faire preuve de davantage de transparence sur ces sujets que beaucoup d'autres groupes.

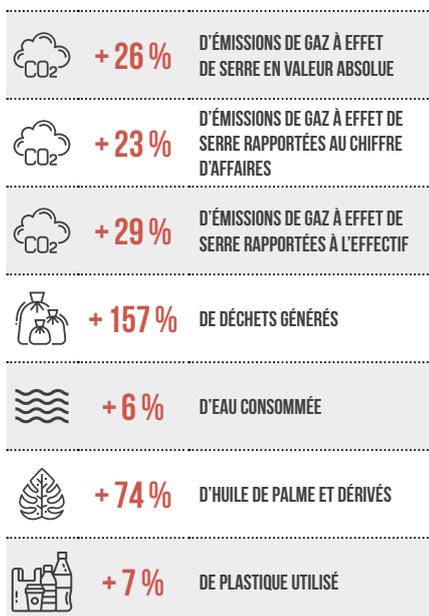


Carlos Tavares, le PDG du constructeur automobile PSA, s'est fait remarquer ces derniers mois par de nombreuses prises de position contre des normes trop exigeantes en matière de pollution diesel ou d'émissions de CO₂, qui nuiraient à la « liberté de mouvement », ou encore contre la « pensée unique » sur le climat. Il a encore fustigé récemment un « lobby anti-automobile hyper puissant »³¹. Ces prises de position ne sont plus aussi étonnantes si l'on considère les performances environnementales du groupe : davantage d'émissions de gaz à effet de serre, davantage de déchets, davantage d'eau consommée. Là encore, l'excuse invoquée est celle de l'acquisition du groupe Opel en 2017 : l'empreinte environnementale serait plus importante simplement parce que le groupe serait plus gros. Mais cette explication est insuffisante, dès lors que

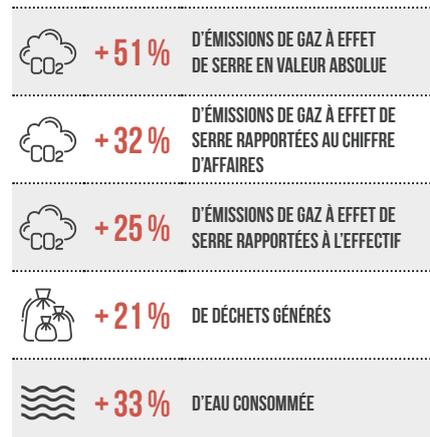
les émissions de gaz à effet de serre rapportées aux revenus et aux effectifs sont elles aussi à la hausse.

L'ORÉAL Puisque l'on parle de déclarations patronales maladroites, celles du PDG de L'Oréal Jean-Paul Agon en septembre 2019 ont elles aussi fait couler beaucoup d'encre. Parce qu'elle encourage les habitants des villes à recourir aux cosmétiques, la pollution de l'air serait selon lui « bonne pour les affaires »³². Et vice-versa, puisque cette industrie consomme pour ses produits et ses emballages beaucoup de matières premières naturelles (comme l'huile de palme et ses dérivés) ou à base d'hydrocarbures. Le groupe ne paraît pas pour autant vraiment engagé dans une démarche de réduction de ses impacts. Ses indicateurs environnementaux sont pour la plupart dans le rouge. ■

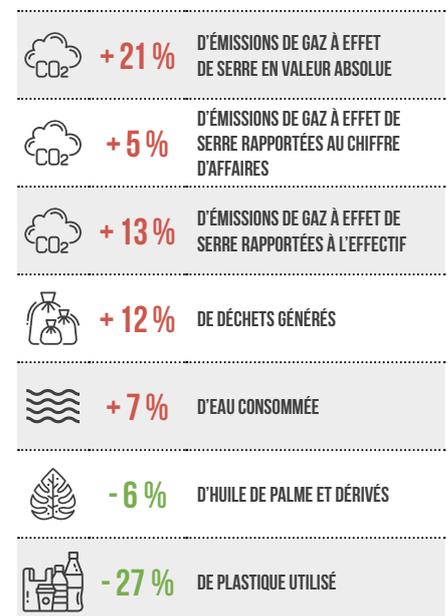
DANONE ENTRE 2017 ET 2019



PSA ENTRE 2017 ET 2019



L'ORÉAL ENTRE 2017 ET 2019



CHAPITRE 4

LE PRIX

DE L'INFLUENCE



À L'ASSAUT DES INSTITUTIONS

LES DÉPENSES DE LOBBYING À PARIS, BRUXELLES ET WASHINGTON

Le CAC40 a déclaré 67,5 millions d'euros de dépenses de lobbying en 2019, réparties entre Paris, Bruxelles, et Washington. Sanofi, Airbus, Total et Engie déclarent les sommes les plus importantes.

L'influence a un prix. Les registres de dépense de lobbying mis en place à Washington pour ce qui concerne les États-Unis, à Bruxelles pour les institutions européennes et depuis plus récemment à Paris permettent de tracer une partie au moins des sommes consacrées par les entreprises à faire entendre leur voix auprès des décideurs.

En chiffres cumulés, Airbus et Sanofi sont les champions français du lobbying avec 6 et 6,9 millions d'euros de dépenses déclarées en 2019, principalement en raison de leur forte présence à Washington où les sommes en jeu sont plus importantes. Ils sont suivis par Total (4,7 millions) et Engie (3,8), en première ligne des nombreux débats politiques et législatifs touchant à l'énergie et au climat.

FRANCE

Le lobbying qui s'exerce à Paris a souvent pour objectif d'obtenir des avantages précis en termes de régulation, d'approbation de projets ou de fiscalité. C'est Total, présent sur plusieurs fronts en France (pétrole, raffinage et pétrochimie, distribution d'énergie, etc.) qui y déclare les dépenses les plus importantes. Les éléments d'information



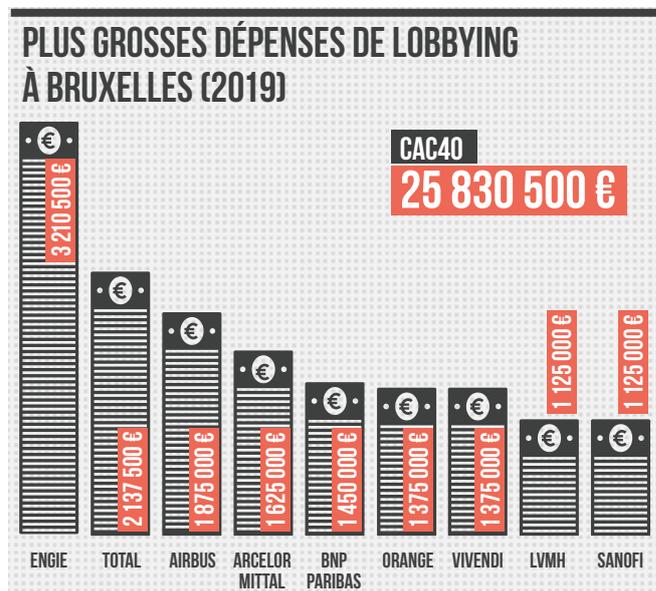
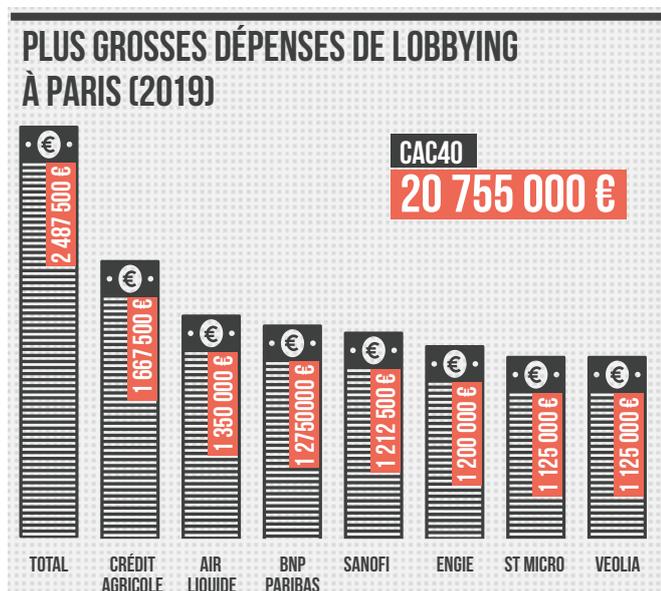
**AIRBUS A EU 26 RÉUNIONS
AVEC LES DIRIGEANTS
DE LA COMMISSION EUROPÉENNE
DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2020,
UNE TOUS LES 11 JOURS**

(très fragmentaires) disponibles sur le site de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique confirment que le groupe pétrolier a consacré beaucoup d'énergie à défendre les avantages fiscaux liés à l'huile de palme (pour son usine de production d'agrocarburants de La Mède), dont beaucoup de députés voulaient la fin. Total a également combattu les efforts législatifs pour mettre fin aux soutiens publics aux hydrocarbures.

Les banques y déclarent aussi des sommes significatives – souvent pour s'opposer à l'introduction de nouvelles régulations financières.

UNION EUROPÉENNE

Bruxelles est la clé de tout le marché européen, où se fixent les règles du jeu et les normes environnementales ou



sociales à respecter. Les questions énergétiques y occupent une place centrale, ce qui explique que Total et Engie y déclarent les dépenses les plus importantes. Ils sont suivis par deux poids lourds industriels opérant à une échelle continentale, Airbus et ArcelorMittal.

Le cas Airbus est intéressant puisque ce groupe – pourtant groupe européen par excellence, emblème de coopération industrielle entre France, Allemagne et Espagne – n’a pas mis à jour sa déclaration de dépenses de lobbying à Bruxelles, comme il en a pourtant l’obligation, depuis 2018. Ce qui ne l’a pas empêché d’avoir 26 réunions avec les dirigeants de la Commission européenne entre le début de l’année 2020 et le 16 octobre, soit une toutes les 11 jours.

Le nombre de rendez-vous avec les échelons supérieurs de la Commission européenne – lesquels doivent être rendus publics, ce qui n’est pas le cas des rendez-vous avec les décideurs français – est en effet un autre indicateur intéressant de l’activité d’influence à Bruxelles. On retrouve les mêmes groupes en tête de liste, dans un ordre différent. Le premier est Airbus avec 193 rendez-vous depuis 2014. Le second est ArcelorMittal avec 82 rendez-vous, suivi de près par Engie en troisième position (81 rendez-vous). Viennent ensuite Orange avec 73 rendez-vous, et Schneider Electric (55). La plupart de ces firmes obtiennent en outre des rendez-vous avec la Commission

via leurs associations de lobbying sectorielles, comme la Fédération bancaire européenne – à l’exception d’Airbus qui est un peu son secteur à lui tout seul.

ÉTATS-UNIS

Les dépenses de lobbying à Washington impliquent généralement des sommes plus importantes, mais concernent un nombre plus petit de groupes du CAC40. Ceux qui y sont les plus présents sont Sanofi, pour lequel le marché américain du médicament est aussi stratégique que lucratif, et Airbus, en raison de sa bataille commerciale sans trêve avec Boeing. Suivent Vivendi et Pernod Ricard.

DES CHIFFRES PROVISOIRES SUR LA CAMPAGNE AMÉRICAINNE DE 2020

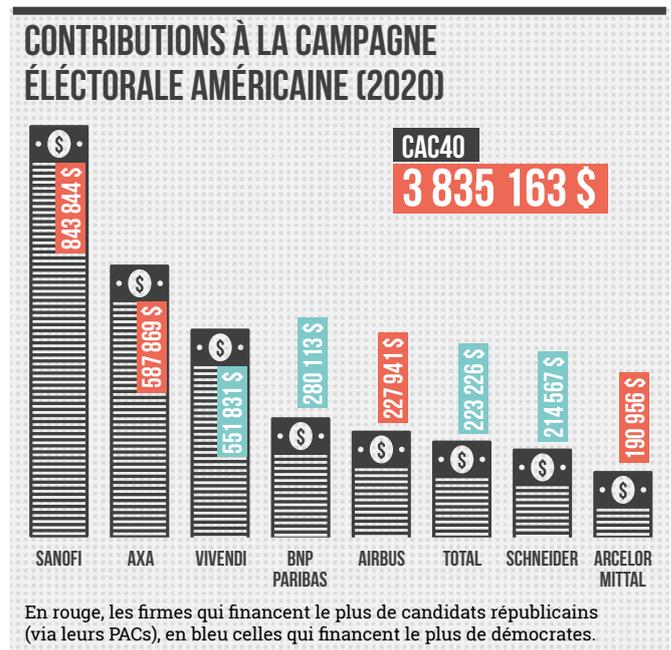
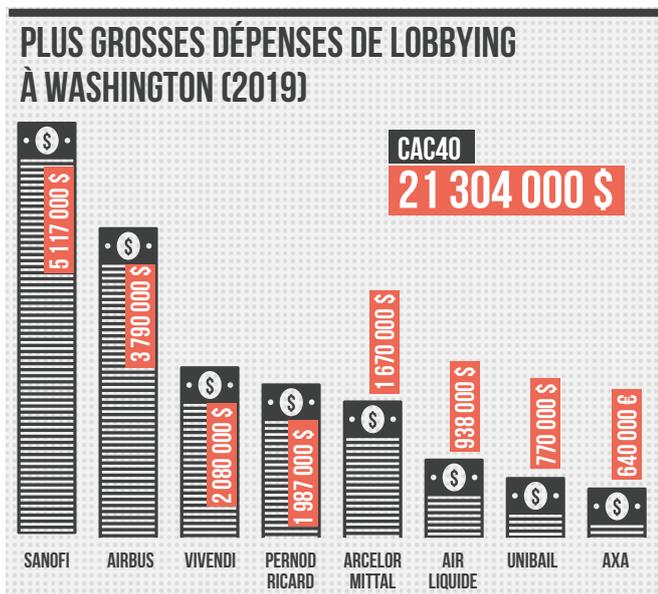
Aux États-Unis, les entreprises contribuent au financement des campagnes électorales fédérales (pour le Congrès, le Sénat et cette année la Présidence) par divers biais, notamment le système des « *political action committees* » ou PACs, l’un des seuls à être relativement transparent. Concrètement, sous l’égide des dirigeants des firmes concernées, les employés (souvent les cadres) mettent en commun de l’argent et le versent à divers candidats. Les grandes entreprises françaises présentes aux États-Unis le font elles aussi.

Selon les chiffres encore provisoires disponibles début novembre, le premier contributeur du CAC40 à la campagne électorale américaine de 2020 est le

groupe pharmaceutique Sanofi, avec près de 884 000 dollars déclarés. Suit l’assureur Axa, avec 588 000 dollars. Si l’on considère les sommes directement déboursées par les PACs, les deux firmes penchent nettement en faveur des candidats républicains au Sénat et au Congrès, comme on le constate à chaque campagne électorale. En revanche, le troisième du classement, Vivendi avec plus de 551 000 dollars déclarés à ce jour, penche depuis toujours en faveur des démocrates. Plus surprenant, la firme européenne Airbus penche massivement en faveur des candidats républicains. Ces différences sont l’effet de différents facteurs : les orientations politiques des dirigeants, la couleur des élus des États où les firmes sont implantées, le choix de privilégier ou non les candidats en place. La quasi totalité de ces financements concernent des candidats au Congrès et au Sénat, et non des candidats à la présidentielle. ■



AXA ET SANOFI PENCHENT NETTEMENT EN FAVEUR DES CANDIDATS RÉPUBLICAINS AU SÉNAT ET AU CONGRÈS, COMME ON LE CONSTATE À CHAQUE CAMPAGNE ÉLECTORALE.



PORTES TOURNANTES

LA CONFUSION GRANDISSANTE DU PUBLIC ET DU PRIVÉ

L'influence politique des grands groupes ne passe pas seulement par le lobbying au sens classique du terme. De manière plus discrète, mais sans doute beaucoup plus décisive, elle s'exerce également à travers les relations personnelles tissées entre dirigeants politiques et économiques au gré de leurs carrières ou dans les instances où ils se retrouvent.

LA VALSE DES « PORTES TOURNANTES » ENTRE L'ÉTAT ET LE CAC40

Poussé à la démission au début de l'été 2020, l'ancien Premier ministre français Édouard Philippe a rapidement trouvé un point de chute dans le secteur privé, au conseil d'administration d'un groupe du CAC40 : Atos. Celui-là même que son PDG Thierry Breton, ancien ministre des Finances, avait quitté en 2019 pour prendre le poste de Commissaire européen. Édouard Philippe n'est pas le seul ancien ministre à siéger dans un conseil du CAC40 : il y a aussi Hubert Védrine à LVMH. Sans parler de Nicolas Sarkozy au sein du groupe hôtelier Accor, sorti du CAC en septembre 2020.

Ce n'était pas vraiment une surprise en ce qui concerne Édouard Philippe puisqu'avant d'arriver à Matignon, il a travaillé entre ses mandats pour un cabinet d'avocats d'affaires puis pour le groupe nucléaire Areva. Un type de parcours que l'on retrouve aujourd'hui partout, y compris au sommet de l'État. Le président de la République, Emmanuel Macron, issu

de l'Inspection générale des finances, est passé par la banque d'affaires Rothschild, où il a eu à traiter toutes sortes d'affaires impliquant les grands groupes français. Une ministre, Muriel Pénicaud, est arrivée de Danone. Une autre, Élisabeth Borne, est passée par la firme de BTP Eiffage et la RATP. Toutes deux sont issues de la haute fonction publique. Sans parler des dizaines de secrétaires d'État, de députés et de conseillers ministériels issus des rangs d'Axa, de Total, de Veolia ou de Saint-Gobain³⁶.

Le même constat vaut en sens inverse : une proportion non négligeable des dirigeants du CAC40 sont eux-mêmes issus de la haute fonction publique et sont passés par des cabinets ministériels. Sur les 56 PDG, présidents de conseil d'administrations ou directeurs généraux (ou assimilés) du CAC en 2019, 22 sont issus de la haute fonction publique. Ils sont 22 sur 49, soit 45%, si l'on excepte les dirigeants de nationalité étrangère.

QUAND RÉGULATEUR ET RÉGULÉS SONT IMPOSSIBLES À DISTINGUER

Les dirigeants des grandes banques françaises et des lobbys chargés de défendre les intérêts du secteur financier sont dans leur grande majorité issus du ministère des Finances (en particulier la direction du Trésor), de la Représentation de la France à Bruxelles et des organismes de régulation comme l'Autorité des marchés financiers. Autrement dit les mêmes instances avec lesquelles ils sont aujourd'hui appelés à négocier sur des dossiers comme la régulation financière ou le rôle des banques en matière de lutte contre le réchauffement climatique. De quoi faciliter grandement

les discussions³⁷. L'un des exemples les plus frappants est celui de Marie-Anne Barbat-Layani, patronne jusqu'au début de l'année 2020 de la Fédération bancaire française, auparavant passée par le Trésor, l'Inspection générale des finances, la Représentation de la France à Bruxelles, mais aussi par le Crédit agricole et le cabinet de François Fillon à Matignon. Depuis, elle a annoncé son départ de la Fédération bancaire française... pour retourner à Bercy. Elle est remplacée par Maya Atig, elle aussi issue du Trésor, passée au Crédit agricole depuis 2016.

Le secteur bancaire n'est cependant pas le seul à favoriser ce genre de relations incestueuses, qui trouvent souvent leur origine dans certains grands corps de l'État. Il en va de même pour celui de l'énergie. Le corps des Mines irrigue aussi bien EDF et Areva (rebaptisé aujourd'hui Orano), mais aussi le Commissariat à l'énergie atomique, l'Autorité de sûreté du nucléaire, l'Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie (Ademe) et les cabinets ministériels.

Autre exemple : les télécoms. Le directeur actuel de la Fédération française des télécommunications, Michel Combot – lui-même inspecteur général des Mines – a passé une grande partie de sa carrière au sein de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes), l'agence publique chargée de réguler le secteur. Le président du lobby, représentant d'Altice-SFR, est passé par plusieurs cabinets ministériels, et son vice-président, cadre dirigeant de Bouygues Telecom, vient du Conseil d'État. ■



45% DES DIRIGEANTS FRANÇAIS
DU CAC40 SONT ISSUS
DE LA HAUTE FONCTION
PUBLIQUE.

CHAPITRE 5

LES FEMMES ET LES HOMMES

DU CAC40



FORCE DE TRAVAIL

4,8 MILLIONS DE SALARIÉS

Les effectifs du CAC40 atteignent 4,8 millions de salariés dans le monde, un niveau stable par rapport à 2018. Mais cette apparence de stabilité cache des réalités disparates.

4 822 907 : c'est l'estimation que l'on peut faire de l'effectif mondial total du CAC40 au 31 décembre 2019. Le chiffre global est en légère baisse par rapport au 31 décembre 2018, mais en hausse de 8 % par rapport à fin 2017. Il cache de grandes différences, entre les gros employeurs du CAC (Teleperformance, Carrefour) et les firmes qui ne comptent que quelques milliers de salariés comme Unibail, Wordline ou Hermès.

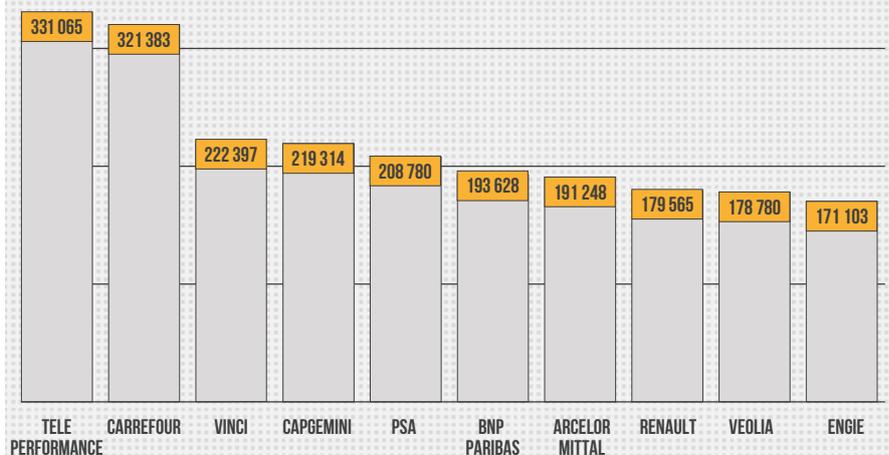
Derrière une apparence de stabilité, l'évolution de l'effectif de chaque groupe est également très contrastée. On observe de fortes augmentations sur deux ans, mais souvent dues à des fusions plutôt qu'à de vraies créations d'emploi (Essilor avec Luxottica, Unibail-Rodamco avec Westfield, Safran avec Zodiac, Thales avec Gemalto).

À la baisse, on peut aisément identifier les firmes du CAC40 engagées dans une politique délibérée de réductions de leurs effectifs, comme Carrefour, Sanofi, la Société générale ou encore Orange. Beaucoup de ces firmes figurent parmi les gros employeurs de l'indice boursier parisien. ■

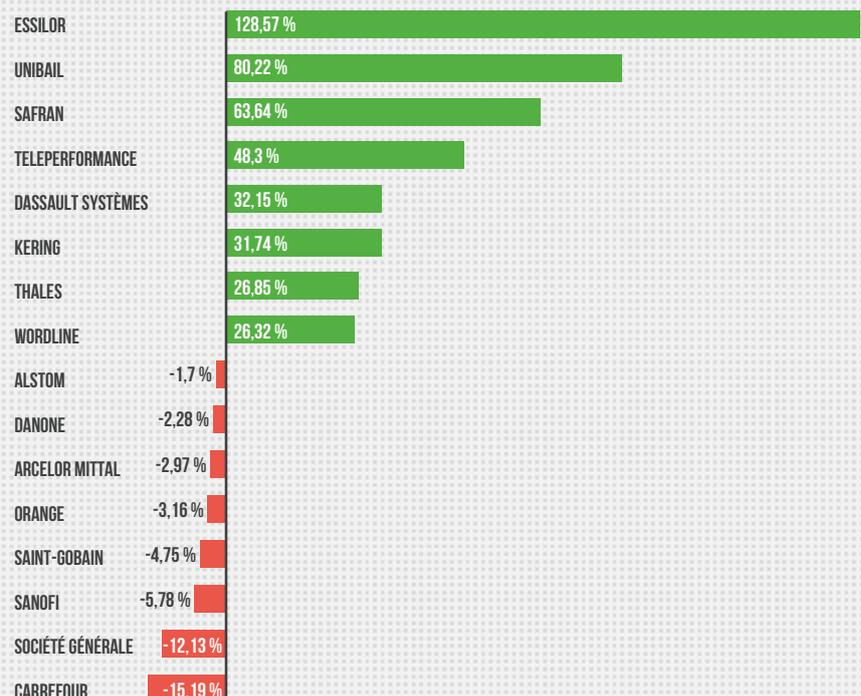


LES FORTES AUGMENTATIONS D'EFFECTIFS SEMBLENT SOUVENT DUES À DES FUSIONS PLUTÔT QU'À DE VRAIES CRÉATIONS D'EMPLOI.

LES PLUS GROS EMPLOYEURS DU CAC40



PLUS IMPORTANTES HAUSSES ET BAISES D'EFFECTIFS (2017-2019)



ÉGALITÉ

LE POUVOIR TOUJOURS ENTRE LES MAINS DES HOMMES

Le CAC40 communique beaucoup sur la cause féminine et l'égalité hommes-femmes. Mais si l'on regarde qui, concrètement, détient le pouvoir au sein des grands groupes, la réalité est encore très éloignée de ces beaux discours.

En 2019, les femmes représentaient un peu plus de 38 % de l'effectif du CAC40, 32,6 % de l'effectif cadre, mais elles n'étaient plus que 18,8 % dans les comités exécutifs. Une seule femme sur 40 était présidente de conseil d'administration, Sophie Bellon de Sodexo en 2019 et Angeles Garcia-Poveda chez Legrand depuis juillet 2020 (Sodexo ayant entre-temps quitté le

CAC40). Une seule femme était placée à la direction opérationnelle d'un groupe du CAC40 en 2019, Isabelle Kocher d'Engie, débarquée depuis de l'entreprise. En 2020, il n'y en a plus. La situation est meilleure en ce qui concerne les conseils d'administration, avec 43,4 % de femmes. La raison est simple : la présence d'un minimum de 40 % de femmes est une obligation légale.

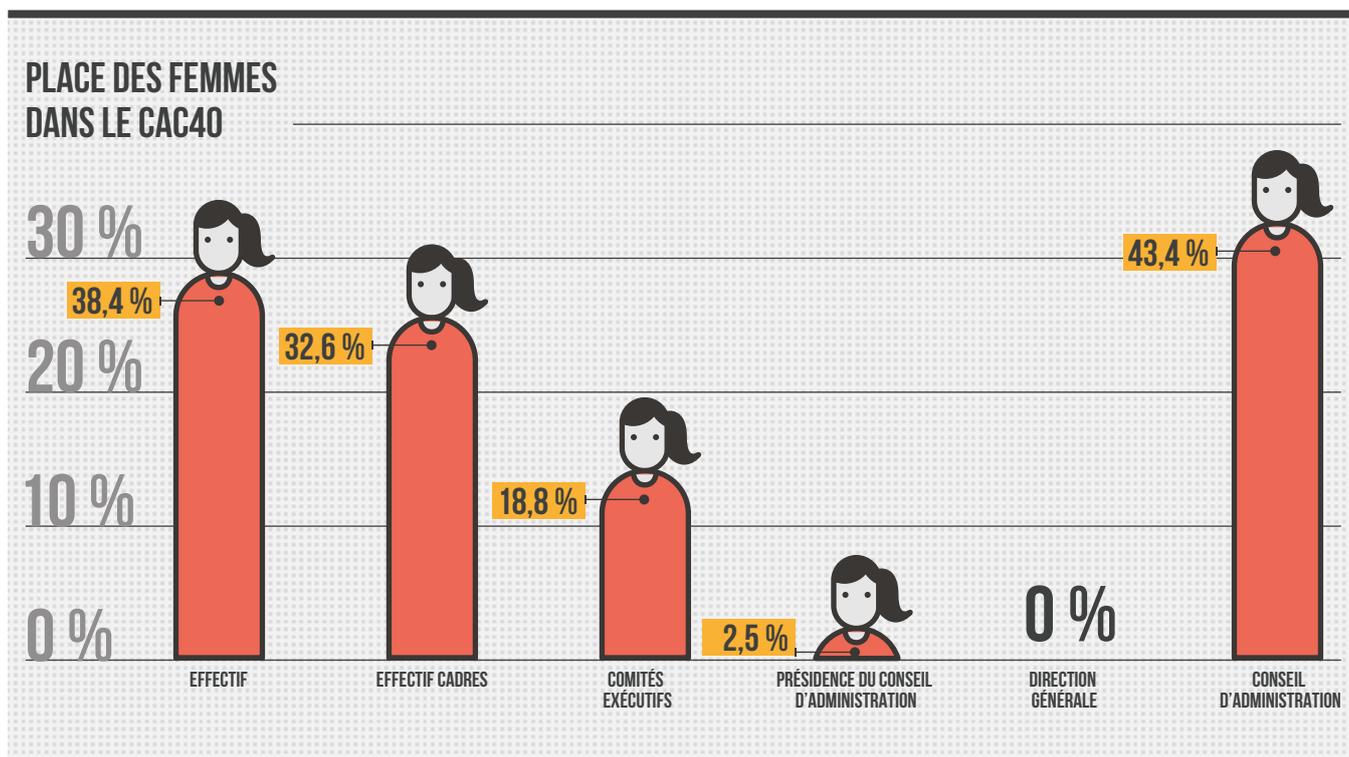
La situation s'améliore très lentement dans les comités exécutifs, puisque l'on n'y trouvait en 2018 que 16 % de femmes, et 13,9 % en 2017. Cependant, cinq groupes du CAC40 n'ont encore aucune femme dans leur comité exécutif : ArcelorMittal, Bouygues, EssilorLuxottica, ST Micro, Vivendi. Deux d'entre eux, Vivendi et EssilorLuxottica, ont pourtant une majorité de femmes dans leur effectif global. C'est aussi le cas

d'Axa et de BNP Paribas, dont le comité exécutif reste pourtant hyper-masculinisé avec seulement 7,7 % et 10,5 % de femmes. Aucun groupe du CAC40 n'a une majorité de femmes dans son comité exécutif. Celui qui s'en approche le plus est Danone avec 42,9 % de femmes, suivi par Dassault Systèmes (38,5 %) et Air Liquide (35,7 %).

Le CAC40 communique relativement peu de chiffres sur les inégalités salariales, de sorte qu'il est difficile d'établir des comparaisons. Il existe depuis quelques années un index officiel de « l'égalité salariale », mais il n'est pas toujours établi à l'échelle des groupes tout entiers (mais seulement de ses filiales françaises), et surtout, il est structuré de telle sorte que les grandes firmes puissent facilement afficher des scores supérieurs à 80, voire à 90 sur 100³³. ■



AUCUN GROUPE DE CAC40 N'EST DIRIGÉ PAR UNE FEMME, ET AUCUN N'A UNE MAJORITÉ DE FEMMES DANS SON COMITÉ EXÉCUTIF.



DROIT DES TRAVAILLEURS

DES INDICATEURS SOCIAUX FRAGMENTAIRES

Sur des sujets comme la santé et la sécurité au travail ou la représentation des salariés, les groupes du CAC40 sont beaucoup plus avares de chiffres qu'en matière financière.

D'après les chiffres publiés, les activités du CAC40 ont occasionné 55 décès accidentels au travail (ou sur le trajet pour s'y rendre) en 2019. Ce chiffre est particulièrement élevé chez ArcelorMittal (21 décès déclarés). Le groupe sidérurgique est suivi par Saint-Gobain (5 décès déclarés), puis Total et Engie (4 décès chacun). Les chiffres manquent pour beaucoup de firmes de l'indice parisien.

Les autres indicateurs utilisés dans ce domaine sont le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents du travail, qui se rapportent aux arrêts de travail de plus d'une journée et à la durée de ces arrêts³⁴. Ces données sont difficiles à interpréter en raison de leur caractère partiel et parce qu'elles mettent sur le même plan des emplois et des secteurs difficilement comparables. Surtout, la sous- ou non-déclaration des accidents du travail, particulièrement chez les sous-traitants, est un problème généralisé.

ACCORDS COLLECTIFS ET REPRÉSENTATION DES SALARIÉS : UNE TROUBLANTE TENDANCE À LA BAISSÉ

Peu de groupes du CAC40 publie des chiffres sur les libertés syndicales en leur

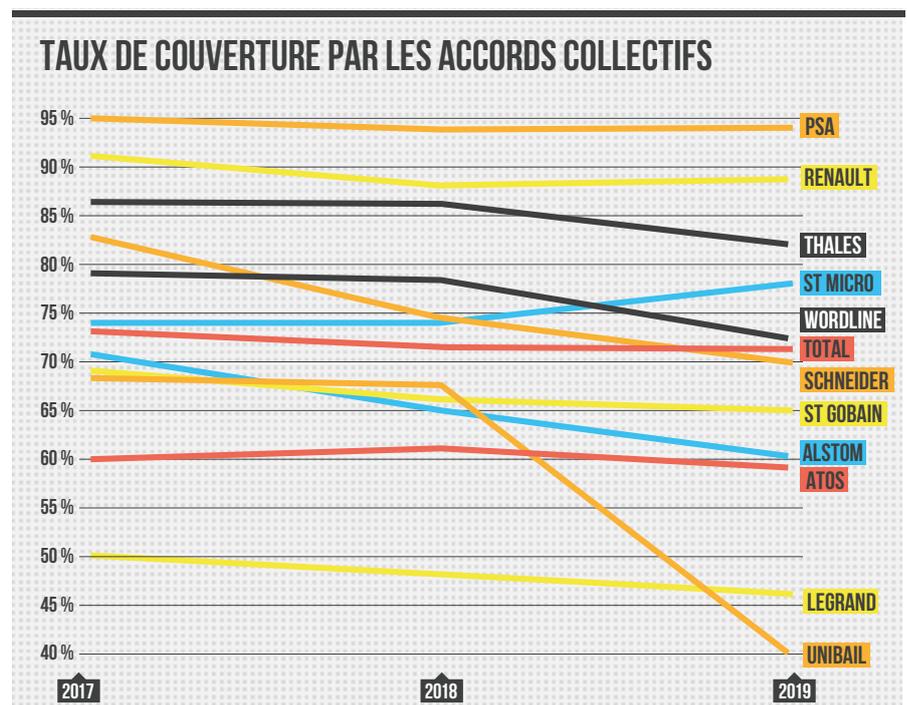
| | TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL | TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL |
|------------------|--|--|
| CARREFOUR | 22,75 | 0,7 |
| HERMÈS | 10 | 0,45 |
| VEOLIA | 8,12 | 0,45 |
| TELEPERFORMANCE | 6,7 | NON PUBLIÉ |
| VINCI | 5,9 ³⁵ | 0,38 |
| LVMH | 5,6 | 0,16 |
| KERING | 5,07 | 0,11 |
| BOUYGUES | 4,88 | 0,32 |
| ENGIE | 3,7 | 0,21 |
| LEGRAND | 3,6 | NON PUBLIÉ |
| SOCIÉTÉ GÉNÉRALE | 3,4 | NON PUBLIÉ |
| SAFRAN | 3,2 | 0,07 |
| ORANGE | 3,1 | 0,16 |

sein, l'existence ou non de structures de représentation des salariés ou de dialogue social. Les quelques chiffres qui sont rendus publics suggèrent qu'une majorité des salariés des grandes entreprises françaises sont couverts par des accords collectifs (à quelques exceptions près comme Teleperformance, dont seulement 20 % des salariés en bénéficient), et ont accès à une forme de représentation et de dialogue (du moins du point de vue de la direction).

On n'en remarque pas moins que ces taux tendent à baisser légèrement d'année en année au sein de nombreux groupes du CAC40. Sur les 12 groupes qui publient un taux de couverture de leurs effectifs par des accords sociaux collectifs, ce taux est en baisse entre 2017 et 2019 partout, sauf chez ST Micro. On peut y voir un effet de la croissance de leurs effectifs dans des pays où les salariés sont moins bien protégés. ■



**LA SOUS- OU NON-DÉCLARATION
DES ACCIDENTS DU TRAVAIL,
PARTICULIÈREMENT CHEZ
LES SOUS-TRAITANTS,
EST UN PROBLÈME GÉNÉRALISÉ.**



CHAPITRE 6

LE CAC40, LA FRANCE

ET LE MONDE



ENVIE D'ÉVASION ?

17 000 FILIALES, DONT 15 % DANS DES PARADIS FISCAUX

Selon les données publiques, les groupes du CAC40 ont plus de 17 000 filiales dans le monde. Environ 36 % de ces filiales sont localisées en France, tandis que 15 % relèvent de juridictions considérées comme des « paradis fiscaux et judiciaires ». Mais la définition de ce qui est ou non un paradis fiscal n'a rien d'évident.

Connaître la localisation des filiales d'un groupe permet de se faire une meilleure idée de son ancrage territorial. Cela permet aussi d'identifier les filiales situées dans des pays ou des territoires réputés pour leurs règles fiscales ou judiciaires avantageuses, qui pourraient être utilisées pour des manœuvres d'évitement de l'impôt ou cacher des activités douteuses.

Les groupes du CAC40 ont des pratiques très variables en ce qui concerne la publication des listes de leurs filiales. Certains comme Engie, Orange, Vinci ou LVMH publient des listes très com-

plètes, voire exhaustives, dénombrant plusieurs centaines de filiales un peu partout dans le monde. C'est aussi le cas des banques, pour lesquelles c'est une obligation légale. D'autres, comme Legrand, Thales ou ArcelorMittal, ne livrent que des listes très restreintes, d'une trentaine de sociétés, sans que l'on puisse en savoir davantage.

Selon les données publiques, le CAC40 comptait en 2019 environ 17 000 filiales, dont un peu plus de 6 000 en France (36 %). Les pays qui abritent le plus de filiales du CAC40 sont, sans trop de surprises, les États-Unis, le Royaume-Uni

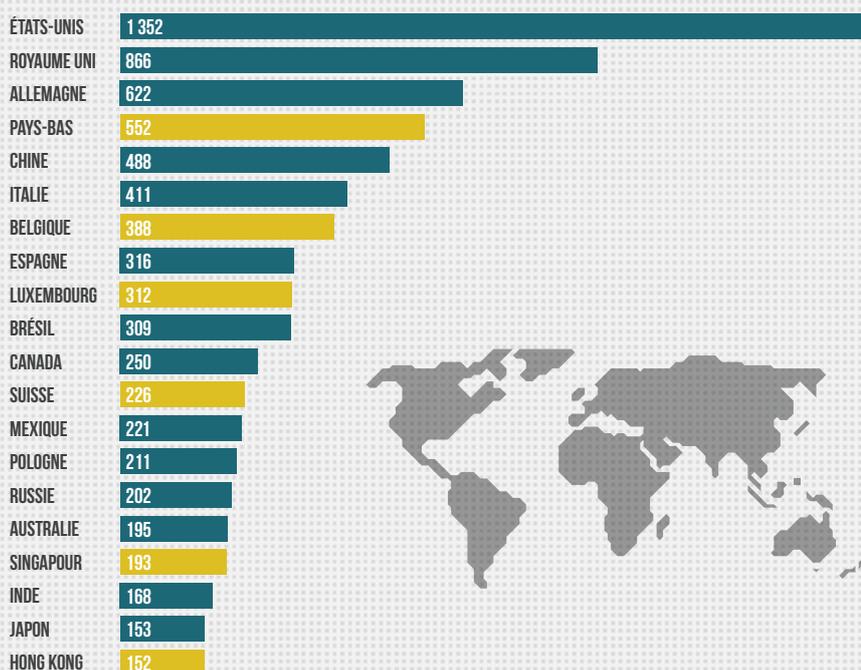
et l'Allemagne. Dans la liste des principaux pays d'implantation des grands groupes français, on retrouve les voisins immédiats (Espagne, Italie), les grandes économies mondiales (Chine, Brésil), mais aussi un certain nombre de pays plus petits réputés pour les divers avantages fiscaux qu'ils offrent aux multinationales, comme les Pays-Bas ou le Luxembourg.

QU'EST-CE QU'UN « PARADIS FISCAL ET JUDICIAIRE » ?

On qualifie généralement de paradis fiscal et judiciaire « une juridiction ou un territoire qui a intentionnellement adopté des régimes fiscaux et légaux permettant aux personnes physiques et morales non-résidentes de minimiser les impôts dont elles devraient s'acquitter là où elles ont leur résidence fiscale (personnes physiques) ou là où elles mènent une activité économique substantielle (entreprises) et/ou de contourner des réglementations en vigueur dans les autres pays »³⁸.

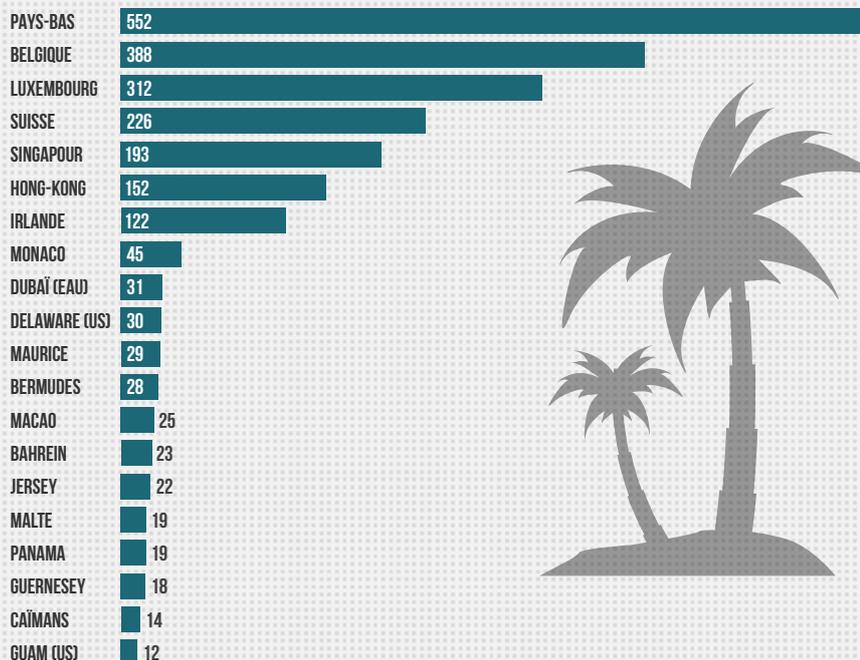
Parmi les pays et territoires généralement considérés comme des paradis fiscaux et judiciaires, beaucoup sont des cas ambigus, puisque les filiales implantées dans ces pays peuvent l'être pour des activités industrielles ou commerciales tout à fait légitimes, sans rapport avec l'optimisation fiscale (Pays-Bas, Belgique...). La place de ces pays dans le peloton de tête des implantations du CAC40 suggère néanmoins que beaucoup de filiales y sont implantées pour des raisons de convenance fiscale ou juridique. D'autres sont des centres financiers (Luxembourg, Hong Kong, Singapour). Viennent enfin les petites nations qui correspondent davantage à l'image classique des paradis fiscaux comme Monaco (45 filiales du CAC40),

PRINCIPAUX PAYS D'IMPLANTATION DU CAC40 HORS FRANCE (NOMBRE DE FILIALES)



En jaune, les pays considérés comme des paradis fiscaux et judiciaires.

LES PARADIS FISCAUX DE PRÉDILECTION DU CAC40 (NOMBRE DE FILIALES)



Les chiffres donnés pour Dubaï et le Delaware sont des sous-estimations, la plupart des firmes ne distinguant pas entre les filiales basées aux États-Unis et celles précisément situées dans le Delaware, et de même pour les Émirats arabes unis et Dubaï.

les Bermudes (28 filiales), Jersey (22 filiales) ou les îles Caïmans (14).

Pour évaluer la proportion des filiales du CAC40 basées dans des paradis fiscaux, on peut se référer à trois listes distinctes.

La première est la liste officielle établie par le gouvernement français. Très restrictive, elle ne comprend que 13 pays et juridictions affichant le profil de paradis fiscaux au sens classique du terme : Anguilla, les Bahamas, les Fidji, Guam, les Îles Vierges américaines, les Îles Vierges britanniques, Oman, le Panama, les Samoa américaines, les Seychelles, Trinité-et-Tobago et le Vanuatu. On dénombre tout de même 72 filiales du CAC40 basées dans ces juridictions, soit 0,42 % du total, notamment au sein des groupes Engie (18 filiales) et LVMH (17).

La seconde liste, largement utilisée par la société civile, comprend à la fois les paradis fiscaux classiques, les centres financiers et les pays comme les Pays-Bas ou l'Irlande, soit une soixantaine de juridictions³⁹. Établie en 2009 par le *Tax Justice Network*, le réseau international de la société civile contre l'évitement

fiscal, elle reste la base la plus parlante pour évaluer la place des grandes entreprises dans les paradis fiscaux et judiciaires. C'est celle que nous utilisons ici. Sur cette base, le CAC40 compte environ 15 % de ses filiales dans des paradis fiscaux.

La troisième liste, également établie par le *Tax Justice Network*, ne comprend que les 15 pays les plus opaques du point de vue financier⁴⁰. Plus à jour que la liste précédente, elle fait le choix d'inclure des nations entières qui sont

“

DEUX SECTEURS SONT TRÈS PRÉSENTS
DANS LES PARADIS FISCAUX :
LE LUXE ET LA BANQUE.

aussi les principaux pays d'implantation du CAC40 : États-Unis, Allemagne et Royaume-Uni. On y trouve donc près de la moitié des filiales des grands groupes français à l'étranger.

Les groupes du CAC40 les plus présents dans les paradis fiscaux, en utilisant donc la deuxième liste, sont LVMH (plus de 27 % de ses filiales), Axa (25 %) et Michelin (24,2 %)⁴¹. En termes de nombre absolu de filiales, les plus présents dans les paradis fiscaux sont Engie (340 filiales), LVMH (305), Vinci (236), le Crédit agricole (226), BNP Paribas (194), Total (168) et la Société générale (146). Mais ces chiffres sont en partie faussés par le degré de transparence très élevé d'Engie et Vinci. On notera dans les deux cas la forte présence dans les paradis fiscaux de deux secteurs : le luxe et la banque. ■

LES GROUPES DU CAC40 LES PLUS PRÉSENTS DANS LES PARADIS FISCAUX (PROPORTION DES FILIALES)



CHAMPIONS NATIONAUX ?

LA PLACE DE LA FRANCE DANS LE CAC

À l'heure où l'on reparle beaucoup de relocalisation ou de « souveraineté économique », la question vaut d'être posée : dans quelle mesure, et en quel sens, les groupes du CAC40 sont-ils « français » ? À considérer les données disponibles, la réponse n'a rien d'évident.



FLICKR / CC BY-NC 2.0

Les groupes du CAC40 sont souvent présentés comme des symboles et des représentants de la nation tout entière. C'est pourquoi ils bénéficient d'un soutien actif de l'État, particulièrement en évidence dans le cadre de l'épidémie de Covid et de la crise économique qui en a résulté. On a aussi beaucoup parlé à cette occasion de « relocalisation » des activités industrielles et des emplois. Mais dans quelle mesure, et en quel sens, ces groupes sont-ils vraiment « français », et pas seulement des « multinationales » sans attaches ?

L'un des exemples les plus flagrants de ces ambiguïtés est celui de ST Microelectronics. Ses deux action-

naires principaux sont les États français et italien, ce qui n'empêche pas le groupe de localiser la majeure partie de ses revenus aux Pays-Bas et à Singapour, et presque rien en France et Italie. Son chiffre d'affaires déclaré en France représente à peine plus de 1 % de son chiffre d'affaires global, alors que l'entreprise bénéficie d'aides publiques locales et nationales. ST publie tout son *reporting* exclusivement en anglais, et en dollars plutôt qu'en euros...

Au-delà de cet exemple caricatural, les champions du CAC40 sont avares de publications de données géographiques précises, sauf quand ils y sont contraints par la loi comme les banques. Seules

34 entreprises du CAC sur 40 rendent public leur chiffre d'affaires en France (avec des questions sur la manière dont sont localisés certains revenus), 25 précisent leur effectif en France, 12 donnent la part des profits réalisés en France, et 6 la part de leur impôt sur les sociétés versée en France. La transparence dans ce domaine tend à régresser puisque deux groupes qui donnaient encore leur effectif en France en 2018, PSA et Saint-Gobain, ne le font plus en 2019.

Globalement, selon les chiffres disponibles, le CAC40 réalise un peu moins d'un tiers de son chiffre d'affaires en France en 2019, et y a un peu plus d'un quart de ses effectifs. Entre 2017 et »

2019, la part de l'effectif français du CAC40 a baissé de 2,2 %, tandis que la part du chiffre d'affaires y restait stable (+0,04 %). Cette diminution des effectifs sur le territoire national est une tendance de long terme. Entre 2010 et 2017, les effectifs du CAC40 en France ont déjà baissé d'environ 20 %⁴².

D'après les données publiées, les groupes qui affichent les effectifs les plus importants en France relèvent principalement du secteur du BTP (Vinci, Bouygues), des services publics (Engie, Orange) et de la banque (BNP Paribas, Société générale). Un autre secteur potentiellement concerné, celui de la grande distribution, n'est pas représenté, Carrefour ne donnant pas de chiffre sur son effectif en France. Dans leur cas, on observe une corrélation entre la forte proportion de leurs effectifs et de leur chiffre d'affaires en France. Les groupes du CAC40 qui



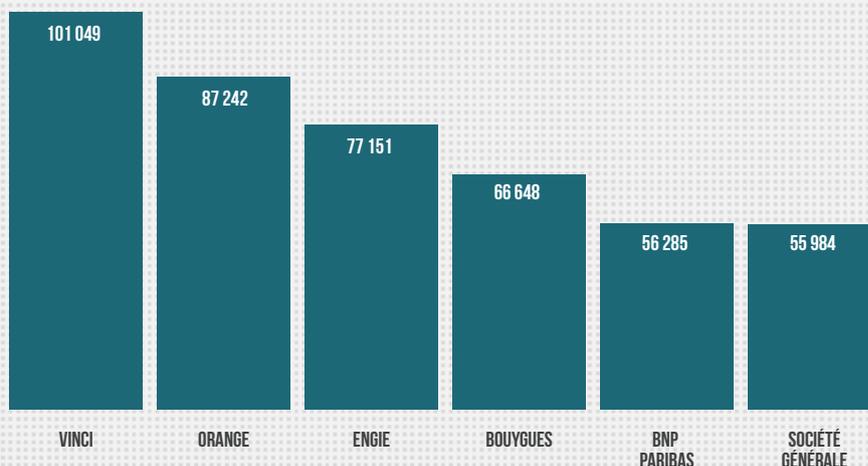
LE CAC40 RÉALISE UN PEU MOINS D'UN TIERS DE SON CHIFFRE D'AFFAIRES EN FRANCE, ET Y A UN PEU PLUS D'UN QUART DE SES EFFECTIFS.

ont la proportion la plus faible de leurs effectifs en France – parmi ceux qui publient cette donnée – sont Kering (9,1 %), Atos (10,4 %), Schneider Electric (11 %), Capgemini (12,5 %).

Seules 24 firmes déclarent à la fois leur chiffre d'affaires et leur effectif en France. Parmi celles-ci, on en dénombre plusieurs pour lesquelles le chiffre d'affaires réalisé en France augmente entre 2017 et 2019, mais dont les effectifs baissent : Atos, BNP Paribas, Bouygues, Crédit agricole, Orange. Une seule firme est dans le cas inverse : Unibail-Rodamco-Westfield.

On observe dans certains cas des différences importantes entre la proportion de l'effectif en France et le chiffre d'affaires effectivement réalisé dans le pays, ceci concernant généralement des firmes très orientées vers l'export comme Hermès (61,8 % de son effectif »

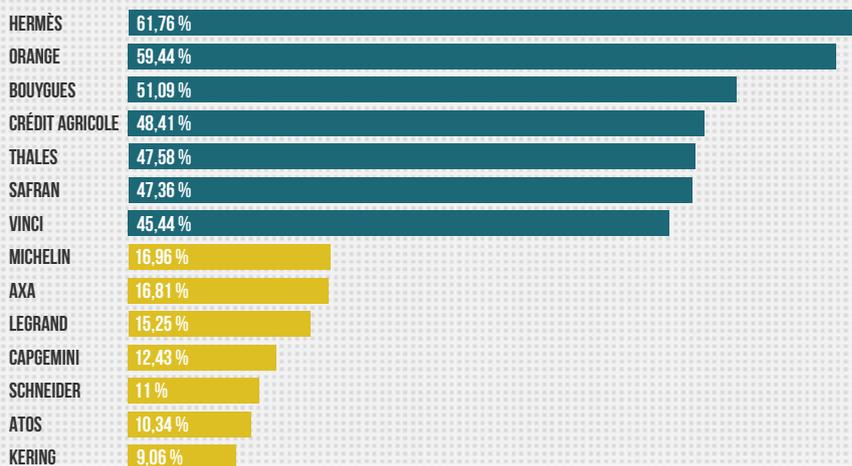
LES PLUS GROS EFFECTIFS EN FRANCE



LES PLUS IMPORTANTES ET LES PLUS FAIBLES PARTS DU CHIFFRE D'AFFAIRE EN FRANCE (2019)



LES PLUS IMPORTANTES ET LES PLUS FAIBLES PARTS DE L'EFFECTIF EN FRANCE (2019)





FLICKR / CC BY-NC-ND 2.0

» en France mais seulement 12,6 % de son chiffre d'affaires), Safran (47,4 % de son effectif mais 19,2 % de son chiffre d'affaires), Thales (47,6 % de son effectif 24,2 % de son CA) ou encore Sanofi (25,1 % de son effectif mais 6,3 % de son CA).

On ne trouve qu'une firme présentant un profil clairement inverse : Capgemini, qui réalise près du quart de son chiffre d'affaires en France en n'y ayant qu'un huitième de ses effectifs. Ce qui suggère que le groupe gère de nombreux contrats avec des clients publics ou privés en France en s'appuyant sur des effectifs localisés à l'étranger.

Les chiffres sur la localisation des résultats et des impôts sont trop fragmentaires pour en tirer des enseignements. On note toutefois plusieurs exemples

de groupes du CAC40 réalisant une proportion importante de leurs bénéfices en France par comparaison avec leur chiffre d'affaires. En 2019, Dassault Systèmes a réalisé 15 % de son chiffre d'affaires en France mais 45 % de ses bénéfices. Pour Axa, ces chiffres sont de 25 % et 50 % respectivement, pour Unibail de 41 % et 77 %. En sens inverse, la Société générale a réalisé 50 % de son chiffre d'affaires en France en 2019, mais seulement 10 % de ses bénéfices.

Au final, comme nous l'expliquions dans la première édition de ce « véritable bilan du CAC40 », c'est principalement à travers leurs dirigeants que les groupes de l'indice boursier parisien sont français⁴³. De toutes les firmes du CAC40, seules ArcelorMittal n'a pas au moins un directeur général ou un président de conseil

d'administration de nationalité française. Leurs conseils d'administration et leurs comités exécutifs sont également majoritairement de nationalité française (63 % et 75 % respectivement en 2017). Une bonne moitié d'entre eux (mais avec des exceptions importantes) ont des actionnaires de référence ancrés en France, qu'il s'agisse de familles milliardaires ou des pouvoirs publics. Comme nous l'écrivions en 2018, « le CAC40, ce sont donc des groupes qui restent très majoritairement dirigés par des Français, mais dont l'activité est largement internationalisée et qui tendent à réduire progressivement leurs effectifs en France ». ■

“

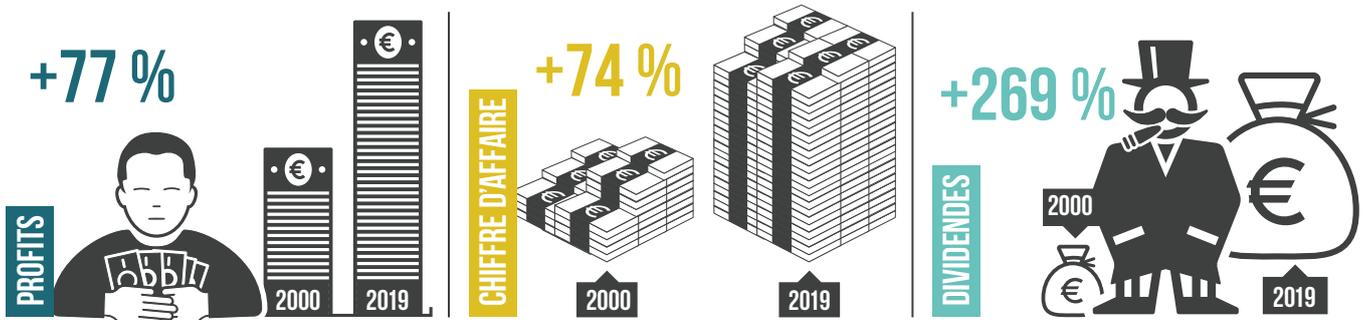
LE CAC40, CE SONT DES GROUPES QUI RESTENT TRÈS MAJORITAIREMENT DIRIGÉS PAR DES FRANÇAIS, MAIS QUI TENDENT À RÉDUIRE PROGRESSIVEMENT LEURS EFFECTIFS EN FRANCE.

| | ÉVOLUTION DU CA EN FRANCE, 2017-19 | ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF EN FRANCE, 2017-19 |
|-----------------|------------------------------------|--|
| ATOS | +3,65 % | -6,29 % |
| BNP PARIBAS | +1,09 % | -1,67 % |
| BOUYGUES | +6,85 % | -0,53 % |
| CRÉDIT AGRICOLE | +5,94 % | -4,32 % |
| ORANGE | +0,6 % | -5,95 % |
| UNIBAIL RW | -0,12 % | +2,83 % |

LE CHOIX DE LA FINANCE

VINGT ANS APRÈS : COMMENT LE CAC40 A CHANGÉ DEPUIS L'AN 2000

Entre 2000 et 2020, les groupes du CAC40 ont vu leur chiffre d'affaires et leurs profits augmenter sensiblement. Les dividendes, eux, sont littéralement montés en flèche. Seul indicateur à la baisse : les effectifs du CAC40 en France.

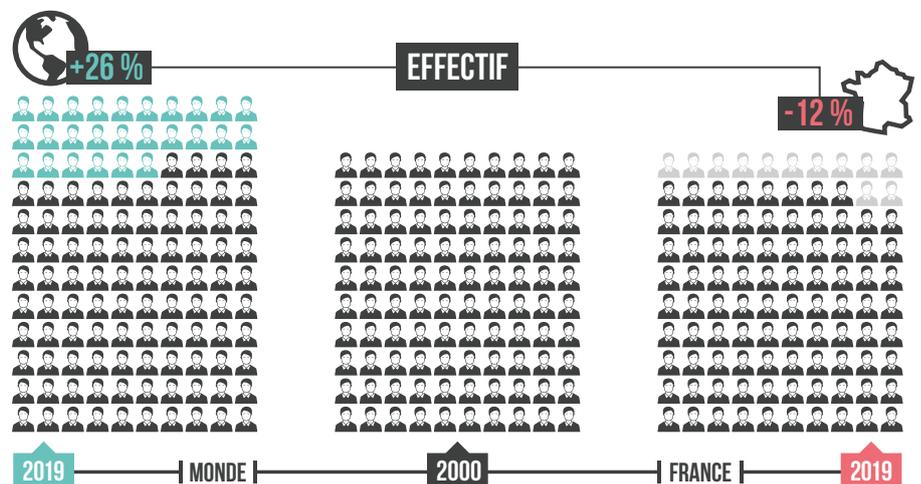


Ces chiffres confirment certaines des critiques régulièrement adressées aux groupes du CAC40, notamment l'explosion des dividendes, et l'érosion de leurs effectifs en France alors que les effectifs augmentent au niveau mondial, et que le chiffre d'affaires réalisé en France augmente lui aussi, de 28 %, entre 2000 et 2020.

L'ÉVOLUTION DU CAC ENTRE 2000 ET 2020

26 groupes au total qui figuraient dans l'indice du CAC40 au 1er janvier 2020 étaient déjà dans le CAC vingt années auparavant : Accor, Air Liquide, Airbus (alors EADS), Axa, BNP Paribas, Bouygues, Capgemini, Carrefour, Danone, Kering (alors PPR), L'Oréal, Legrand, LVMH, Michelin, Orange (alors France Télécom), PSA, Renault, Saint-Gobain, Sanofi, Schneider Electric, Société générale, Sodexo, STMicro, Thales, Total et Vivendi.

Entre le 1er janvier 2000 et la présente publication, trois firmes ont quitté le CAC40, Accor, Sodexo et TechnipFMC, laissant leur place dans l'indice à Alstom, Teleperformance et Wordline.



Les entreprises qui sont parties du CAC40 depuis 2000 sont Valeo, Lafarge (fusionné avec Holcim), Alcatel (racheté par Nokia), Dexia (absorbé par BNP Paribas), Lagardère, Thomson-Technicolor, AGF (acheté par Allianz), Equant (acquis par Orange), Crédit Lyonnais (repris par le Crédit agricole), Aventis (racheté par Sanofi), Casino, TF1 (intégré à Bouygues) et Suez. Celles qui sont entrées sont Veolia (scission de

Vivendi), Vinci, Crédit agricole, Dassault Systèmes, Pernod Ricard, ArcelorMittal, Publicis, EssilorLuxottica, Engie, Unibail, Safran, Atos et Hermès.

Nous avons été en mesure de comparer les données financières et sociales pour 25 des 26 firmes concernées (n'ayant pas été en mesure de retrouver le document de référence de Legrand pour l'année 2000). Parmi ces groupes, deux »



FLICKR / CC BY-NC-ND 2.0

» au moins ont changé en profondeur. Le premier est Kering, appelé à l'époque Pinault-Printemps-Redoute ou PPR. Il s'est entretenu délesté de sa partie « Printemps » et de sa partie « La Redoute » pour se recentrer sur le luxe à grands coups d'acquisitions extérieures. C'est donc l'un des seuls groupes qui a vu son chiffre d'affaires baisser entre 2000 et 2019 (mais pas ses profits, ni sa capitalisation boursière, ni ses dividendes), de même que son effectif qui a chuté de 61 % sur la même période. Le deuxième est Vivendi, constitué en 2000 de deux groupes du CAC qui ont eux-mêmes changé de périmètre entretenu : le Vivendi actuel centré sur les médias, et Veolia. De sorte qu'il n'y a vraiment pas grand-chose de commun entre le « Vivendi » de 2000 et le « Vivendi » de 2019. Nous les avons donc exclus tous deux du comparatif.

LES ÉVOLUTIONS REMARQUABLES

Les changements les plus spectaculaires sont ceux qui ont affecté en vingt ans Sanofi et LVMH. Entre 2000 et 2020, le laboratoire pharmaceutique a vu son chiffre d'affaires multiplié par 6 et ses effectifs par 3,5. Quant aux dividendes versés aux actionnaires, ils ont été multipliés par 11,5, alors même que les profits n'étaient multipliés « que » par 3.

Cette évolution spectaculaire reflète la financiarisation croissante de Sanofi, mais aussi l'absorption de laboratoires concurrents, à commencer par Aventis. Il a donc aussi vu ses effectifs français multipliés par 2 sur la période.

“

ENTRE 2000 ET 2020, SANOFI A VU SON CHIFFRE D'AFFAIRES MULTIPLIÉ PAR 6, SES EFFECTIFS PAR 3,5, ET SES DIVIDENDES PAR 11,5.

Du côté du groupe de luxe, le chiffre d'affaires a été multiplié par 4,5 et les profits par 10 entre 2000 et 2019. Les dividendes ont été multipliés par 9. L'effectif mondial a été multiplié par 3 sur la même période, et l'effectif français par un peu moins de 2 (+83 %).

Outre les deux cas précédemment évoqués de Vivendi et PPR, on remarque deux chutes notables des effectifs en France entre 2000 et 2020 : chez Orange (-42 %) et chez Total (-35 %). Il n'y a qu'une entreprise dans notre échantillon où la part

de la France dans l'effectif augmente, de 0,25 % : ST Micro. Chez tous les autres, la proportion des effectifs basés en France décroît.

Un autre chiffre serait intéressant à comparer : celui des rémunérations patronales. Malheureusement, en 2000, les groupes cotés au CAC40 n'étaient pas tenus comme aujourd'hui de donner des chiffres individualisés incluant les paiements en actions. On n'a généralement que des chiffres globaux pour tout le comité exécutif, n'incluant que les parts fixes et variables de la rémunération. Cela fournit tout de même des éléments de comparaison, puisque, comme signalé dans un autre chapitre de cette publication, le PDG de Carrefour gagne davantage aujourd'hui que ne gagnaient les 11 membres du comité exécutif en 2000 (hors rémunérations en actions).

DES VALORISATIONS BOURSIÈRES FLUCTUANTES

Au début de l'année 2000, la plus grosse capitalisation du CAC40 était France Télécom (Orange), devant Total, Carrefour, L'Oréal et Vivendi. Le groupe de grande distribution Casino, alors en sixième position, a depuis disparu de l'indice. Total a dépassé France Télécom dans le courant de l'année 2000 suite à l'éclatement de la première bulle internet. 2000, c'est aussi l'année du record historique du CAC40, le 4 septembre, à 6944,77 points.

Le 1^{er} janvier 2020, c'est LVMH qui était la première capitalisation boursière du CAC40, devant L'Oréal et Total. Sanofi, devenu entretenu un poids lourd de l'indice, est juste derrière, suivi par Airbus, Kering et Hermès. Entre 2000 et 2020, le luxe a remplacé la grande distribution.

À noter que vers la fin des années 2000, les deux entreprises issues de la libéralisation du service public de l'énergie, EDF et Gaz de France (aujourd'hui Engie) ont été les principales valorisations boursières du CAC, EDF occupant même un bref instant la première place devant Total. Elle a depuis elle aussi disparu de l'indice, tandis qu'Engie a vu sa valorisation chuter. ■

CHAPITRE 7

LE CAC40

EN TEMPS DE COVID



RÉSULTATS FINANCIERS ?

LES PERDANTS ET LES (QUELQUES) GAGNANTS DE L'ÉPIDÉMIE

Les résultats publiés par le CAC40 pour le premier semestre 2020 permettent de se faire une idée de l'impact de la crise sanitaire. Le choc a été rude pour beaucoup de firmes, mais quelques-unes tirent leur épingle du jeu. À commencer par Sanofi.

Dans sa globalité, le CAC40 a été durement touché par l'épidémie de Covid-19, comme en témoignent les résultats financiers publiés pour le premier semestre 2020. Globalement, le CAC (38 firmes sans Alstom et Pernod-Ricard, qui bouclent leurs comptes en année décalée) a vu son chiffre d'affaires cumulé diminuer de 18 % par rapport aux six premiers mois de 2019, de 679 à 551 milliards d'euros. Surtout, ses bénéfices ont été presque annihilés : 495 millions d'euros en tout, contre plus de 43 milliards au premier semestre de l'année dernière. Une chute de plus de 98 %.

LES SECTEURS QUI CHUTENT, CEUX QUI MONTENT

Mais il n'y a pas que des perdants. Neuf entreprises du CAC40 ont tout de même vu leur chiffre d'affaires augmenter par rapport aux six premiers mois de 2019. Il s'agit principalement des firmes opé-

rant dans le secteur du numérique et des services (Capgemini, Dassault Systèmes, Orange, Publicis, Teleperformance, Vivendi), ainsi que de Sanofi, ST Micro et BNP Paribas.



LA MAJORITÉ DES GROUPES DU CAC40 ONT RÉUSSI À AFFICHER UN RÉSULTAT POSITIF POUR LE PREMIER SEMESTRE 2020.

Sans surprise, les plus grosses chutes de chiffres d'affaires concernent les secteurs les plus durement affectés par la pandémie et le confinement : aéronautique (Airbus), automobile (Renault,

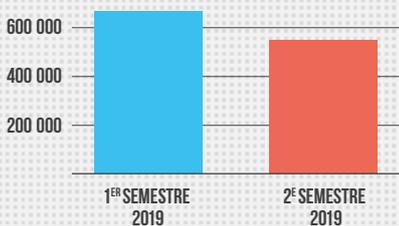
PSA) et industrie lourde (Total, Arcelor). Le groupe hôtelier Accor, sorti de l'indice boursier parisien au mois de septembre 2020, a lui aussi vu son chiffre d'affaires fondre de moitié (-52 %) entre les premiers semestres 2019 et 2020.

BEUCOUP DE POIDS LOURDS DU CAC RESTENT BÉNÉFICIAIRES

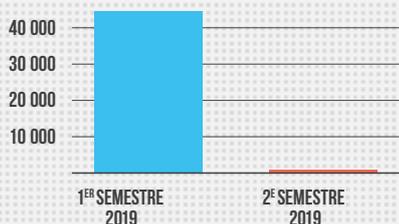
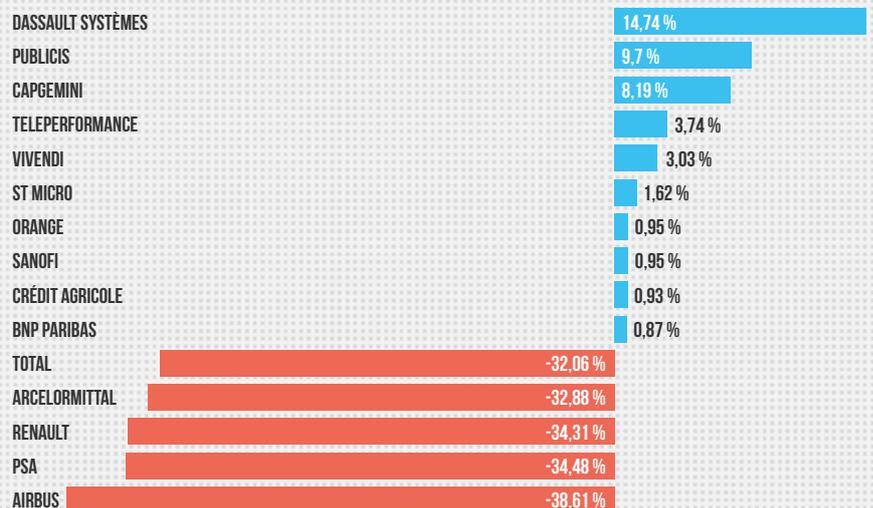
Dans un contexte où certains tendent à dramatiser la crise économique (parfois de manière intéressée), on remarquera que la majorité des groupes du CAC40 ont réussi à afficher un résultat semestriel positif. 24 des 38 sociétés étudiées affichent encore des profits sur la période. S'y ajoute le groupe Carrefour qui affiche une perte comptable, mais sensiblement moindre que pour la première moitié de 2019.

En valeur absolue, les plus grosses pertes sont – et de loin – celles affichées par

CHIFFRE D'AFFAIRE CAC40 (M€)



RÉSULTAT CAC40 (M€)

CHIFFRE D'AFFAIRE 1^{ER} SEMESTRE 2020 VS 2019 : ÉVOLUTIONS SIGNIFICATIVES



SANOFI SE DISTINGUE AVEC UN BÉNÉFICE RECORD DE 9,28 MILLIARDS D'EUROS POUR LE PREMIER SEMESTRE 2020, MULTIPLIÉ PAR NEUF PAR RAPPORT AUX PREMIERS SIX MOIS DE 2019.

intégralement le versement de leurs dividendes et d'augmenter leur montant : Danone et Vivendi. Le troisième, ST, les a légèrement réduits.

Parmi les autres firmes ayant fait le même choix, trois ont vu leur chiffre d'affaires et leur résultat baisser : modestement dans le cas de Danone (-3,6 % et -1,9 % respectivement), plus significativement dans le cas de Schneider Electric (-12,3 % et -22 %), et spectaculairement dans le cas de Total (-32 % et -242 %).

CC BY-SA 2.0

Total (-7,44 milliards) et Renault (-7,29 milliards), suivies par le gestionnaire de centres commerciaux Unibail (-3,53 milliards). Airbus, ArcelorMittal et la Société générale affichent également des pertes supérieures à un milliard d'euros. En pourcentage, la chute est également rude pour des groupes comme Bouygues, Essilor, Saint-Gobain ou Veolia par rapport à l'année dernière.

À l'autre bout du tableau, Sanofi se distingue avec un bénéfice record de 9,28 milliards d'euros pour le premier semestre 2020, multiplié par neuf par rapport aux premiers six mois de 2019. Certes, ce bénéfice inclut le produit de la vente par Sanofi de ses parts dans la firme de biotech Regeneron, mais même en faisant abstraction de cette opération, le résultat opérationnel courant de Sanofi connaît une hausse de 145 % (multiplication par deux et demi). Le groupe pharmaceutique n'en a pas moins annoncé 1700 nouvelles suppressions d'emploi en juin, dont un millier en France.

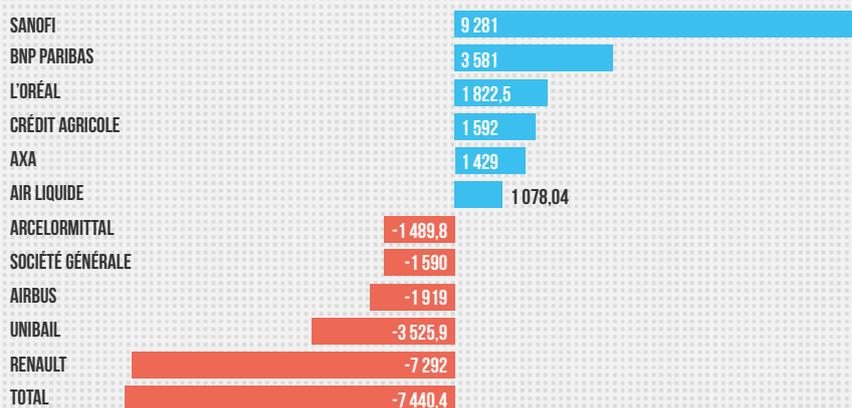
D'autres groupes du CAC40 continuent à afficher des bénéfices confortables en valeur absolue, comme BNP Paribas (+3,58 milliards), L'Oréal (+1,82 milliard)

le Crédit agricole (+1,59 milliard). Cinq firmes du CAC ont vu leurs profits augmenter durant la première moitié de 2020 par rapport à la même période en 2019 : Sanofi, ST Micro, Atos, Vivendi et Air Liquide.

Au final, trois firmes ont connu au premier semestre 2020 une croissance à la fois de leur chiffre d'affaires et de leur résultat : Sanofi, ST Micro et Vivendi. Deux de ces trois « gagnants » du premier semestre 2020 ont choisi de maintenir

Évidemment, ces chiffres ne fournissent qu'une image très provisoire de l'impact économique de la Covid-19. Ils reflètent aussi certains choix des entreprises, notamment celui de profiter de la crise pour enregistrer des dépréciations qui seraient sans doute intervenues de toute façon (comme Total en ce qui concerne ses actifs dans les sables bitumineux, si polluants et coûteux qu'ils auraient été de toute façon abandonnés). Il faudra voir si ces tendances se confirment dans les mois prochains. ■

RÉSULTAT 1^{ER} SEMESTRE 2020 : PERTES OU BÉNÉFICES SIGNIFICATIFS (M€)



ÉPIDÉMIE DE LOBBYING

SAUVETAGES ET RELANCE
SOUS INFLUENCE

Derrière l'épidémie de Covid-19, une épidémie de lobbying ? Dès les premiers jours du confinement, les milieux d'affaires se sont préoccupés de protéger leurs intérêts en réclamant des dérégulations au nom de l'urgence et surtout en cherchant à capter le soutien des pouvoirs publics.

« Il y a actuellement un intense lobbying de certaines entreprises et de certains secteurs économiques pour obtenir des concessions », confiait en avril un conseiller ministériel au quotidien *Le Monde*⁴⁴. Fidèles à l'adage selon lequel « il ne faut jamais laisser se gâcher une bonne crise », les milieux d'affaires ont fait feu de tout bois pour pousser leurs intérêts dès le début du confinement.

Une gouvernance « de crise » s'est alors mise en place qui continue jusqu'aujourd'hui. Au nom de l'urgence, lois et réglementations sont adoptées à marche forcée, avec un niveau minimal de débat public. Des choix importants sont faits sans transparence. La collaboration étroite entre secteur public et grands industriels



BEAUCOUP D'INDUSTRIELS N'ONT FAIT QUE RECYCLER DES REVENDICATIONS ANCIENNES EN LES LIANT FALLACIEUSEMENT À LA PANDÉMIE.

— déjà bien établie en France — s'est encore renforcée, dans le cadre d'un tête-à-tête où ni les syndicats, ni la société civile, ni les petites entreprises, et parfois pas même les parlementaires ne sont admis. Avec la crise sanitaire, toute l'économie est devenue plus dépendante des décisions et du soutien financier de la puissance publique. Le lobbying et la proximité avec les décideurs sont devenus plus cruciaux que jamais pour les entreprises.

DES DIZAINES DE RÈGLES FISCALES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DANS LE VISEUR

Le premier aspect de cette « épidémie de lobbying »⁴⁵ a été de demander le report, la suspension, l'allègement ou la suppression de réglementations sociales et environnementales. Dans la plupart des cas, les industriels n'ont fait que recycler de vieilles demandes en les liant fallacieusement à la pandémie. Par exemple, estimant qu'elles constituaient « un frein pour sortir de la crise économique », le Medef et l'Association française des entreprises privées (AFEP), qui représente les grandes entreprises tricolores, ont demandé officiellement en avril le report de plusieurs nouvelles réglementations relatives à l'économie

scirculaire ou aux émissions des sites industriels, ainsi qu'un moratoire sur les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030⁴⁶.

Chaque secteur y est allé de ses demandes spécifiques. La Plateforme de l'automobile, lobby des industriels français, a exigé une « pause » dans l'application des nouvelles normes européennes d'émissions de CO2 des véhicules. Le secteur aérien a sollicité, en plus d'une aide publique massive, un assouplissement des normes d'émissions et une suspension de toutes les taxes « vertes ». Les grandes coopératives agricoles ont demandé de renoncer à la séparation entre les activités de vente de pesticides et de conseil aux agriculteurs⁴⁷. L'exemple peut-être le plus flagrant de l'opportunisme des lobbys a été l'offensive menée dans plusieurs pays, dont la France, pour remettre en cause l'interdiction des plastiques à utilisation unique.

Côté social, de nombreuses dérogations provisoires ont été mises en place en matière de temps de travail, de congés payés, de chômage partiel, de recours au travail précaire ou d'obligation de consulter les représentants du personnel. Ces dérogations semblent destinées à durer, si l'on en croit le Premier ministre à l'Université d'été du Medef. « Des mesures de simplification ont été adoptées pendant la crise sanitaire par ordonnances. [...] Ces dispositions seront prolongées, amplifiées et, si possible, pérennisées. » Les lobbys patronaux se sont aussi activés pour remettre en cause les principes juridiques établis de responsabilité des employeurs en matière de santé au travail⁴⁸.

TÊTE-À-TÊTE PUBLIC-PRIVÉ

Dans la gestion de la crise sanitaire, le tête-à-tête entre secteur public et secteur privé a été la règle. Le dispositif des prêts garantis par l'État a été conçu par Bercy et la Fédération bancaire française, lobby du secteur financier. Les mécanismes de sauvetage ont été mis en place et menés conjointement avec France Industrie, organe des grands industriels. Le plan de soutien à l'aéronautique a été piloté par un ancien cadre d'Airbus, dans le cadre d'un groupe de travail regroupant État, les quatre grandes entreprises du secteur (Airbus, Safran, Thales et Dassault) et des représentants des fournisseurs. Un « comité de suivi et d'évaluation des mesures économiques d'urgence » a également été mis en place au printemps, qui ne regroupait que l'administration, des représentants élus et des industriels.



JEANNE MENJOULET, /CC BY 2.0

Les banques ont obtenu la suspension ou le relâchement de règles mises en place suite à la crise financière de 2008. L'AFEP a également souhaité une suspension des efforts actuels de transparence et de justice fiscale, ainsi que des projets d'instaurer un dispositif de responsabilisation juridique des multinationales à l'échelle européenne. Les lobbys patronaux ont enfin obtenu gain de cause dans le cadre du plan de relance sur l'une de leurs reven-

dications phares depuis des années, la baisse des « impôts de production », qui s'ajoutera à la baisse déjà programmée de l'impôt sur les sociétés.

LA CAPTURE DU « MONDE D'APRÈS »

Le deuxième grand objectif du lobbying en temps de Covid est de capter les aides publiques directes et indirectes mobilisées par les gouvernements dans le cadre de leurs plans de sauvetage et de relance,

et d'imposer leur agenda technologique afin de sortir gagnant dans le « monde d'après ». De l'industrie pharmaceutique à l'agrobusiness, en passant par la voiture électrique et le numérique, de nombreuses entreprises ont adapté leur stratégie et leur communication pour se tailler la part du lion dans les dépenses publiques massives en train d'être engagées.

Une bonne partie du plan de relance français semble ainsi taillé pour les besoins des industriels, avec par exemple le soutien massif à la filière hydrogène. Le plan inclut même un appui au secteur nucléaire... Le groupe de travail mis en place pour plancher sur la rénovation énergétique des bâtiments était lui-même présidé par le groupe Saint-Gobain et n'a laissé aucune place aux acteurs syndicaux ou associatifs. « *On va avoir un plan et on va pouvoir surfer sur la rénovation énergétique pendant cinq ans, déclarait le PDG du groupe en juillet⁴⁹. Il y a beaucoup d'argent à Bruxelles.* » >>>

L'OMBRE DE L'INDUSTRIE DE LA DÉFENSE

En France, quand il est question de soutien public à l'économie, les industriels de l'armement ne sont jamais très loin. Le plan aéronautique annoncé par le gouvernement en juin 2020 prévoit des dépenses non seulement pour le secteur civil, mais aussi pour le spatial et le militaire. De fait, les entreprises concernées – Airbus, Thales, Safran ou Dassault – sont les mêmes. Les industriels de la défense et leur relais politiques ont plaidé pour une augmentation et une accélération des commandes d'armes pour soutenir le secteur confronté à la crise, et ont par exemple obtenu l'achat par l'armée française de 12 nouveaux chasseurs Rafale. Cette industrie est également très à l'aise avec les discours officiels sur la « souveraineté économique ». Nul hasard si le nouveau patron de la Direction générale des entreprises à Bercy vient du ministère de la Défense. Nul hasard non plus que le président du nouveau comité « souveraineté » du Medef ne soit autre que Laurent Giovachini, PDG de Sopra Steria, lui-même ancien de la Direction générale de l'armement et du cabinet du ministère de la Défense, dont l'entreprise est spécialiste de la sous-traitance au profit de l'État et de l'industrie de l'armement.

Sur les aides publiques aux entreprises, voir le premier chapitre de cette publication, Allô Bercy



JEANNE MENJOLET / CC BY 2.0

“

TOUT SUGGÈRE QU'AU NOM DE LA « SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE », ON VA SURTOUT DONNER ENCORE DAVANTAGE D'ARGENT ET DE SOUTIEN POLITIQUE AUX GRANDES ENTREPRISES PRIVÉES.

LES AMBIGUITÉS DE LA « SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE »

» Avec la crise du coronavirus, tout le monde en France a eu soudain le même mot d'ordre à la bouche : celui de la « souveraineté économique ». Il est fréquemment invoqué par le président de la République Emmanuel Macron et le ministre de l'Économie Bruno Le Maire, mais également par leurs adversaires politiques. Il a été revendiqué par le président du Medef, mais aussi par la FNSEA et jusque par le patron de Sanofi. Tel serait le principal enseignement de la pandémie : pour ne plus revivre les angoisses et les pénuries de ces dernières semaines, la France aurait besoin de réaffirmer son indépendance économique, et de ne plus

se fier aveuglément à la mondialisation. Mais que cache cette expression apparemment consensuelle ?

Premièrement, la référence à la souveraineté vient à la place de toute référence au « public » : secteur public, services publics, action publique. On veut faire comme si la seule cause des problèmes rencontrés dans la gestion de la pandémie tenait à des chaînes de production trop internationalisées et à notre dépendance envers la Chine. Certes, mais ce n'est qu'une petite partie du problème. L'affaiblissement de l'expertise publique, le manque de ressources de notre système de santé, la soumission de l'État à une logique managériale à petite vue, la dépendance envers un petit nombre de firmes en situation d'oligopole, l'absence d'alternatives pour la production d'équipements et de biens essentiels : autant de facteurs qui ont joué un rôle encore plus important. Cet oubli du public suggère qu'au nom de la « souveraineté », on va surtout donner encore davantage d'argent et de soutien politique à des grandes entreprises privées pour essayer de s'acheter leur allégeance et les convaincre de relocaliser une partie

de leurs activités (voir la section sur l'industrie pharmaceutique).

L'invocation de la souveraineté peut aussi servir à légitimer des options technologiques contestables. Par exemple la voiture électrique, présentée comme une panacée permettant de concilier réindustrialisation et exigence écologique, et une garantie d'indépendance pour la France. Elle est au centre du plan de soutien de 8 milliards d'euros annoncé par le gouvernement pour soutenir Renault et toute la filière automobile. On en oublierait presque que la construction et l'alimentation de ces véhicules requièrent des dizaines de minerais qui ne se trouvent pas en Europe... On devrait savoir aujourd'hui que le seul recours à la voiture électrique ne va apporter qu'une solution très limitée aux problèmes de pollution atmosphérique locale et d'émissions de gaz à effet de serre, dès lors qu'ils sont liés non seulement à la source d'énergie utilisée, mais aussi aux systèmes de freinage et aux pneumatiques des voitures. Il est possible d'imaginer un monde où les déplacements en voiture individuelle seraient moins nécessaires. Et cela irait clairement bien davantage dans le sens de la « souveraineté ». ■

LE RETOUR DES BANKSTERS ?

LA FINANCE AU CENTRE DU JEU

La crise sanitaire et économique menace de fragiliser encore un système financier déjà passablement instable. Mais les banques jouent aussi un rôle central – et lucratif – dans les plans de soutien et de relance.

Contrairement à ce qu'il en était en 2008, la crise économique actuelle n'est pas d'abord une crise financière. Le système bancaire reste cependant fragile, et paraît vulnérable en cas de vague de faillites et de défauts sur les emprunts. C'est pourquoi la Banque centrale européenne a ouvert grand les vannes en leur permettant d'emprunter 1300 milliards d'euros à taux négatif. Les banques profitent également par d'autres biais de la mobilisation des pouvoirs publics. Elles touchent une rémunération en souscrivant les émissions obligataires des États et des grandes entreprises. Théoriquement, les banques prennent en charge les prêts garantis par l'État « à prix coûtant », mais seulement dans un premier temps, et surtout elles sont autorisées à les revendre ou les titriser.

LA RELANCE PUBLIQUE-PRIVÉE

Le rôle central joué par les banques, à travers des mécanismes comme les prêts garantis par l'État, illustre une tendance à la « privatisation » du soutien public à l'économie. Outre que cela permet aux établissements privés de se rémunérer au passage, cela contribue à entretenir la confusion sur la nature et les objectifs du soutien apporté.

La création de dizaines de nouveaux « fonds » depuis les débuts de la crise sanitaire participe de ce mouvement. Exemple ? Le fonds public-privé « Lac1 » créé par Bpifrance ce printemps, théoriquement destiné à soutenir les « fleurons français » contre les appétits étrangers. Une illustration du



LES GRANDES BANQUES
ONT OBTENU L'ASSOULISSEMENT
OU L'ABANDON DE RÈGLES
MISES EN PLACE APRÈS
LA CRISE DE 2008.

souci actuel de la « souveraineté économique », sauf qu'il est abondé par... le fonds souverain d'Abu Dhabi, à hauteur d'un milliard d'euros. Son objectif officiel est de stabiliser le capital des groupes soutenus tout en dégagant des rendements attractifs. En même temps.

Quant au fonds de soutien au secteur aéronautique, abondé par l'État et par les industriels, sa gestion a été confiée au champion français du capital-investissement, Tikehau Capital, connu pour ses liens étroits avec le monde politique (François Fillon y avait été par exemple embauché suite à sa débâcle de 2017).

2008-2020 : RETOUR VERS LE FUTUR

Les autorités américaines ont confirmé en juin 2020 l'assouplissement de la « règle Volcker », mesure emblématique mise en place après la crise financière de 2008 pour limiter les investissements spéculatifs des grandes banques. En Europe aussi, les grandes banques ont obtenu l'assouplissement ou l'abandon de règles mises en place après 2008.

Personne ne symbolise mieux ce retour des « banksters » que Jean-Pierre Mustier. Il fut le supérieur de Jérôme Kerviel à la Société générale, a orchestré la mise au pilori de son trader, mais a dû quitter la banque suite au scandale. Il est aujourd'hui le patron de la banque italienne Unicredit et du lobby continental, la Fédération bancaire européenne. À ce titre il a réclamé un retour rapide au versement de dividendes et aux rachats d'actions, regrettant que les autorités européennes se préoccuperaient trop des fonds propres des banques et pas assez de leur « *profitabilité* » comme aux États-Unis.

Les personnes en charge de réguler le secteur bancaire, comme le gouverneur de la Banque de France François Villeroy de Galhau (ex-BNP Paribas), en appellent aujourd'hui ouvertement à davantage de fusions et de concentration entre banques européennes pour faire face à la crise. Autrement dit, les régulateurs veulent des banques encore plus grosses, encore plus systématiques et encore plus « *too big to fail* ». ■



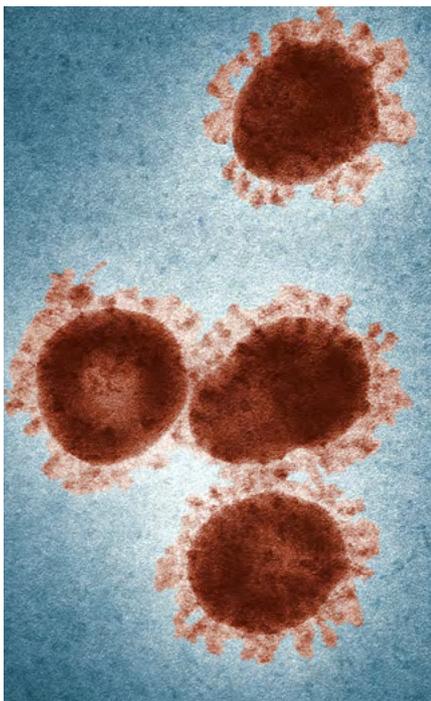
RAFAEL MATSUNAGA - FLICKR / CC BY 2.0

ARGENT PUBLIC, PROFITS PRIVÉS

« BIG PHARMA » : SOLUTION OU PROBLÈME ?

Crise sanitaire oblige, les laboratoires pharmaceutiques se sont trouvés au centre des débats depuis le début de l'année. Parfois critiqués, ils ont surtout fait en sorte de capter les fonds débloqués par les gouvernements pour faire face à la pandémie.

Au mois de mars 2020, la France et l'Europe ont subi un double traumatisme : celui d'une pandémie hors de contrôle provoquée par un nouveau virus, mais aussi celui de pénuries humiliantes de masques, d'équipements sanitaires et de traitements essentiels. En ce qui concerne les pénuries de médicaments, le problème était pourtant identifié depuis longtemps, de même que ses causes : la mainmise de quelques grands labos avides de profits sur le secteur pharmaceutique, les poussant à abandonner ou réduire au minimum les productions peu rentables, et la délocalisation des usines dans des pays comme la Chine et l'Inde, fragilisant les chaînes d'approvisionnement. Malgré les alertes, rien n'a été fait pour y remédier. Et les solutions choisies pour parer à l'urgence ne résoudre pas fondamentalement le problème.



CC BY-SA 2.0

LA STRATÉGIE DU CHANTAGE

En mai 2020, le nouveau patron du « champion français » Sanofi, Paul Hudson, a créé la controverse en laissant entendre que son groupe livrerait en priorité aux États-Unis ses futurs vaccins contre la Covid-19 (dont l'efficacité était, et reste encore, non prouvée), au motif que ce pays était « plus efficace » – autrement dit, qu'il offrait plus d'argent.

Comme nous l'avons montré dans les « Pharma Papers »⁵⁰, les grands laboratoires sont devenus des machines à siphonner l'argent public (sous formes d'aides à la recherche, de marchés, de remboursement d'assurance maladie) en profitant de la situation de dépendance des gouvernements et des autorités de santé, qui doivent passer par eux pour répondre aux besoins essentiels de leur population. Ces grands labos (dont Sanofi) ont pour actionnaires des fonds comme BlackRock qui exigent un retour sur investissement élevé et les poussent à pressurer les pouvoirs publics au maximum. Sanofi a évidemment maintenu le versement de ses dividendes cette année : 3,95 milliards d'euros.

Depuis les débuts de la crise de la Covid-19, ces laboratoires pharmaceutiques n'ont pas manqué une occasion de rappeler aux pouvoirs publics quel était le vrai rapport de forces. Ils n'ont pas hésité à monter les gouvernements les uns contre les autres comme l'a fait Paul Hudson, qui n'a fait qu'exprimer ouvertement la logique commerciale qui sous-tend tout le secteur. Les laboratoires ont chacun monté en épingle « leurs » traitements et « leurs » vaccins pour obtenir des conditions financières ou réglementaires avantageuses – notamment le laboratoire Gilead avec

le remdesivir, dont les bienfaits réels sont maintenant remis en cause. Dès le mois de mars, la start-up allemande CureVac a défrayé la chronique en annonçant que Donald Trump lui avait promis un milliard de dollars. Quelques semaines plus tard, le gouvernement allemand prenait une participation de 300 millions d'euros dans la firme.

Malgré la controverse suscitée par ses déclarations, Paul Hudson a obtenu gain de cause. Le gouvernement français a mis 200 millions d'euros sur la table afin de convaincre le géant pharmaceutique de réaliser un investissement chiffré à 610 millions pour augmenter ses capacités de production et de recherche de vaccins en France. Quelques jours plus tard, Sanofi annonçait 1700 suppressions d'emploi, dont 1000 en France. Dès



DEPUIS LES DÉBUTS DE LA CRISE DE LA COVID-19, CES LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES N'ONT PAS MANQUÉ UNE OCCASION DE RAPPELER AUX POUVOIRS PUBLICS QUEL ÉTAIT LE VRAI RAPPORT DE FORCES.

la mi-mars, le groupe pharmaceutique avait repris à son compte de manière très opportuniste le mot d'ordre de la « souveraineté économique » pour vendre son projet (datant d'avant la pandémie) de filialisation et de relocalisation partielle en Europe de sa production de principes actifs, auquel



HENITSOA RA FALIA / CC BY-NC-ND 2.0

il souhaite que l'État français apporte des capitaux. D'autres aides au secteur pharmaceutique sont prévues dans le plan de relance et dans la loi de financement de la sécurité sociale.

DES COMMANDES PUBLIQUES TRÈS LUCRATIVES

Confrontés à l'urgence sanitaire, les pouvoirs publics n'ont pas lésiné sur les moyens financiers. La France et l'Union européenne se sont par exemple

engagées dans des précommandes de traitements et de vaccins auprès de laboratoires comme AstraZeneca, Gilead ou Sanofi, sous prétexte d'accélérer leur production (mais en réalité surtout d'assumer tous les risques financiers), sans garantie sur leur efficacité ou leur pertinence thérapeutique. Du fait de leur opacité, on se pose aussi des questions sur le « juste prix » prévu par ces contrats. Si les États-Unis ont précommandé 100

millions de doses du vaccin développé par GSK et Sanofi pour 2,1 milliards de dollars en juillet, l'Union européenne n'a pas communiqué le montant prévu pour sa précommande de 300 millions de doses en septembre. Ces contrats prévoient aussi que les laboratoires soient exonérés de responsabilité civile en cas de problèmes liés aux effets secondaires éventuels, sauf si leur faute est avérée. Début octobre, la Commission signait une précommande de remdesivir avec Gilead pour un montant d'un milliard d'euros, quelques jours à peine avant que l'Organisation mondiale de la santé ne mette en cause les bienfaits de ce traitement.

Autre exemple : la politique française de tests massifs réalisés en laboratoires de ville et remboursés par la sécurité sociale. Si elle n'a pas permis, comme c'était espéré, de contenir la deuxième vague de l'épidémie, elle aura au moins fait des heureux parmi les fabricants d'équipements et de kits de dépistage, comme Roche ou le français Biomérieux. Cette campagne de test devrait coûter 1,5 milliard d'euros à l'assurance maladie. ■

SOLUTIONS NÉGLIGÉES

À considérer les différentes mesures annoncées et l'ampleur des moyens déployés au profit de l'industrie pharmaceutique, on en oublierait presque que d'autres voies d'action étaient possibles. Durant la crise, le gouvernement français a refusé de recourir à des instruments pourtant prévus par le droit pour faire face à des situations d'urgence, comme la réquisition (de stocks ou d'usines) ou la licence obligatoire pour les traitements pharmaceutiques essentiels.

De même, le gouvernement français continue d'ignorer superbement une proposition régulièrement évoquée, celle de reconstruire une capacité de recherche et de production publique pour certains produits essentiels, comme il en existe dans d'autres pays. Il refuse également d'envisager l'introduction de véritables mécanismes de transparence sur l'utilisation des fonds d'aide publique à la recherche en santé et sur le prix des médicaments, préférant la voie des aides sans contrepartie et des négociations opaques avec les géants du privé.

GROS CONTRE PETITS

DERRIÈRE LA CRISE, LA LOI DE LA JUNGLE

Malgré les discours consensuels de solidarité, certaines grandes entreprises n'hésitent pas à pressurer davantage leurs fournisseurs, racheter leurs concurrents en difficulté... bref à profiter de la crise pour renforcer leur pouvoir.

Dans un contexte de crise économique, les lois du marché se résument parfois à la loi de la jungle : les plus gros se préservent aux dépens des plus petits, les entreprises fragilisées se vendent au plus offrant, et les forts deviennent encore plus forts. Après la crise financière globale de 2008, les grands banques qui avaient racheté leurs concurrentes en faillite en étaient sorties avec des parts de marché accrues, encore plus « trop grandes pour tomber » qu'auparavant. La crise actuelle ne fait pas exception.

LA COURSE À LA GRANDEUR

La mode des méga-fusions industrielles ne date pas de l'épidémie de Covid-19. La France a connu ces dernières années bon nombre de grandes opérations de mariage ou de rapprochement, souvent vendues comme la construction de « champions mondiaux », qui se sont généralement soldées par des échecs retentissants : Lafarge et Holcim, Alstom et General Electric, Alcatel et Nokia...

Le contexte de crise et les difficultés qu'il occasionne pour certaines entreprises

favorise les fusions-acquisitions. Au sein du CAC40, PSA a confirmé sa fusion programmée avec FiatChrysler. Alstom a également validé le rachat de son concurrent candidat Bombardier, après avoir



MALGRÉ LES APPELS À LA SOLIDARITÉ, PLUSIEURS GRANDES ENTREPRISES ONT ADOPTÉ DES COMPORTEMENTS CONTESTABLES.

échoué à se vendre à Siemens du fait du veto de la Commission européenne. Point commun de toutes ces opérations : elles se traduisent par de généreux dividendes pour les actionnaires, par des bonus pour les dirigeants, et par de juteuses rémunérations pour les banquiers d'affaires et les avocats qui les ont arrangées. Et par des suppressions d'emploi.

Avec la crise de la Covid, les grandes banques françaises ont renoué leurs appels à une « consolidation » du secteur – autrement dit, des fusions pour réduire encore leur nombre – pour l'instant sans effet. Le 30 août, Veolia, numéro un mondial de la gestion privée de l'eau et des déchets, a proposé au groupe Engie de lui racheter ses parts (presque 30 %) dans Suez, numéro deux mondial et son seul concurrent direct. Cette transaction serait suivie d'une offre publique d'achat, pour un montant total estimé à 10 milliards d'euros. Le principe a été approuvé par le conseil d'administration d'Engie, malgré l'opposition au moins théorique de l'État français, son premier actionnaire. Les dirigeants de Suez y sont farouchement opposés.

Évidemment, l'opération est vendue au gouvernement comme la construction d'un « grand champion mondial français » compétitif sur les marchés internationaux, notamment face à de possibles futurs concurrents chinois (pour l'instant quasi inexistant à l'international). En réalité, le but est de créer un grand monopole privé, encore mieux placé pour imposer ses conditions (notamment tarifaires) aux pouvoirs publics et pour capter l'argent (public) de la transition écologique afin de l'orienter vers ses propres solutions technologiques et se constituer ainsi une nouvelle rente.

QUAND LES GROS PRESSURENT LES PETITS

La crise vient rappeler que dans la sphère économique, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Des centaines de petites entreprises sont en réalité totalement dépendantes des plus grosses pour leur survie, à la merci d'une cessation des commandes, de délais excessifs de paiement, de chan- >>>





© GROUANT / WIKIMEDIA COMMONS

» gements arbitraires de règles du jeu ou au contraire d'une application inflexible des règles contractuelles malgré l'épidémie. Malgré les appels à la solidarité, plusieurs grandes entreprises ont adopté des comportements contestables.

“

LA FORTUNE D'EMMANUEL BESNIER, PATRON DE LACTALIS, A BONDÉ DE 4,7 MILLIARDS DE DOLLARS EN SIX MOIS.

Certains cas ont été largement médiatisés, comme celui d'Axa condamné en justice pour avoir refusé d'indemniser des petits commerces et notamment des restaurants (alors que le secteur de l'assurance est resté plutôt épargné). Autre exemple : celui de General Electric, qui a adressé fin mars à ses sous-traitants une lettre leur demandant de baisser unilatéralement leurs prix de 20 %, faute de quoi ils ne seraient plus considérés comme des « partenaires ». GE a aussi annoncé, sous prétexte des « retards » occasionnés par le

confinement, la délocalisation d'activités clé de Belfort vers l'Arabie saoudite et les États-Unis. Au début du confinement, le Médiateur des entreprises a vu exploser les problèmes de délais de paiement⁵¹, mais le nom des entreprises concernées n'est pas rendu public, seulement celui des grands groupes qui ont pris des engagements explicites de solidarité avec leurs fournisseurs, comme Danone ou Engie.

Au-delà de ces abus évidents, la crise se traduira dans les grands groupes par des plans d'économie, des réductions de commandes, des réinternalisations de certaines activités ou au contraire des délocalisations des commandes vers des fournisseurs étrangers. Autant de décisions qui auront des effets négatifs pour les entreprises plus petites qui en sont tributaires.

LES VRAIS PERDANTS DE LA « GUERRE DES PRIX »

Depuis ce printemps 2020, tout le monde l'annonce : la relance de la « guerre des prix » dans la grande distribution, du fait de la diminution du pouvoir d'achat des consommateurs français. Le confinement a certes mis les supermarchés et hypermarchés sur le devant de la scène, mais il n'a pas apporté une solution de long terme à la crise que traverse le sec-

teur. Mais les premières victimes de la guerre des prix ne seront ni les géants de la grande distribution, ni ceux de l'agroalimentaire. Ce seront, une fois de plus, les fournisseurs, en particulier les paysans.

Exemple avec Lactalis. Quelques jours après avoir publié un chiffre d'affaires record de 20 milliards d'euros pour 2019, le numéro un mondial des produits laitiers dirigé par Emmanuel Besnier, a annoncé une baisse du prix payé aux éleveurs. Motif invoqué ? « *Le risque d'un retour du discours sur la lutte pour le pouvoir d'achat* » dans la grande distribution. Un risque que Lactalis a apparemment décidé de faire assumer préventivement aux éleveurs, comme cela avait été le cas lors de précédentes crises. « *Prétextant de la crise du Covid-19, de nombreux industriels n'ont pas respecté les accords ni les contrats en imposant unilatéralement et brutalement des réductions de prix* », ont dénoncé les organisations de producteurs laitiers⁵². La fortune d'Emmanuel Besnier est évaluée aujourd'hui à 17,4 milliards de dollars par *Forbes*, contre 12,7 milliards en avril 2020. Un bond de 4,7 milliards en six mois. Lactalis a profité de la crise pour racheter la division fromages du groupe américain Kraft-Heinz pour 3,2 milliards de dollars. ■

OPACITÉ

ACHATS PUBLICS COVID : LE TROU NOIR

Le besoin de répondre à la crise a poussé les pouvoirs publics à multiplier les commandes publiques dans l'urgence. Sans nécessairement respecter les règles ni se donner les moyens de vérifier que les produits et services fournis seraient appropriés et payés au juste prix.

Les marchés publics représentent déjà en temps normal une proportion conséquente du produit intérieur brut d'un pays comme la France, de l'ordre de 10 %. Pour répondre à l'urgence sanitaire et sociale, les autorités ont été appelées à les multiplier, non sans une certaine précipitation – au risque de payer trop cher ou de commander des produits ou des services inadéquats. Le contexte de ralentissement économique et l'opportunisme de quelques-uns rendent ces marchés encore plus sensibles du point de vue commercial.

Si l'on peut comprendre qu'il y ait eu des ratés, encore faudrait-il que des règles minimales de transparence et de suivi soient appliquées qui permettent d'en identifier les causes, et de ne pas les répéter.

LES MARCHÉS DE LA PANIQUE

Tout le monde se souvient de ces semaines de mars et d'avril où la France manquait de tout : de masques, de respirateurs, de tests, de médicaments de base. Les autorités ont passé des commandes tous azimuts pour remédier aux pénuries, et certains acteurs

peu scrupuleux ont cherché à en profiter, comme semble-t-il le fabricant de masques Segetex, l'un des principaux fournisseurs de l'État⁵³.

Beaucoup de grandes entreprises du CAC40 et au-delà ont abondamment communiqué sur leur production de masques ou de gel, ou sur leur aide pour approvisionner la France ou d'autres pays en équipements essentiels, mais pas toujours avec beaucoup de clarté sur ce qui relevait du don ou de la commande publique rémunérée (voir la dernière section de ce chapitre).

TRANSPARENCE EN BERNE

Le gouvernement français a-t-il tiré les leçons des difficultés rencontrées lors de la première vague de l'épidémie ? Rien n'est moins sûr. Non content de refuser de faire toute la lumière sur les contrats passés au nom du « secret des affaires », il a décidé, au nom de la crise économique, de relever les seuils à partir desquels il était nécessaire de procéder à un appel d'offres pour les marchés publics – réduisant donc la transparence. La loi dite « ASAP » (Accélération et simplification de l'action publique) pourrait aller plus loin en rendant possible de passer des marchés publics sans aucune transparence en arguant de considérations aussi vagues que des « motifs d'intérêt général » ou des « circonstances exceptionnelles ». Sans transparence, les élus ont moins de garanties d'obtenir les meilleurs services au meilleur prix, les risques de conflits d'intérêts voire de corruption sont moins aisés à identifier, et les grandes entreprises peuvent profiter de leur proximité avec les élus pour s'accaparer les marchés.



LA TRANSPARENCE LIMITÉE SUR LES MARCHÉS PUBLICS NE PERMET PAS DE SAVOIR QUI A BÉNÉFICIÉ DE COMMANDES DANS LE CONTEXTE DE L'ÉPIDÉMIE, POUR QUELS PRODUITS ET SERVICES, ET POUR QUEL MONTANT...

L'affaire des respirateurs illustre aussi à sa manière les difficultés rencontrés lors de la première phase de l'épidémie. Quatre groupes français, Air Liquide, PSA, Schneider Electric et Valeo, se sont mobilisés pour construire dans l'urgence plusieurs milliers de respirateurs à prix coûtant afin de pallier aux besoins de réanimation dans les hôpitaux. Problème : le modèle de respirateur produit s'est révélé inadapté au traitement des patients affectés par la Covid-19⁵⁴.





EDUARDO LUZZATTI

Contrairement à ce qu'il en est dans d'autres pays, comme le Royaume-Uni, la transparence limitée sur les marchés publics ne permet pas de savoir qui a bénéficié de commandes publiques dans le contexte de l'épidémie, pour quels produits et services, et pour quel montant. Aux journalistes de *Mediapart* qui cherchaient à en savoir plus sur les commandes de masques de l'État, par exemple, celui-ci n'a pas hésité à opposer le secret des affaires⁵⁵.

LE RÔLE TROUBLANT DES CABINETS DE CONSEIL

Ce sont des acteurs méconnus de la gestion de l'épidémie de Covid-19. On les retrouve partout : auprès des hôpi-

taux et des autorités de santé pour les conseiller sur leur organisation, auprès du pouvoir exécutif pour aider à mettre en place le confinement et le déconfinement et à faire face à l'urgence et aux pénuries, auprès de Bercy pour flécher les aides aux entreprises et contribuer à l'élaboration des plans de sauvetage et de relance.

« Ils », ce sont les grands cabinets de conseil en gestion. Ils s'appellent McKinsey, Bain, ou Boston Consulting Group (BCG). Parmi eux, un pilier du CAC40 : Capgemini. Leur rôle est de conseiller leurs clients – des entreprises, des institutions publiques et privées, et

même des États - sur leur stratégie et leur organisation.

Certaines de ces missions semblent avoir été réalisées *pro bono* (histoire de maintenir les bonnes relations, sans doute), d'autres ont été rémunérées. Une grande opacité règne sur ces contrats de conseil et leurs tarifs. Ils passent d'autant plus mal que ces cabinets ont souvent accompagné et encouragé les politiques de réduction d'effectifs dans la fonction publique et les cures d'austérité imposées aux hôpitaux, politiques dont on a vu les conséquences problématiques au début de la crise. Bref, ce sont les mêmes cabinets qui ont été appelés pour pallier le désastre qu'ils avaient eux-même contribué à susciter. Notamment Capgemini, impliqué dans la gestion de la crise au côtés de l'AP-HP, alors que le cabinet était « le » spécialiste de la réduction des coûts en milieu hospitalier⁵⁶. ■

STOPCOVID : À QUI PROFITE L'ÉCHEC ?

L'application StopCovid, mise en place par le gouvernement pour faciliter le traçage des cas contacts, a beaucoup fait parler d'elle, notamment en raison de craintes pour la protection des données personnelles. Très peu utilisée, elle a été un échec avéré. Un autre problème a fait surface depuis : son coût. L'application a été développée « bénévolement » par des institutions publiques et privées (dont plusieurs industriels du CAC40 comme Orange, Dassault Systèmes, Capgemini, Atos et Thales), mais son exploitation a bien été facturée au gouvernement français, pour un tarif évalué à quelques centaines de milliers d'euros par mois. Le contrat a été confié à une filiale de Dassault Systèmes, apparemment sans appel d'offres. L'association Anticor a procédé à un signalement pour favoritisme auprès du Parquet national financier.

ABUS AU BOUT DU FIL

LE BUSINESS FLORISSANT DES CENTRES D'APPEL

En juin 2020, Teleperformance faisait son entrée dans le CAC40 à la place de Sodexo. Ce spécialiste des centres d'appel a accumulé les contrats et les controverses dans le contexte de la pandémie de Covid-19.



INTERNATIONAL LABOUR ORGANIZATION / CC BY-NC-ND 2.0

Le secteur des centres d'appel (parfois appelé « de la relation client ») connaît un essor continu du fait des mutations de l'économie. Il a encore été davantage mis à contribution avec le confinement, qui a réduit les contacts physiques avec les clients, et avec la mise en place de « numéros verts » et autres systèmes d'assistance et d'information à distance.

C'est aussi un secteur où la France compte plusieurs « champions », avec le leader mondial Teleperformance, mais aussi des firmes comme Webhelp et Sitel. Propice aux délocalisations, il est marqué par des controverses répétées sur le traitement réservé à ses salariés et salariées. Le recours à ces prestataires fait aussi débat lorsqu'ils sont rémunérés pour mener à bien des missions qui étaient auparavant confiées à l'administration. Au Royaume-Uni, par exemple, le méga-contrat confié à Sitel pour le

traçage des cas Covid a fait polémique pour son coût et ses piètres résultats⁵⁷.

TELEPERFORMANCE, UN CHAMPION EN QUESTION

Tout un symbole : face à l'inquiétude du public sur la première vague de l'épidémie, le gouvernement français a créé un « numéro vert », confié à l'entreprise Teleperformance. Très vite, les salariés

des centres français chargés de traiter ces appels ont dénoncé... l'absence de protection face au virus, et le refus de la direction de les faire passer en télétravail. Des problèmes ont été constatés dans d'autres centres de Teleperformance dans le monde. Aux Philippines, une partie de l'effectif de l'entreprise a été contrainte de dormir au bureau pour continuer à toucher son salaire. En Argentine, des salariés auraient été renvoyés ou auraient vu leurs salaires réduits arbitrairement. Des mouvements de protestation du personnel ont lieu aussi au moins en Colombie, en Grèce et au Mexique⁵⁸.

Le groupe créé en 1978 a plutôt mauvaise réputation en matière sociale. En 2019, il avait fait l'objet de l'une des premières mises en demeure dans le cadre de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales en raison de l'absence de mesures pour protéger les syndicalistes dans des pays à risque comme la Colombie, le Mexique, l'Inde et les Philippines. Le jour même de l'annonce de son entrée au CAC40, Teleperformance refusait à ses salariés français une augmentation de salaire pour les efforts accomplis durant la crise. Le groupe a maintenu le versement ses dividendes. ■

AU MAROC, LE LICENCIEMENT D'UN SYNDICALISTE MET EN LUMIÈRE LES PROBLÈMES DU SECTEUR

Les pays d'Afrique du Nord, à commencer par le Maroc et la Tunisie, sont une destination privilégiée pour les firmes de centres d'appel à la recherche de travailleurs éduqués, peu coûteux et parfaitement francophones. Plusieurs groupes comme Teleperformance ou Webhelp y ont développé des activités, occasionnant de nombreux conflits autour des conditions de travail ou de la défense des libertés syndicales. La crise de la Covid-19 n'a fait qu'accroître les tensions, comme en témoigne le licenciement d'un dirigeant syndical chez Webhelp Maroc au cours de l'été 2020⁵⁹.

DROIT DU TRAVAIL SOUS TENSION

On a beaucoup parlé durant le confinement des travailleuses et travailleurs de l'ombre, celles et ceux qui assurent le fonctionnement de la société et de l'économie. Ce sont encore eux qui risquent de payer le plus cher les effets de la crise économique.



REMY GIZZI / CC BY-NC-ND 2.0

Malgré les appels à la solidarité nationale, les relations sociales n'ont pas toujours été apaisées durant la crise sanitaire. Plusieurs champions du CAC40 ont connu des conflits sociaux dans leurs usines françaises liés aux conditions de reprise ou de poursuite du travail. Le cas le plus emblématique a été celui de l'usine Renault de Sandouville, dont la reprise a été interrompue suite à une action en justice du syndicat CGT, au grand dam du gouvernement qui a été jusqu'à dénoncer une décision judiciaire « *mauvaise pour la nation* ». Dans le contexte de crise, les circuits normaux de décision n'avaient pas été respectés. Dans plusieurs usines et établissements de groupes comme STMicro, Michelin, Teleperformance ou Legrand, les représentants syndicaux ont également dénoncé les mauvaises conditions d'hygiène ou la précipitation à reprendre une production pas forcément « essentielle ».

Autre sujet de discord : la gestion des congés et du chômage partiel. Plusieurs groupes du CAC40, dont Danone, BNP Paribas, Alstom ou Legrand, ont obligé leurs salariés à prendre des jours de congés ou de RTT durant le confinement, parfois de manière unilatérale. Le recours au chômage partiel semble avoir donné lieu des abus au sein de plusieurs entreprises, dont la filiale BTP de Bouygues.

CHANTAGE À L'EMPLOI

Les suppressions d'emploi annoncées par le CAC40 ou par ses fournisseurs font, comme c'est normal, les grands titres des journaux. En même temps, un autre drame moins spectaculaire se joue, celui d'une dégradation des salaires ou des conditions de travail imposée au nom de la préservation de l'emploi. Cette dégradation passe souvent par un nouvel instrument, introduit dans le

code du travail par les ordonnances de 2017 : les « accords de performance collective » (APC). Ceux-ci permettent, sous réserve d'accord des syndicats majoritaires ou d'un référendum d'entreprise, de négocier à la baisse les salaires ou les conditions de travail pour préserver l'emploi. Plusieurs grands noms de l'industrie française y ont déjà eu recours, »



À TRAVERS LES ACCORDS DE PERFORMANCE COLLECTIVE, **UNE DÉGRADATION DES SALAIRES OU DES CONDITIONS DE TRAVAIL EST IMPOSÉE** AU NOM DE LA PRÉSERVATION DE L'EMPLOI.



TIM DENNELL / CC BY-NC 2.0

» comme Valeo ou Derichebourg qui ont pourtant versé en parallèle des dividendes à leurs actionnaires. La branche aviation de Derichebourg a obtenu une baisse de salaires pour 1200 salariés, en contrepartie de l'abandon d'un plan social de 700 suppressions d'emploi. Les 163 salariés qui ont refusé l'accord ont été licenciés.

POLÉMIQUE SUR LES PRIMES AUX CAISSIÈRES

Pendant un temps, il n'a été question que d'elles : les caissières des supermarchés grâce auxquelles tout le monde a pu continuer à s'approvisionner durant le confinement et qui ont souvent été en première ligne face au risque sanitaire. Un travail parfois ingrat, mal payé, effectué dans des conditions pas toujours faciles. Pour les récompenser de leurs efforts, une prime de 1000 euros nets a été annoncée. Problème : cette prime a été distribuée avec des règles différentes selon les groupes, et les caissières à temps partiel ou certaines catégories de salariés n'ont pas toujours pu en bénéficier.

Aéroports de Paris et Ryanair y ont déjà eu recours. Airbus a présenté un projet d'APC à ses salariés. Un autre, adopté au sein de la filiale de Vinci Aéroports de Lyon, a été retoqué par l'inspection du travail.

Le nouveau dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) créé par le gouvernement pourrait lui aussi donner lieu à des formes similaires de chantages à l'emploi. Doté de 7 milliards d'euros, il permettra aux entreprises de réduire le temps de travail de leurs salariés jusqu'à 40%, en couvrant 85 à 100% de leurs salaires.

Sur les suppressions d'emplois du CAC40 et la crise sanitaire, voir le premier chapitre de cette publication, « Allô Bercy » ■

“

LE RECOURS AU CHÔMAGE PARTIEL SEMBLE AVOIR **DONNÉ LIEU À DES ABUS** AU SEIN DE PLUSIEURS ENTREPRISES,

QUAND PSA VA CHERCHER DES TRAVAILLEURS POLONAIS

Avec le déconfinement et les primes à l'achat annoncées par le gouvernement, le groupe automobile PSA a recommencé à faire tourner ses usines à plein. Sauf qu'au lieu de rappeler les intérimaires renvoyés chez eux pendant la crise, le constructeur a préféré mobiliser des salariés polonais en sous-activité dans leur pays. Le transfert provisoire de salariés existait déjà entre usines françaises pour faire face à des pics d'activités. C'était la première fois que PSA tentait de le faire à l'échelle européenne. Devant la levée de boucliers, le groupe y a finalement renoncé.

DEVOIR DE VIGILANCE

LA RESPONSABILITÉ DES MULTINATIONALES À L'ORDRE DU JOUR

En période de pandémie, la responsabilité des multinationales envers leurs sous-traitants, leurs fournisseurs ou les communautés riveraines est plus importante que jamais. De vraies obligations contraignantes, au-delà des beaux discours, sont nécessaires.

L'épidémie du coronavirus s'est propagée dans le monde en empruntant les voies les plus communes d'échange entre les hommes. Nulle surprise dès lors que les activités des multinationales aient constitué un vecteur d'accélération des transmissions, notamment dans les premiers temps de la pandémie. Un employé de Lafarge a été soupçonné d'avoir introduit le virus au Nigeria, et les plateformes pétrolières de Total au large du Mozambique ont été l'un des premiers foyers d'infection dans le pays. Inversement, les relations d'affaires des grandes multinationales françaises en Chine ont été mises à contribution pour approvisionner la France en équipements de protection.

Les frontières de la responsabilité des grandes entreprises du CAC40 ne se limitent pas à leur pays d'origine, la France en l'occurrence. Elle s'étend à l'ensemble de leurs établissements dans le monde entier et aussi, de manière cruciale, aux armées de travailleurs et de travailleuses qui triment pour elles dans de lointains pays asiatiques ou autres, à l'autre bout des chaînes d'approvisionnement du textile, de l'électronique ou de l'agroalimentaire. Ils ont été parmi les premiers affectés par les soubresauts économiques liés au Covid-19, et parmi les moins bien protégés.

Le secteur textile en fournit un exemple dramatique. Alors que la crise sanitaire s'étendait en Europe et aux États-Unis, que les enseignes « non essentielles » fermaient et que les commandes des grandes marques aux usines locales se tarissaient, le Cambodge, le Pakistan, le

Myanmar et le Bangladesh ont connu une vague de conflits sociaux. Certains ouvriers dénonçaient l'absence de mesures suffisantes de protection contre le virus, d'autres avaient été congédiés du jour au lendemain. Tandis que les grandes marques occidentales communiquaient abondamment sur la crise, elles semblent avoir totalement négligé la situation de leurs fournisseurs en Asie. Certaines ont purement et simplement annulé des commandes qu'elles avaient déjà passées.

DES MULTINATIONALES FRANÇAISES EN CAUSE

Plusieurs grandes entreprises françaises ont été accusées de manquer à leurs obligations envers salariés, sous-traitants et fournisseurs à l'étranger dans le cadre de la crise sanitaire. L'entreprise Altrad aurait refusé de payer les salaires de ses employés dans les pays du Golfe, des ouvriers migrants asiatiques⁶⁰. Des faits similaires ont été reprochés au groupe hôtelier Accor concernant les employés d'un hôtel aux Émirats arabes unis⁶¹. En Inde, Capgemini a été mis en cause pour avoir forcé ses employés à prendre des congés en raison de la baisse d'activité⁶². Le cas de Teleperformance a déjà été abordé dans une section précédente. Dans d'autres pays comme au Mexique, ce sont des renvois sommaires de salariés qui ont été dénoncés, par exemple à propos de Valeo⁶³.

Cette énumération n'a rien d'exhaustif et ne vise pas à désigner des firmes plus coupables que d'autres, mais simplement à suggérer que les groupes français ne sont pas toujours exempts de reproches, et que des obligations claires dans ce domaine, dans la lignée de ce

que prévoit la loi sur le devoir de vigilance, devraient être de rigueur.

LES FACTEURS ÉCOLOGIQUES DE LA PANDÉMIE

La responsabilité des multinationales concerne aussi la protection de l'environnement. L'épidémie du coronavirus est venue rappeler à tout le monde que la destruction ou la dégradation des milieux naturels pouvaient avoir des conséquences dramatiques non seulement pour les espèces animales et végétales, mais aussi pour les humains. La pollution de l'air, dont la circulation automobile et l'industrie sont des causes majeures, semble avoir facilité la propagation du virus en milieu urbain. Surtout, le développement de l'agriculture industrielle et notamment de l'élevage, ainsi que la »



TANDIS QUE LES GRANDES MARQUES COMMUNIQUEAIENT ABONDAMMENT EN EUROPE SUR LA CRISE SANITAIRE, ELLES SEMBLERENT AVOIR **TOTALEMENT NÉGLIGÉ LA SITUATION CHEZ LEURS FOURNISSEURS EN ASIE.**



NANANG SUJANA/GIFOR - CC BY-NC-ND 2.0

» déforestation et la diminution drastique des habitats refuges, ont créé un contexte de promiscuité entre espèces sauvages, espèces d'élevage et hommes, favorables à l'apparition de nouveaux virus et à leur diffusion d'une espèce à une autre.

Plusieurs groupes du CAC40 sont directement ou indirectement impliqués dans des activités liées à la déforestation, comme la consommation d'huile de palme (dont Danone, Total et L'Oréal, notamment, sont très friands pour diverses raisons), le caoutchouc (Michelin) ou la commercialisation de viande. Les dispositifs et autres labels mis en place ne sont pas fiables ou sont aisément contournés. Ces derniers mois, les révélations de journalistes et d'ONG ont notamment mis en cause les groupes de grande distribution Casino⁶⁴ et Carrefour⁶⁵, qui auraient indirectement favorisé la déforestation de l'Amazonie en s'approvisionnant auprès de fournisseurs peu scrupuleux.

RAISON D'ÊTRE CONTRE DEVOIR DE VIGILANCE

En 2019, avec la loi dite « Pacte », le gouvernement a créé la possibilité pour les grandes entreprises françaises de se doter

d'une « raison d'être ». L'idée est qu'elles définissent leur contribution positive à la société et l'inscrivent dans leurs statuts, en complément de l'objet juridique qui est traditionnellement le leur : faire des profits. En principe, selon les promoteurs de cette idée, cela devait contrebalancer l'influence excessive des marchés financiers et leur exigence de rendement.

En pratique, les « raisons d'être » adoptées par les groupes français sont tellement vaporeuses qu'on voit mal comment elles pourraient leur être opposées juridiquement. Exemple pour Orange : « être l'acteur de confiance qui donne à chacune et à chacun les clés d'un monde numérique responsable ». « Contribuer à façonner l'espace informationnel » pour Atos, « accélérer la transition vers une économie neutre en carbone » pour Engie, et pas moins de neuf paragraphes pour Veolia. Celle adoptée par EDF cette année - « Construire un avenir énergétique neutre en CO2 conciliant préservation de la planète, bien-être et développement grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants » - a fait grincer des dents par l'absence de référence au service public.

L'engouement des grands groupes français pour la « raison d'être » (dont force est de reconnaître qu'elle ne les engage à pas grand-chose) contraste avec leur peu d'empressement pour appliquer leurs obligations dans le cadre de la loi sur le devoir de vigilance de 2017, destinée à prévenir les atteintes graves à l'environnement ou aux droits humains dans leurs filiales ou chez leurs sous-traitants partout dans le monde. Comme tous les ans, les associations mobilisées sur ces questions ont dénoncé l'inadéquation des mesures mises en place par le CAC40⁶⁶. Plusieurs procédures judiciaires sont en cours pour les forcer à y mettre bon ordre, dont deux contre Total (pour sa contribution à la crise climatique et pour un projet pétrolier en Ouganda) et une contre EDF qui n'aurait pas respecté les droits des communautés indigènes au Mexique dans les zones où elle a construit des éoliennes. Des mises en demeure – étapes préalables à la procédure judiciaire – ont également été adressées à Teleperformance sur la protection des droits syndicaux, à Suez sur le droit à l'eau au Chili, ou encore à Casino pour sa contribution à la déforestation en Amérique du Sud. ■

COVID-WASHING

LE CAC40 FACE À L'ÉPIDÉMIE, ENTRE GÉNÉROSITÉ ET HYPOCRISIE

Face à l'urgence sanitaire de nombreuses grandes entreprises se sont mobilisées et ont pris des initiatives sans doute salutaires, qui ont aidé la France et le reste du monde à traverser la crise. Mais si y regarder de plus près, il y a tout de même quelques ambiguïtés et quelques entourloupes.

Face à l'ampleur et à la soudaineté de la crise, de nombreuses entreprises et leurs dirigeants se sont empressés d'annoncer des dons et des initiatives pour soutenir les personnels soignants ou aider à l'approvisionnement de la France en gel hydroalcoolique, en masques, en respirateurs et autres équipements de première nécessité⁶⁷. Beaucoup de firmes ont également augmenté la dotation de leurs fondations d'entreprise pour soutenir la lutte contre l'épidémie

Il est difficile de nier que ces initiatives étaient souvent bienvenues, parfois indispensables. Difficile aussi de mettre en cause la sincérité de nombreux salariés et dirigeants du CAC40. Pourtant, même cette générosité incontestable peut et doit faire débat, car il y a bien

eu des ambiguïtés, des entourloupes, et des questions qui doivent être posées.

LE RETOUR DU DÉBAT SUR LA GÉNÉROSITÉ DES MILLIARDAIRES ET DES MULTINATIONALES

La France avait déjà connu l'an dernier une première polémique sur la générosité affichée par les milliardaires (comme Bernard Arnault et François-Henri Pinault, patrons respectivement de LVMH et Kering) suite à l'incendie de Notre-Dame. Premier reproche : les dons si « généreux » pour reconstruire la cathédrale ou faire face à l'épidémie s'inscrivent dans un contexte de réductions budgétaires draconiennes imposées au secteur public et en particulier au système de santé, alors même que les entreprises et les milliardaires donateurs ont vu leur contribution fiscale se réduire depuis des années, quand ils n'ont pas délibérément évité l'impôt.

Second reproche : la fiscalité très avantageuse applicable au mécénat fait que les entreprises et hommes d'affaires concernés s'y retrouvent largement, au niveau de leurs impôts ou à travers d'autres avantages. Le premier groupe à avoir fait étalage de sa générosité a précisément été le groupe de Bernard Arnault, accusé d'avoir largement abusé des avantages du mécénat pour financer la construction de la Fondation Louis Vuitton aux frais du public, tout en prétendant faire un « cadeau à la France »⁶⁸.

Au-delà des questionnements sur son caractère vraiment désintéressé ou non, cette générosité prête donc au reproche de « covid-washing » : c'est une manière pour ces entreprises et leurs dirigeants de soigner leur image, dans un contexte où leurs activités sont largement interrompues de toute façon, de manière à en recueillir des bénéfices plus tard.

DONS OU PAS DONS ?

Toutes les initiatives annoncées par les géants du CAC40 sont-elles vraiment des dons ? C'est très souvent le cas. Mais pas toujours, et une certaine confusion semble avoir été entretenue sur ce sujet. Beaucoup de firmes du CAC40 communiquent sur les services qu'elles proposent en lien avec la lutte contre la Covid, ou sur les productions qu'elles ont mis en place, sans trop de précisions sur les conditions auxquelles ils sont proposés aux pouvoirs publics. Témoin de cette ambiguïté, le secrétaire général de LVMH, Marc-Antoine Jamet, au sujet d'une partie de l'aide apportée par son groupe (pour l'approvisionnement en masques), a évoqué une « avance », ajoutant : « Nous verrons plus tard avec l'État Français pour les factures⁶⁹. » Pas forcément très rassurant. Concernant >>>





DÉPARTEMENT DES YVELINES / CC BY-ND 2.0

» L'Oréal, par exemple, une partie du gel hydroalcoolique produit dans ses usines a été donnée, l'autre a été vendue. Celui produit par Pernod-Ricard a été donné. Les respirateurs construits par un consortium incluant PSA, Air Liquide, Schneider Electric et Valeo ont été vendus à l'État « à prix coûtant ». Et ainsi de suite.

DOUBLES DISCOURS

Le « *covid-washing* » est aussi propice aux effets de double discours. Tout en soignant leur image, les mêmes entreprises conti-

nent à demander des aides publiques ou à exiger le retrait ou le report de réglementations d'intérêt général via leurs associations professionnelles sectorielles ou les lobbys patronaux. En leur nom propre, elles continuent à vanter leur attachement à la transition et à la biodiversité ; via leurs lobbys, elles poursuivent une politique exactement contraire.

Une tribune publiée dans *Le Monde* ce printemps par les grands noms du CAC40 pour « *mettre l'environnement*

au cœur de la reprise économique »⁷⁰ était remarquable non pas seulement par l'engagement écolo de ses signataires, en contradiction totale avec les demandes adressées par leurs lobbys aux gouvernements de suspendre ou retirer toute une série de règles environnementales. Elle l'était aussi par les deux arguments qu'ils avançaient en creux : le premier, que les entreprises sont déjà engagées pour l'environnement et le climat, et qu'il n'y a donc pas besoin de leur mettre des conditions ou de mettre en place des réglementations ; le second, que ce sont elles qui devraient bénéficier en priorité des fonds dégagés par l'État dans le cadre du plan de relance.

Dans le monde qui est le nôtre, ce genre d'initiative est surtout une forme de légitimation sociale et politique des multinationales. Elle vise à éluder des questions telles que leur contribution fiscale ou leurs pratiques sociales et environnementales effectives. Et elle vise aussi à propager l'idée que les initiatives volontaires du secteur privé, non la régulation publique, sont la solution à nos défis. En ce sens, le « *covid-washing* » reste une forme de lobbying. ■

PATRONS : DES BAISSES DE RÉMUNÉRATIONS À GÉOMÉTRIE TRÈS VARIABLE

De la même manière que les groupes du CAC40 ont été appelés à réduire ou supprimer leurs dividendes à cause de la crise (voir le premier chapitre de cette publication, « Allô Bercy »), de nombreux patrons ont annoncé une baisse de leur rémunération pour l'année 2020, comme une manière de démontrer leur solidarité et leur contribution aux efforts exigés de tous les salariés. La recommandation officielle de l'AFEP, lobby et porte-parole du CAC40, était une baisse de 25 %. À y regarder de plus près, cependant, beaucoup de baisses de rémunérations annoncées sont en trompe-l'œil. Parfois, elles ne portent que sur quelques mois de l'année (Alstom, Danone, Michelin, Saint-Gobain...). Surtout, elles ne concernent souvent que la rémunération fixe, qui ne représente qu'un quart en moyenne des sommes touchées chaque année par les patrons (voir le chapitre 2 de cette publication). Et les sommes auxquelles renoncent les dirigeants du CAC40 sont en général reversées aux fondations d'entreprises, de sorte qu'elles pourront faire l'objet d'une défiscalisation. Un vrai bilan ne sera possible que l'année prochaine.

QUI SONT LES CORONA-PROFITEURS ? UNE TYPOLOGIE IRRÉVÉRENCIEUSE

LES DÉCOMPLEXÉS

« L'épidémie de Covid-19 ? Une occasion d'engranger encore plus de profits en vendant nos produits et nos services. Et pas question de renoncer à verser des dividendes, pressuriser les salariés ou supprimer des emplois. On vit dans une société capitaliste, oui ou non ? »



LES HYPOCRITES

« Nous, toucher des aides de l'État ? Jamais de la vie ! Enfin... Celles qui ne se voient pas, on en veut bien. Et puis faudrait pas oser nous demander de renoncer à augmenter nos dividendes comme nous le faisons chaque année. On n'est pas en Corée du Nord. »



LES "MANGER OU ÊTRE MANGÉ"

« OK, il y a une épidémie, mais les affaires restent les affaires. On peut racheter des concurrents et monopoliser les fonds publics dédiés à la transition. Par contre, suspendre les loyers des commerçants ou indemniser les petites entreprises, faut pas rêver. On n'est pas des assistantes sociales. À la fin, ce sont les plus gros qui gagnent. »



LES PASSIFS-AGRESSIFS

« Oui, s'il vous plaît. Je veux bien un peu de chômage partiel et de reports de charges. Et si vous pouvez aussi nous aider sur l'accès au financement et en baissant les impôts, c'est encore mieux. Avec quelques subventions pour assaisonner le tout. Bien sûr, si vous insistez, on les baissera un peu, ces dividendes. Les salariés ? Faudrait pas abuser, ils n'ont qu'à se débrouiller. Les temps sont durs pour tout le monde. »



LES CORONA-WASHEURS

« Avec cette épidémie, on va plus pouvoir vendre autant de trucs inutiles, mais on a un plan B. On va se reconverter dans les masques et le gel, ça va occuper une partie de nos employés et ça contribuera à améliorer notre image pour la suite. Et en plus on pourra en défiscaliser une partie. Sur nos dividendes et nos rémunérations, on peut faire un geste symbolique, mais il faudrait quand même finir par nous aimer comme on le mérite, nous les super-riches. Nous sommes si généreux. »



LES FINANCIERS

« Pas moyen de sauver l'économie sans nous. Faites-nous confiance, on va assurer le financement des entreprises. On veut juste que l'État assume tous les risques, et qu'on puisse prélever notre part au passage. Et si en plus vous pouviez nous prêter de l'argent à taux négatif et supprimer quelques régulations qui nous embêtent, ce serait parfait. Mais on ne peut vraiment pas verser de dividendes, vous êtes sûrs ? C'est vraiment dur pour nous. »



LES DÉMATÉRIALISÉS

« Cette épidémie, c'est triste, mais ça ne nous affecte pas trop. Au contraire, on en profite pour empocher des contrats auprès des pouvoirs publics, et pour accélérer la digitalisation... euh pardon, la numérisation de l'économie. Et pour les salariés inoccupés, il y a le chômage partiel, alors no problemo. »



LES GRANDS BLESSÉS

« Là, il faut vraiment nous aider, parce que sinon on va mettre des dizaines de milliers de salariés à la rue. Et juste pour bien faire passer le message on va déjà en virer quelques milliers. Le climat ? Honnêtement, ça va pas être possible, mais si vous ajoutez un peu plus d'argent, on a quelques solutions qui ne changeront pas grand chose concrètement, mais qui vous permettront au moins de sauver la face. »



NOTES

- 1 https://www.liberation.fr/checknews/2018/05/24/est-il-vrai-que-les-aides-aux-entreprises-coutent-140-milliards-et-representent-autant-que-les-aides_1655245
- 2 <https://www.total.com/fr/medias/actualite/communiqués/covid-19-contribution-de-total-la-solidarite-nationale>
- 3 <https://twitter.com/TotalPress/status/1265931819528093696>
- 4 https://www.saint-gobain.com/sites/sgcom.master/files/20200323_coronavirus_update_vf.pdf
- 5 <https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/coronavirus-les-levees-de-dette-des-Etats-europeens-ont-deja-rapporte-500-millions-aux-banques-1215641>
- 6 <https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/les-banques-empruntent-1300-milliards-a-taux-negatifs-aupres-de-la-bce-1216239>
- 7 <https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/dividendes-la-banque-centrale-europeenne-prete-a-assouplir-sa-position-1241732>
- 8 <https://www.ft.com/content/9667bd73-a809-497e-a3ca-8781c0549901>
- 9 Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19, Synthèse des résultats de l'enquête flash, Dares, juin 2020, https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares_acemo_covid_synthese_juin_2020.pdf
- 10 <https://www.rtl.fr/actu/conso/les-infos-de-18h-coronavirus-cappgemini-va-empocher-91-millions-d-euros-d-aides-de-l-etat-7800526806>
- 11 <https://www.franceculture.fr/economie/possible-abus-au-chomage-partiel-le-temoignage-dun-salarie-de-bouygues-batiment>
- 12 Ou 54 milliards pour le CAC40 dans sa composition 2019. Entre le 31 décembre 2019 et la publication de ce rapport, Accor, Sodexo et TechnipFMC ont quitté l'indice, et Alstom, Teleperformance et Wordline y faisaient leur entrée.
- 13 <https://investir.lesechos.fr/actions/actualites/l-Etat-va-pousser-les-entreprises-dont-il-est-actionnaire-a-ne-pas-verser-de-dividendes-penicaud-1901984.php>
- 14 <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/orange-confirme-vouloir-retrouver-un-dividende-a-0-70-euro-des-2020-20200908>
- 15 <https://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/coronavirus-la-cgt-reclame-la-fermeture-temporaire-d-un-site-de-stmicroelectronics-1892567.html> et https://www.lemonde.fr/emploi/article/2020/04/20/coronavirus-teleperformance-accusee-de-mauvaises-conditions-de-travail_6037182_1698637.html
- 16 <https://www.fgtafo.fr/2020/04/08/crise-sanitaire-le-groupe-danone-fait-peser-tous-les-efforts-sur-les-salaries/> et https://www.lepopulaire.fr/limoges-87000/actualites/la-cgt-reproche-l-accord-chez-legrand-limoges-par-rapport-au-coronavirus-une-remise-en-cause-de-tous-nos-acquis-sociaux_13771816/
- 17 https://www.airfranceklm.com/sites/default/files/press_release_signing_of_financing_vf.pdf
- 18 <https://reseauactionclimat.org/climat-que-vaut-le-plan-du-gouvernement-pour-laerien/>
- 19 https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/pret-de-5-milliards-deuros-renault-maintient-son-plan-de-suppression-d-emplois-mais-sans-souffrance-sociale-ni-baisse-des-salaires_3970865.html
- 20 https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/09/02/quand-saint-gobain-oriente-la-politique-de-renovation-energetique_6050674_3234.html
- 21 <https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/covid-faq-termes-references-dividendes.pdf>
- 22 Les arrangements fiscaux de Renault, PSA et Auchan à Malte.
- 23 <https://multinationales.org/Comment-Engie-a-transfere-27-milliards-d-euros-au-Luxembourg>
- 24 Chiffres extraits de "CAC40 : le véritable bilan annuel", édition 2019. <https://multinationales.org/CAC40-le-veritable-bilan-annuel>
- 25 https://www.cmacgm-group.com/api/sites/default/files/2020-09/CMA%20CGM%20-%20Consolidated%20financial%20statements%20-%20Q2%202020_signed%20%28002%29_0.pdf
- 26 <https://www.cmacgm-group.com/fr/groupe/notre-groupe/flotte/bateaux>
- 27 <https://investir.lesechos.fr/actions/actualites/l-Etat-va-pousser-les-entreprises-dont-il-est-actionnaire-a-ne-pas-verser-de-dividendes-penicaud-1901984.php>
- 28 <https://lebasic.com/cac-40-des-profits-sans-lendemain/>
- 29 Document d'enregistrement universel 2019, p. 213.
- 30 <https://multinationales.org/Gaz-a-effet-de-serre-le-bilan-eu-reluisant-du-CAC40-depuis-l-Accord-de-Paris>
- 31 Sources : <https://pro.largus.fr/actualites/le-coup-de-gueule-de-carlos-tavares-10134398.html>, https://www.challenges.fr/automobile/actu-auto/salon-de-francfort-carlos-tavares-patron-de-psa-fustige-la-pensee-unique-sur-le-co2_673955 et <https://www.lejdd.fr/Economie/Entreprises/>
- 32 <https://www.marketwatch.com/story/loreal-boss-says-pollution-and-instagram-photo-filters-are-both-good-for-business-2019-09-16>
- 33 Plus de détails ici : <https://multinationales.org/Egalite-hommes-femmes-comment-l-index-gouvernemental-masque-la-persistence-des>.
- 34 Taux de fréquence : nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées. Taux de gravité : nombre de jours d'absence pour accident du travail par millier d'heures travaillées.
- 35 5,9 pour les salariés et 16,2 pour les intérimaires
- 36 <https://multinationales.org/Areva-Axa-Saint-Gobain-Havas-Veolia-Les-grandes-entreprises-toujours-aussi>.
- 37 Dans le rapport des Amis de la Terre et d'Oxfam France intitulé « La colossale empreinte carbone des banques françaises », novembre 2019, sur la base d'une étude de l'Observatoire des multinationales : <https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2019/11/Rapport-La-colossale-empreinte-carbone-des-banques-françaises.pdf>.
- 38 Définition de la « plateforme Paradis fiscaux et judiciaires » regroupant associations et syndicats.
- 39 Anguilla, Antigua & Barbuda, Antilles néerlandaises, Aruba, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Belize, Bermudes, Brunei, la City (UK), Chypre, Costa Rica, Delaware (US), Dominique, Émirats Arabes unis (Dubai), Gibraltar, Grenade, Guernesey, Hong Kong, Hongrie, Île de Man, Îles Caïmans, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Turques et Caïques, Îles vierges Américaines, Îles vierges Britanniques, Irlande, Israël, Jersey, Jordanie, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Luxembourg, Macao, Malaisie (Labuan), Maldives, Malte, Maurice, Monaco, Montserrat, Nauru, Niue, Panama, Pays-Bas, Philippines, Portugal (Madère), Samoa, Seychelles, Singapour, St Christophe et Niévès, St Marin, St Vincent & Grenadines, Ste Lucie, Suisse, Uruguay, Vanuatu.

- 40 Financial Secrecy Index 2020. <https://fsi.taxjustice.net/en/>
- 41 En excluant ArcelorMittal et Wordline en raison du petit nombre des filiales que ces deux groupes rendent public.
- 42 <https://multinationales.org/Davos-ou-comment-les-multinationales-tentent-de-faire-oublier-leur-impact>
- 43 <https://multinationales.org/Le-CAC-et-la-France>
- 44 www.lemonde.fr/economie/article/2020/04/21/climat-le-patronat-s-active-pour-infléchir-les-normes_6037283_3234.html
- 45 Voir le rapport de l'Observatoire des multinationales et des Amis de la Terre de juin 2020, « Lobbying : l'épidémie cachée », <https://multinationales.org/IMG/pdf/epidemie-cachee.pdf>.
- 46 www.contexte.com/article/energie/coronavirus-les-grandes-entreprises-francaises-profitent-de-la-crise-pour-repousser-les-mesures-du-green-deal_114113.html
- 47 <http://www.lacooperationagricole.coop/fr/des-mesures-durgence-indispensables-pour-preserver-lagriculture-francaise-et-preparer-lapres-crise>
- 48 http://www.lemonde.fr/politique/article/2020/05/06/coronavirus-le-patronat-veut-etre-protège-par-la-loi-pendant-la-durée-de-l-état-d-urgence-sanitaire_6038826_823448.html
- 49 https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/09/02/quand-saint-gobain-oriente-la-politique-de-renovation-energetique_6050674_3234.html
- 50 <https://www.bastamag.net/webdocs/pharmapapers/le-megabusiness-des-labos/>
- 51 <https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/delais-de-paiements-le-mediateur-des-entreprises-salarme-de-pratiques-choquantes-1200800>
- 52 https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/06/11/lactalis-va-baisser-le-prix-du-lait-payé-aux-éleveurs-en-2020_6042504_3234.html
- 53 <https://www.mediapart.fr/journal/france/200720/le-fabricant-francais-de-masques-segetex-vise-par-une-enquete-judiciaire?onglet=full>
- 54 <https://www.franceinter.fr/coronavirus-8-500-respirateurs-produits-pour-rien>
- 55 <https://www.mediapart.fr/journal/france/150620/secret-des-affaires-letat-refuse-de-communiquer-ses-commandes-de-masques>
- 56 https://www.lemonde.fr/sante/article/2020/06/05/des-restructurations-au-covid-19-l-apport-controverse-des-cabinets-de-consulting-a-l-hopital_6041831_1651302.html et <https://multinationales.org/Covid-19-ces-consultants-au-coeur-de-la-defaillance-organisee-de-l-Etat>.
- 57 https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/08/26/covid-19-le-recours-du-gouvernement-britannique-a-des-societes-privees-fait-polemique_6049957_3234.html
- 58 <https://www.business-humanrights.org/fr/dernieres-actualites/?&companies=759633>
- 59 <https://www.business-humanrights.org/fr/dernieres-actualites/maroc-le-licenciement-abusif-allégué-dun-dirigeant-syndical-dans-le-centre-dappels-webhelp-suscite-des-protestations-dans-la-demande-garantissant-le-droit-de-réunion-y-compris-la-réponse-de-lentreprise/>
- 60 https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/06/05/dans-le-golfe-le-cauchemar-des-ouvriers-d-altrad_6041858_3234.html
- 61 <https://www.business-humanrights.org/fr/dernieres-actualites/uae-report-alleges-accor-workers-pushed-further-into-recruitment-debt-as-hotel-work-dries-up-incl-co-response/>
- 62 <https://timesofindia.indiatimes.com/city/pune/action-sought-against-capgeminiover-forced-leaves/articleshow/75036908.cms>
- 63 <https://www.elmanana.com/inician-despidos-en-maquiladoras-ante-crisis-mundial-por-covid-19-despidos-maquiladoras-covid-19/5075844>
- 64 <http://envol-vert.org/actu/2020/06/doublejeu/>
- 65 <https://disclose.ngo/fr/news/au-bresil-le-groupe-carrefour-lie-a-la-deforestation-de-lamazonie>
- 66 « Le radar du devoir de vigilance », édition 2020, CCFD-Terre solidaire et Sherpa, <https://plan-vigilance.org/wp-content/uploads/2020/06/2020-06-25-Radar-DDV-Edition-2020.pdf>.
- 67 Une première version de cette section état incluse dans le rapport de juin 2020 « Lobbying : l'épidémie cachée », <https://multinationales.org/Lobbying-l-epidemie-cachee>.
- 68 <https://multinationales.org/Notre-Dame-pourquoi-la-generosite-des-milliardaires-et-des-multinationales-pose>
- 69 <http://www.capital.fr/entreprises-marches/production-de-gel-masques-aide-respiratoire-une-task-force-reunie-autour-de-bernard-arnault-1366512>
- 70 http://www.lemonde.fr/idees/article/2020/05/03/mettons-l-environnement-au-c-ur-de-la-reprise-economique_6038523_3232.html

APPEL À TÉMOIGNAGES

Cet État des lieux est provisoire et demande à être complété. Une grande partie des informations sur les aides dont ont bénéficié les grandes entreprises du CAC40 et au-delà est tenue secrète ou n'est pas facilement disponible parce que trop localisée.

Nous invitons donc les lecteurs, au sein ou dehors des entreprises, qui auraient accès à ces informations à les partager avec nous.

Email de contact :

observatoire@multinationales.org

Ou via ce formulaire :

<https://frama.link/AlloBercy-AppelTemoignage>

Méthodologie

Les données présentées dans cette publication sont extraites des documents d'enregistrement universel 2019 que les entreprises cotées à la Bourse de Paris sont tenues de publier chaque année et de soumettre à l'Autorité des marchés financiers.

Les chiffres sur le lobbying sont issus des registres de transparence français (Haute autorité pour la transparence de la vie publique) et européen (via le site LobbyFacts.eu), et, pour les données relatives aux États-Unis, du site OpenSecrets.org, consulté au 1er novembre 2020. Ces chiffres agrègent les dépenses déclarées par toutes les filiales d'un même groupe.

Des données complémentaires sont extraites du site de la Banque centrale européenne (pour les rachats d'obligations, en date du 16/9/2020) ainsi que d'articles de presse ou d'informations en ligne recoupés, notamment en ce qui concerne le chômage partiel et les suppressions d'emploi (chapitre 1).

Les chiffres donnés dans cette publication concernent les 40 groupes du CAC40 à la fin septembre 2020 (Air liquide, Airbus, Alstom, ArcelorMittal, Atos, Axa, BNP Paribas, Bouygues, Capgemini, Carrefour, Crédit agricole, Danone, Dassault Systèmes, Engie, EssilorLuxottica, Hermès, Kering, Legrand, L'Oréal, LVMH, Michelin, Orange, Pernod Ricard, PSA, Publicis, Renault, Safran, Saint-Gobain, Sanofi, Schneider Electric, Société générale, ST Micro, Teleperformance, Thales, Total, Unibail-RodamcoWestfield, Veolia, Vinci, Vivendi, Wordline).

Pour toute question ou signaler un problème avec les données, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : observatoire@multinationales.org.

OBSERVATOIRE
DES MULTINATIONALES
SOCIAL, ÉCOLOGIQUE, POLITIQUE